

**792<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du lundi 12 décembre 2016

# DÉBATS DU CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO  
DU 18 AOÛT 2017 (N° 8.343)

---

---

**Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National**

---

---

**SOMMAIRE**

---

I. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2017 (p. 650)

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNEE 2016**

**Séance Publique  
du lundi 12 décembre 2016**

*Sont présents* : M. Christophe STEINER, Président du Conseil National ; M. Marc BURINI, Vice-Président du Conseil National ; Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jean-François ROBILLO, Christophe ROBINO, Jacques RIT, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

*Absent excusé* : M. Jean-Charles ALLAVENA, Conseiller National.

*Assistent à la séance* : S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement - Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Économie ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Intérieur ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; M. Antoine DINKEL, Directeur des Services Fiscaux ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

*Assurent le Secrétariat* : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Économie ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Économie ; Mme Marie-Laure PEPINO, Secrétaire ; Mlle Audrey VINCELOT, Attachée.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Christophe STEINER.

**M. le Président.**- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En liminaire, je souhaite excuser l'absence de M. Jean-Charles ALLAVENA pour raisons professionnelles, le retard de M. Thierry POYET et de Mme Sophie LAVAGNA.

Par ailleurs, je vous rappelle que l'ensemble de cette Séance Publique sera intégralement diffusé sur Monaco Info ainsi que sur le site internet du Conseil National [www.conseilnational.mc](http://www.conseilnational.mc).

**POURSUITE DE L'EXAMEN  
DU PROJET DE BUDGET GENERAL  
PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2017**

**M. le Président.**- Nous nous retrouvons ce soir pour poursuivre l'examen du Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2017, mais avant, je souhaiterais faire une déclaration.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues.

Compte tenu que nous reprenons nos travaux arrêtés mercredi soir à la partie des Recettes, Chapitre 1 – Produits et Revenus du Domaine de l'Etat – Monopole Concédé – page 4 du fascicule budgétaire, il me revient ici de vous dire, Monsieur le Ministre, que le Monopole Concédé concerne également la ligne de la Société des Ports qui vient de procéder, avec l'accord du Gouvernement, au rachat du Port de Vintimille.

Lors de la Commission de Placement des Fonds à laquelle nous avons participé, les élus présents avaient décidé d'exprimer leurs plus profondes circonspections quant au déroulement de cette opération.

Aussi je dois vous informer qu'avec l'accord des membres de la Commission de Placement des Fonds, que sont M. Marc BURINI, Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale et de M. Jean-Michel CUCCHI, nous voterons contre le Chapitre « Monopole Concédé de l'Etat » en ce qui concerne la ligne S.E.P.M..

Monsieur BURINI, souhaitez-vous apporter quelques précisions ?

**M. Marc BURINI.-** Oui, absolument, d'autant que vous avez assisté à une seule réunion de la Commission de Placement des Fonds, sachant que le sujet a également été abordé et que les membres de la Commission ont toujours exprimé leur réserve quant à ce projet. Je sais que cette commission est consultative, là elle n'a même pas été consultée. Les mauvaises habitudes ont la vie dure puisqu'on apprend encore par la presse que cet investissement important a été réalisé alors qu'une Commission de Placement des Fonds était prévue le 19 décembre 2016, donc bien après la signature et bien après le budget.

**M. le Président.-** Avant de passer la parole à Monsieur NOUVION, je me permets une recommandation, celle d'être le plus concis possible en ce qui concerne les interventions car nous avons très peu avancé à la dernière soirée d'examen. Je vous demande d'être concis, précis et d'éviter les redondances.

Je vous remercie.

Monsieur NOUVION, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Effectivement, nous avons appris jeudi dernier par l'édition quotidienne bien connue, Monaco-Matin, que l'opération de la prise de contrôle du Port de Vintimille a été validée, signée par le Gouvernement et je suis très étonné de trois choses :

La première, nous sommes toujours Horizon Monaco et dans mes précédentes fonctions, j'ai toujours émis les plus extrêmes réserves sur cette opération, Monsieur le Ministre, qui sur le papier paraît intéressante, séduisante, mais qui est risquée et qui est dans un contexte politique compliqué de nos amis italiens.

Deuxièmement, je suis très étonné que la présidence du Conseil National ainsi que la présidence de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, bref les membres de la Commission de Placement des Fonds qui m'ont écarté de cette commission en avril dernier, aient pu accepter qu'une Commission de Placement des Fonds ait lieu après nos Séances Publiques du Conseil National. Je crois que cela ne s'est jamais fait ! Jamais ! Les Commissions de Placement des Fonds ont toujours lieu avant les

Séances Publiques du Conseil National parce que nous savons qu'au travers de ces Commissions de Placement des Fonds, surtout en fin d'année, il y a bon nombre de sujets et il y a beaucoup de sujets clefs qui y sont discutés.

Donc, cette Commission de Placement des Fonds aura lieu, je crois, lundi prochain, c'est-à-dire le 19 décembre, après que les Séances Publiques aient lieu. Donc, on peut faire tous les effets de manche que l'on veut, manifestement cela n'a pas le même poids, une Commission de Placement des Fonds avant et après, donc je le regrette et je dois dire que je suis très étonné puisque j'avais l'impression, depuis le 28 avril, qu'un nouveau ciel s'était ouvert sur les rapports Conseil National/Gouvernement et que tout était parfait et je vois que les choses ne changent pas, c'est-à-dire que le Gouvernement ne tient pas compte de ce que vraisemblablement vous avez précisé en Commission de Placement des Fonds et de ce que j'avais précisé avant vous dans les mêmes fonctions. Je réitère mes plus extrêmes réserves, nos plus extrêmes réserves, sur cette opération, c'est ce que je tenais à dire ce soir.

**M. le Président.-** Monsieur BURINI, je vous en prie.

**M. Marc BURINI.-** Merci à Monsieur NOUVION de répéter exactement mot à mot ce que je viens de dire en liminaire.

Je souhaite simplement souligner que vous n'avez pas été écarté de la Commission de Placement des Fonds mais vous siégiez en tant que Président *es qualité* dans cette commission, donc le changement de Président a entraîné un changement *ipso facto* du représentant de la Commission de Placement des Fonds.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur BURINI.

Monsieur NOUVION si vous me permettez, je constate que vous faites des déclarations de politique avec des idées générales, je suis en train de chercher la fibre qui pourrait avoir un intérêt dans tout ce que vous dites, moi la seule constatation que je peux faire, c'est que dans votre discours politique il n'y a aucune idée sauf une, celle d'épouser les circonstances.

**M. Laurent NOUVION.-** Donc je répondrai avec votre permission Monsieur BURINI, concernant la Commission de Placement des Fonds, nous en reparlerons au mois d'avril prochain, au moment de la réélection et comme vous le savez nous représentons

un groupe de six élus donc je ne vois pas très bien combien vous allez pouvoir tenir de temps en nous écartant de la Commission de Placement des Fonds, de la Commission Tripartite S.B.M.. Mais les Monégasques jugeront le moment voulu et au moment où c'est précisé.

Quant à vos réflexions, Monsieur le Président, je n'ai pas compris ce que vous m'avez dit.

**M. le Président.-** Vous n'avez jamais rien compris depuis le 27 avril, Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci de cette précision.

**M. le Président.-** Mais je vous en prie, si vous voulez je peux même vous mettre un petit *nota bene*.

Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ?

Monsieur PASQUIER, je vous en prie.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais simplement dire que la discussion que l'on vient d'avoir ne fait que confirmer ce que j'essaie de dire depuis trois ou quatre ans dans cet hémicycle, c'est-à-dire que la Constitution n'est pas respectée, que cette Commission de Placement des Fonds est un mirage, je m'étonne d'ailleurs que Monsieur NOUVION fasse tellement des pieds et des mains pour y participer parce que de toute manière les décisions de cette Commission de Placement des Fonds ne valent rien. On peut avoir tous les Conseillers Nationaux qui votent contre, le Gouvernement est parfaitement dans son droit de poursuivre. Je continue à penser que des dépenses publiques qui sont financées par le Fonds de Réserve Constitutionnel devraient être votées en Commission Plénière d'Etude et non pas en une commission qui est purement consultative.

Je crois que ceci est une insulte aux Monégasques.  
Merci.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur PASQUIER.

Madame FRESKO-ROLFO.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je pense que pour la bonne information de nos compatriotes il faut préciser que par le biais d'un communiqué de presse, les élus du Conseil National

ont été informés de la finalisation de la signature pour l'acquisition de la concession du port de plaisance de Vintimille.

C'est, que je sache, un joli projet qui va, et là je cite le communiqué « A terme, comporter 171 postes d'amarrage... environ 400 places de parking, un chantier naval et 3800 m<sup>2</sup> de locaux à usage commercial » bref de quoi proposer des solutions à l'engorgement de notre port, et donc une avancée pour notre développement.

Jusqu'à tout va bien.

Or il me semble, par ouï dire de mes collègues, membres de la Commission de Placement de Fonds, Horizon Monaco regrettant une fois de plus de ne pas avoir de délégué dans cette commission, qu'ils ont émis des réserves sur cette opération et qu'ils ont demandé des garanties supplémentaires quant à la viabilité du projet. Notre groupe a, lui aussi, de nombreuses réserves politiques sur cette signature, puisque je le rappelle, ce projet a un coût. Ces garanties qui apparemment ne sont pas arrivées jusqu'à nos bureaux, mais sûrement, du moins je l'espère jusqu'au vôtre.

Je ne puis m'empêcher de repenser au nombre d'interventions de mes collègues de l'Assemblée majoritaire, nous assommant, séance après séance, sur les bienfaits de la nouvelle méthode mise en place depuis qu'ils sont aux affaires, soit avril 2016, et indiquant à nos compatriotes, Séance Publique après Séance Publique, combien le travail avec le Gouvernement était devenu transparent.

Il semble que votre nouvelle méthode, chers collègues, ait du plomb dans l'aile.

La transparence semble virer à l'opacité dès qu'on aborde des sujets plus complexes qu'un projet de loi.

Mais, chers collègues, je vous donne raison, sur au moins un point, la rapidité.

Cette rapidité concerne aussi bien le vote des projets de loi que les signatures qui interviennent avant même que nous soyons informés.

Monsieur le Ministre, je redoute cette méthode qui consiste à prendre toutes les décisions en ne prêtant pas cas aux suggestions des élus, qui je vous le rappelle représentent les Monégasques.

Ce manque de considération jette l'opprobre sur notre système et donne raison aux sceptiques.

Comme la majorité des Monégasques, j'ai foi en mes Institutions et ce soir comme la majorité des Monégasques, ma foi a trouvé ses limites.

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous voyez à quel point vos propos en ce qui concerne transparence et nouvelle méthode ont trouvé écho auprès de nous. Mais si une fois il se produit le contraire, des réactions vives sont émises par les représentants des Monégasques.

J'espère que vous saurez en tirer toutes les leçons et que nous pourrions continuer à avancer dans la bonne direction afin d'obtenir des résultats parce que je préfère la rapidité efficace que la lenteur éloquente.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur CUCCHI.

Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Un argument technique qui est très important et qui a tout son poids. L'Ordonnance Souveraine de 1968 qui porte sur l'organisation de la Commission de Placement des Fonds est très précise. Cette Ordonnance Souveraine énonce : « que toutes les décisions qui sont prises en Commission de Placement des Fonds et qui engagent des dépenses doivent être prises après consultation de ladite commission ». Or, manifestement la signature de cet accord est intervenue sans que la commission ait été réunie, c'est donc au Gouvernement de le signer, ce qui est tout à fait normal et nous ne remettons pas cela en cause. Mais cet accord est intervenu en faisant fi et sans attendre une décision officielle de la Commission de Placement des Fonds, certes qui est consultative, mais lorsque le Gouvernement prend une décision avec le désaccord des élus et des membres représentant le Conseil National, cela n'a pas le même poids.

Donc, ma question est simple, dans la dernière Commission de Placement des Fonds qui s'est tenue je crois fin octobre, y a-t-il eu une décision officielle sur cette prise de contrôle, de participation ? Je rappelle qu'il s'agit, effectivement, si nos informations sont bonnes, de 10 M€, une dépense de 10 M€ ainsi que 30 à 35 M€ qui font l'objet d'un emprunt, cet emprunt a été lancé par la S.E.P.M. qui est une société d'Etat et j'ai posé la question au Budget Rectificatif il y a un mois et demi, cet emprunt est garanti par l'Etat et par le Fonds de Réserve Constitutionnel, Monsieur le Conseiller, vous me l'aviez confirmé en public. Donc, je pense que ces précisions sont tout à fait importantes. Y a-t-il eu ou non, lors de la dernière

Commission de Placement des Fonds, une décision prise, validée, pour cette prise de contrôle du Port de Vintimille ? Ou cette décision devait-elle intervenir le lundi 19 décembre, c'est-à-dire dans une semaine ?

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Bonjour à tous, c'est un démarrage délicat à défaut d'être difficile.

J'entends deux sortes de critiques. Une critique sur l'opportunité et une critique sur la méthode. Sur l'opportunité, alors il est vrai que cela ne fait qu'une année que je suis ici, mais j'ai quand même compris, puisque cette discussion sur le Port de Vintimille avait été entamée avant mon arrivée, qu'un certain nombre de débats avait déjà eu lieu sur ce sujet et d'ailleurs moi-même je me suis très vite retrouvé au milieu de ces débats parce qu'en termes globaux, si on regarde ce qu'est la Principauté, nous avons aujourd'hui trois points d'entrée à l'international si je puis dire l'aéroport, le premier, et nous nous en sommes occupés, là encore il y a une décision que vous avez tous validée de devenir partie à l'aéroport de Nice. Le deuxième point d'entrée, les chemins de fer, nous nous occupons de l'augmentation des cadences et regardons comment améliorer ce point d'entrée en Principauté. Le troisième point d'entrée, les ports. Une façon de desserrer la contrainte sur ce troisième point d'entrée c'était précisément de s'engager dans cette négociation sur le Port de Vintimille. Moi, je la valide complètement, c'est une bonne idée.

Je vous avais entendu sur l'idée des garanties que nous devons obtenir et lors de la dernière Commission de Placement des Fonds, les élus s'étaient inquiétés des éventuels problèmes que nous pourrions avoir sur le plan de la sécurité. Je vous avais dit à cette époque – et c'est là où je fais un point avec la méthode – que pour tenir compte de vos observations nous irions avec Jean CASTELLINI, le 14 ou 15 juillet, voir les autorités italiennes. Nous avons pris rendez-vous avec le Ministre des Affaires Etrangères et son collègue des transports pour obtenir du Gouvernement italien les garanties que vous comme nous recherchions dans le bienfondé de cet investissement. Il se trouve que le 14 juillet dernier il s'est passé ce qui s'est passé à Nice et que nous avons été obligés de reporter la date de ces consultations avec nos amis du Gouvernement italien. L'opération s'est poursuivie et nous étions toujours à la recherche de date quand, quelques semaines avant le

référéndum, le Gouvernement RENZI nous a dit qu'il n'était pas en mesure de pouvoir nous accueillir. Nous sommes aujourd'hui dans la réalité que vous connaissez, nous ne pouvons pas obtenir les garanties que nous cherchions à obtenir des autorités italiennes. Ce n'est pas pour autant que ces garanties n'existent pas et les échanges téléphonique ou oraux que nous avons eus avec les italiens me conduisent à penser que les autorités italiennes accueillent favorablement l'investissement de Monaco chez elles et ensuite feront tout pour que cet investissement se passe bien.

Donc, en terme d'opportunité, je rappelle trois contraintes que nous desserrons sur l'aérien, sur le chemin de fer, sur les ports et je crois que là il y a un consensus pour dire que nous avons besoin, ensemble, de desserrer ces contraintes. Sur la méthode, nous vous avons écoutés et nous recherchons toujours des garanties, des assurances de la part des autorités italiennes, elles nous ont été localement données, elles le seront au niveau national.

Voilà où nous en sommes.

Je comprends que cela puisse vous paraître un dévoiement de procédure mais nous avons travaillé avec vous sur ce dossier, nous n'avons pas fait cela sans vous, nous avons fait cela avec vous aussi en tenant compte de l'intérêt général. L'intérêt général, c'est d'avoir la possibilité encore une fois de desserrer ces contraintes.

Alors, je donnerai la parole à Monsieur CASTELLINI pour les aspects très techniques mais je voulais faire ce recadrage politique parce que nous sommes dans cette situation-là. Il n'est pas question – je ne sais pas si nous avons changé de méthode ou si nous retombons dans les travers anciens, comme l'a dit M. BURINI – mais ce que je peux vous dire c'est que je crois en toute objectivité que cet investissement est fondé. Je crois également que nous vous avons entendus, en tous les cas je vous ai écouté, sur la question des garanties puisque nous sommes allés de l'avant en cherchant à obtenir ces garanties. Les circonstances ont fait que nous ne pouvons pas les produire devant vous aujourd'hui mais nous continuons – c'est quelque chose qui ne sera pas en place avant deux ou trois ans, donc j'imagine qu'il y aura un Gouvernement italien d'ici là – à chercher ces garanties au niveau de l'Etat italien.

Je donne la parole à Monsieur CASTELLINI sur l'aspect très technique du Fonds de Réserve Constitutionnel.

**M. le Président.-** Si vous permettez, Monsieur le Ministre, le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite dire un mot.

Monsieur BURINI, je vous en prie.

**M. Marc BURINI.-** Je suis encore plus inquiet parce qu'effectivement j'avais noté qu'on traitait d'Etat à Etat et non pas avec la sous-préfecture de la région où on va construire le port, et qu'il était urgent d'avoir un certificat émanant de Rome.

Je pense qu'il ne devait pas y avoir énormément d'investisseurs qui se battaient sur cette opération, je ne vois pas l'urgence de signer avant... justement, là, vous nous dites que vous avez bien suivi ce que nous avons dit au niveau des garanties de l'Etat italien, mais apparemment, pour plusieurs raisons, vous ne les avez pas, avec les attermolements électoraux et les problèmes du Gouvernement italien... Donc on a signé en fait sans avoir de garantie, je ne vois pas l'urgence et là je suis encore plus inquiet. Je ne vois pas pourquoi on n'aurait pas pu attendre le début d'année. Je pense que l'affaire peut être extraordinaire pour nous, mais uniquement pour nous, parce que je ne pense pas qu'il y avait beaucoup de monde au portillon pour signer, à moins que je me trompe. Mais il fallait absolument que la signature intervienne tout de suite, sans garantie, donc là, je suis encore plus inquiet.

**M. le Ministre d'Etat.-** Sans garantie de l'Etat autre que verbale, je précise, mais les garanties au niveau local ont été obtenues et ont été obtenues par mon prédécesseur qui, je crois, avait été voir la préfecture de Vintimille. Donc, je crois que les garanties, ce que vous nous aviez demandé nous l'avons fait. Il n'y avait pas d'urgence, il n'y avait pas d'autre candidat, c'est évident, mais il n'y a pas beaucoup de pays dans la situation de Monaco dans cette partie-là du monde. Donc, ce qui nous intéressait, encore une fois, c'était de desserrer les contraintes qui pèsent sur nous en termes d'accès à la Principauté et pour les ports, je trouve que cette acquisition reste – avec les garanties dont nous pourrions faire état j'espère le plus rapidement possible – un bon investissement pour la Principauté.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller, souhaitez-vous intervenir avant que le débat commence ?

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Oui, s'il vous plaît, pour compléter les propos du Ministre d'Etat et

dire, en effet, on peut arguer, y avait-il urgence ou pas urgence ? Il y a, comme toujours dans ce genre de négociation, des dates butoirs et si pour la première fois lors de la Commission de Placement des Fonds qui s'est tenue en juillet, le sujet avait été abordé dans le détail, c'est parce qu'un certain nombre d'échéances se faisaient jour à l'automne, lesquelles échéances avaient déjà été repoussées et ne pouvaient plus l'être davantage.

Sur la méthode j'aurais deux choses à dire :

La première, le sujet avait été abordé en Commission de Placement des Fonds, et à cette occasion, les représentants du Conseil National avaient émis des réserves. L'essentiel de ces réserves étant des réserves d'ordre politique, mais aucune réserve significative, sauf erreur de ma part, ne s'était exprimée sur les aspects économiques ou financiers de l'opération. Je pense qu'il y a même un assez large consensus pour dire que c'est une opération économique et financière intéressante, une concession de près de 80 ans – je ne rentrerai pas forcément dans tous les détails – mais des conditions attractives qui ne se présentent pas tous les jours au niveau de la proximité géographique, l'intérêt est évident. Politiquement il y avait des réserves qui se sont exprimées, il n'y avait rien de nouveau dans le dossier tel qu'il a été conclu. Ce n'est pas le Gouvernement qui signe mais la S.E.P.M. qui conclut dans les deniers jours. Donc il n'y avait pas non plus de nécessité de représenter le dossier en Commission de Placement des Fonds puisque sur les montants évoqués et sur les conditions financières proposées, il n'y avait pas de différence entre ce qui avait été présenté au mois de juillet et ce qui pourrait l'être ou aurait pu l'être lors de la commission de lundi prochain. Là aussi, ne nous faites pas de faux procès, il n'y avait aucune intention de notre part de tenir cette commission postérieurement à ces séances, je crois que c'est tout simplement des contraintes d'agenda et je reviendrai, là aussi, sur un deuxième point, à savoir, la journée de mardi ou mercredi de la semaine dernière, il n'y avait aucune volonté de notre part de ne pas tenir cette commission avant les Séances Publiques de ces jours-ci.

Que s'est-il passé mardi dernier ? L'accord a été finalisé par la partie italienne et par la S.E.P.M.. J'en ai été informé moi-même en tout début d'après-midi. Il se trouve que j'avais certaines occupations, notamment un déjeuner important et une réunion au Palais et lorsque je suis revenu, eh bien j'ai vu un projet de communiqué de presse de la part de la partie italienne qui était tenue, vu que l'accord venait d'être signé, de communiquer sur cet accord. Vous savez

comme moi que dans un certain nombre de cas de figure, lorsqu'il y a des opérations qui sont conclues, il doit y avoir communication immédiate sur ces opérations. Je me suis moi-même penché sur la traduction de ce communiqué et, puisque l'opportunité m'en a été donnée, j'en ai touché un mot, dès 18 heures, au Président du Conseil National, j'allais dire en « off » puisque je n'avais pas eu le temps de lui en parler ou d'en parler à qui que ce soit avant. Il s'est écoulé 4 ou 5 heures très précisément entre le moment où la discussion a été finalisée, où j'en ai été moi-même informé et où j'en ai informé le Président du Conseil National qui n'a peut-être pas eu le temps, entre le moment où il était lui-même engagé dans cette réception officielle, et la publication du communiqué, d'en informer les autres membres de cette Assemblée et/ou les membres de la Commission de Placement des Fonds.

Donc voilà, le timing est celui-là, le timing est court, on travaille tous dans l'urgence. Il n'y a rien qui a été fait de manière à ne pas divulguer quelque information que ce soit, de manière à entacher d'une quelque manière que ce soit la méthode à laquelle vous, comme nous, sommes très attachés. Il s'est trouvé que cette information je l'ai eue en temps réel. Les négociations ce sont des négociations parfois compliquées, il y a des juristes, il y a des comptables, il y a un certain nombre autour de la table qui font que nous ne pouvons pas forcément signer le jour « J » à l'heure « H », mais lorsque cela a été fait, quasi immédiatement, l'information a circulé. Donc, si ensuite il y a effectivement à travers ce communiqué un certain nombre d'entre vous qui ont été informés, je tenais ce soir à vous donner les raisons pour lesquelles cela s'est passé ainsi.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur POYET, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Toujours sur la Société des Ports, deux choses.

La première, pour revenir sur les propos de Madame FRESKO-ROLFO, pour vous rassurer, la Commission des Concessions n'a pas été non plus réunie concernant le Port de Vintimille. Le sujet a été évoqué il y a quelque temps...

*(Mme FRESKO-ROLFO intervient hors micro, inaudible).*

... mais je vais dans votre sens. D'accord, donc il y a des choses à dire. Effectivement cela n'a pas été fait

non plus et je ne reviens pas sur ce que les autres collègues ont dit, cela n'est pas utile.

L'autre point et peut-être pour discuter cette fois de la ligne budgétaire liée à la Société d'Exploitation des Ports, je pense qu'il y a là aussi matière à optimiser les excédents de recettes puisque nous sommes bien dans la ligne des recettes. Il y a des dépenses qui se font, qui se font de manière il me semble « large » et qu'il y a largement de quoi optimiser tout cela. Je pense que ce n'est pas parce que la situation est positive grâce à des recettes sur un monopole, sur un territoire bien délimité, que l'on peut se permettre des largesses sans aucun contrôle... Là j'engage aussi le Gouvernement, certes à continuer à développer ces recettes, mais aussi à limiter les dépenses de la même manière.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur POYET.

Monsieur FICINI, je vous en prie.

**M. Alain FICINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Mercredi soir, j'avais prévu une intervention concernant le rachat de la concession du Port de Vintimille mais compte tenu de ce que nous avons entendu mercredi soir et ce que nous venons d'entendre maintenant, je vais faire un simple raccourci puisque beaucoup de collègues se sont déjà exprimés.

Cet éventuel rachat nous avait inquiétés, pourquoi ? Je vous le dis ouvertement, c'était la partie contractante. Alors, je me serais bien gardé, mercredi soir, de développer sur cette partie dans cet hémicycle mais je tenais et je tiens encore à votre disposition des articles et des documents pour corroborer mes propos parce que cette société, je peux vous le dire, certains points ne sont pas très clairs !

J'ai noté aussi dans cet article AFP que sont évoqués les sujets comme les parkings, les boutiques, les ateliers de maintenance, les services de navettes par hélicoptères, une date d'achèvement, etc... autant d'informations auxquelles la représentation nationale n'avait pas eu accès lors des séances privées.

Je trouve que cela n'est pas très fairplay !

Pour terminer, tout ce que j'ai voulu dire c'est que ce qui vient de se passer avec le rachat de cette concession du Port de Vintimille, c'est que ce dossier me rappelle surtout un très mauvais souvenir. Je vais le rappeler à tout le monde ici, certains étaient déjà dans cet hémicycle, cela concerne la Tour Odéon, comme par hasard !

**M. le Président.-** Merci, Monsieur FICINI.

Docteur RIT, je vous en prie.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est certainement un lieu commun que de dire que l'histoire est un éternel recommencement.

Monsieur le Ministre, vous étiez visiblement interpellé par ce retour des travers anciens, alors rassurez-vous pas très anciens, ils n'ont pas encore de valeur patrimoniale, un an et plus c'est le maximum parce que ces débats extraordinaires finalement, surréalistes, sur des sujets très importants où d'emblée le Conseil National est dans sa grande majorité d'accord sur le fond et où on achoppe dans nos débats sur la forme. Je vous cite un exemple, il est récent, il est énorme, il s'agit du Traité qui a été signé au sujet de l'extension en mer ! Rappelez-vous des remous, sans jeu de mots, à l'époque et du petit séisme à l'échelle de notre pays au moment du Budget Rectificatif 2015. On aurait pu en tirer des leçons, visiblement les retombées ont été multiples sur un sujet où tout le monde pratiquement était d'accord sur le principe. C'est le fond, qui a accroché, la méthode, la manière de s'y prendre et peut-être que le Conseil National fait preuve de trop de susceptibilité... mais mettez-vous à sa place !

Alors là, effectivement, nous sommes à nouveau dans le droit fil de ce genre d'affaire et peut-être comprenez-vous mieux, si toutefois vous en avez gardé le souvenir, certains éléments de mon intervention de politique générale, lorsque, effectivement, j'expliquais ne pas vouloir trop vite céder au chant des sirènes de la méthode nouvelle. C'est bien là le point, il y a des formes à respecter et là, une fois de plus, je pense que le Gouvernement, certes très involontairement, mais finalement peu riche des expériences récentes, n'a pas respecté la forme.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Il n'a pas été répondu à la question que j'ai posée à savoir, si lors de la dernière Commission de Placement des Fonds, ce sujet avait été abordé et s'il avait été décidé ou pas, de proposer de signer l'accord de prise de contrôle du Port de Vintimille ? Parce que je réitère ce que j'ai dit tout à l'heure, l'Ordonnance Souveraine de 1968 sur la Commission de Placement des Fonds est très précise, elle dit que toutes les

décisions peuvent être prises après consultation de la Commission de Placement des Fonds. Donc, je voudrais savoir si lors de la dernière Commission de Placement des Fonds il a été pris la décision et validé le principe de la prise de contrôle du Port de Vintimille ou si cette décision – comme l’a rappelé mon collègue M. FICINI, qui me rappelle un bien mauvais souvenir dans l’opération Odéon – du financement de la Tour Odéon n’avait pas été prise après consultation de la Commission de Placement des Fonds. Donc, j’aimerais qu’on me réponde s’il vous plaît.

Merci.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l’Economie.-* Je vais vous répondre, je ne sais pas ce qui figure au procès-verbal de la Commission du mois d’octobre à laquelle vous faites allusion, tout ce que je sais c’est qu’une fois encore et je l’ai déjà dit, le sujet a été abordé lors de la Commission du 18 juillet – de mémoire si c’est ce jour-là qu’elle s’est tenue, en tout cas il y en a eu une au mois de juillet – les réserves se sont exprimées et les discussions se sont poursuivies. Donc, le parallèle avec la Tour Odéon ne tient pas une seconde ! Le sujet a été abordé, des réserves se sont faites jour, le projet a continué à être étudié, ces caractéristiques économiques et financières, je l’ai déjà dit, n’ont pas évolué, il n’était pas nécessaire de le représenter à une réunion subséquente de la Commission de Placement des Fonds.

Quant au timing, je pense que vous auriez apprécié d’autant moins via un communiqué italien d’apprendre ce qu’il en était, mais moi-même, à 13 heures 45, j’apprends que l’Italie communique. A 14 heures 25, je reçois un message email me disant : « je fais suite au message d’un journaliste de la Principauté – pas le magazine ou le journal, mais je ne citerai pas son nom, c’est un journaliste actif en Principauté – concernant le rachat du Port de Vintimille. Nous avons également reçu le communiqué diffusé par la ville de Vintimille – il était déjà diffusé – le voici en pièce jointe ». A 16 heures 42, il y a une première mise en forme par mes soins, il y avait une première traduction française qui avait été établie par la direction de la communication, il y avait une photo, entre temps comme je vous l’ai dit j’avais eu quelques réunions relativement importantes, voire très importantes... Voilà, il y a un projet de communiqué, il est là, il est annoté.... Et à 17 heures 24 soit environ une demi-heure avant que j’en informe le Président rapidement en « off », je donne mon accord pour la diffusion de ce communiqué de presse

parce qu’il me semblait légitime qu’un communiqué paraisse en langue française après celui qui était paru en langue italienne trois heures plus tôt. Voilà, il y a télescopage, sans doute, des heures, des minutes mais une fois encore aucune volonté de ne pas informer qui que ce soit mais nous pensons, nous sommes convaincus au Gouvernement alors qu’on nous fait régulièrement le procès – pas plus tard que lors du rapport de la semaine dernière – de ne pas avoir de vision à long terme, un projet comme celui-ci, à l’instar de l’investissement que nous allons réaliser au niveau de l’aéroport de Nice, nous semble un projet à long terme, porteur d’avenir pour la Principauté.

Voilà, donc nous en assumons la responsabilité.

**M. le Président.-** Merci.

Je vais donner la parole à ceux qui l’avaient demandée et ensuite nous passerons aux autres lignes de ce chapitre.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je crois que l’on ne se comprend pas très bien. Vous êtes en train de nous expliquer comment cela s’est passé mais le problème n’est pas là, ce n’est pas de savoir comment cela s’est passé, c’est que cela s’est passé comme cela ne devait pas se passer ! A moins que vous considériez que lorsque vous nous présentez un sujet à la Commission de Placement des Fonds et que lorsqu’on vous émet des réserves plusieurs fois sur le sujet qui a été abordé, validé et qu’après la commission étant consultative vous faites ce que vous voulez, dans ce cas-là on n’émettra plus aucun avis si on n’est pas d’accord. Je pense que ce n’est pas la bonne méthode. Ou alors vous reconnaissez vous-même que nous avions émis à plusieurs reprises, à chaque fois que ce sujet a été présenté, des réserves. On n’aborde même pas – et M. RIT a raison là-dessus – le fond et le fait que l’on pourrait être tous d’accord sur l’investissement ou pas de ce port... On se met d’accord sur le fait qu’il y a des réserves politiques et qu’il est important, comme vous l’avez souligné Monsieur le Ministre, d’avoir des garanties politiques sur un sujet sensible, dans un dossier encore plus sensible, venant de plus haut que celles que nous avons. Vous nous dites que nous avons raison, vous le confirmez. *Primo*, vous ne les obtenez pas, quelle que soit la cause. *Secundo*, j’apprends que le Président de la S.E.P.M. peut signer ce qu’il veut sans que vous le sachiez, puisque vous découvrez par hasard que c’est

signé.... Alors, je me pose de graves questions ! Aujourd'hui qu'elle est la méthode régulière ? La méthode régulière c'est la Commission de Placement des Fonds se réunit, elle émet un avis, cet avis est acté, il est suivi ou pas par le Gouvernement. Ce n'est pas ce qui a été fait et je le regrette profondément.

**M. le Président.-** Merci.

MM. CROVETTO, POYET, NOUVION et ROBILLON et ensuite nous arrêtons sur ce sujet.

Monsieur CROVETTO, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

En fait ce débat me rappelle un débat que nous avons eu lors du vote de la loi sur la Sécurité Nationale. On dirait que cela n'a rien à voir mais en fait oui parce que nous nous étions posé la question sur le « rôle de la commission » est-ce qu'elle devait être consultative ou non ? Est-ce qu'elle devait se prononcer *a priori* ou *a posteriori* ? Là, ce soir, je m'aperçois que la Commission de Placement des Fonds ou les Commissions des Concessions c'est le *Worst-Off* c'est consultatif *a posteriori*, donc je pense que là il y a un petit problème.

Plus généralement la Société d'Exploitation des Ports de Monaco, c'est le deuxième poste au niveau des concessions, 13,7 M€ de redevances et c'est un pôle de développement où l'on voit qu'il y a des volontés de croissance. En revanche, il me semble que ce fleuron d'activités portuaires est livré à lui-même. Alors, reste le flou sur les négociations. Est-ce que vous étiez informés, pas informés ? Est-ce que le Président de la S.E.P.M. a opéré ces négociations seul – j'espère que non – et peut également se trouver gourmand en terme de coût de fonctionnement. Donc j'appuie les propos de mon collègue Thierry POYET qui dit qu'effectivement, l'Etat doit prendre conscience que ce qui ne lui coûte pas directement peut quand même représenter une charge induite par une minoration des recettes. Ce n'est pas parce que c'est une ligne de recettes qu'il ne faut pas faire le travail pour optimiser la rentabilité.

J'observe qu'il y a des recommandations du Contrôle Général des Dépenses sur cette entité, notamment au niveau du coût du personnel et des mesures appliquées.

En trois ans, Monsieur CASTELLINI, vous avez fait un grand pas en avant pour la rationalisation du Fonds de Réserve, notamment en réduisant les coûts liés à sa

gestion et je pense que cela vaudrait la peine d'effectuer le même travail sur certaines entités publiques et concessions. Le jeu en vaut vraiment la chandelle et les retombées pour le budget de l'Etat pourraient être considérables.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je répondrai au moins sur un point. Je partage bien sûr le souhait ou le souci que vous exposez, *in fine* s'il y a des raisons de regarder cela plus en détail ce sera fait, comme nous l'avons fait sur des postes plus significatifs tels que les avoirs gérés par le Fonds de Réserve Constitutionnel. En revanche, il est évident que j'étais informé des négociations. A mon corps défendant, j'ignorais peut-être l'heure exacte à laquelle l'encre serait encore fraîche, mais le Président de la S.E.P.M. m'a tenu au courant, je ne dirai pas jour par jour, mais au moins une à deux fois par semaine, de l'état d'avancement des discussions et négociations.

**M. Thierry CROVETTO.-** Vous nous rassurez sur ce point.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Ce qui s'est passé mardi ne doit pas laisser entendre, comme nous aurons sans doute le cas de l'évoquer sur une autre ligne des monopoles concédés, qu'il n'y a pas de dialogue ni d'interface entre le Gouvernement et les dirigeants de certaines entités.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur POYET, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas revenir sur les propos de M. CUCCHI et de M. CROVETTO ils reprennent le début de l'intervention que je souhaitais faire.

Effectivement, je comprends bien, vous avez fixé un cadre de négociation de la S.E.P.M. pour agir en fonction des règles que l'actionnaire principal, vous-même, aviez fixé par rapport à cette partie-là. Cela me convient tout à fait.

Où je suis surpris par contre, c'est pour le communiqué de presse. Parce que pour Monaco Telecom vous aviez dit exactement la même chose. Nous avons appris la vente de Monaco Telecom par la presse internationale et vous nous aviez dit que cela était dû à l'urgence de la situation, que cela s'était passé vite et que vous n'aviez pas eu le temps de réagir.

Mais si vous travailliez sur la vente du port, et vous nous avez confirmé que cela était bien le cas, que vous avez fixé des cadres de négociation, il me semble ou en tout cas il me semblerait qu'en amont on pouvait préparer aussi un communiqué de presse provisoire qui aurait été prêt à être diffusé, se coordonner avec la partie adverse pour dire « A telle heure on va le déposer » et tout le monde est prêt et tout le monde le fait au même moment ! Alors que là, on a l'impression qu'à un moment donné c'est la partie adverse, les italiens, qui rythment en fait la mesure et que nous, nous sommes en train de courir derrière pour essayer de rattraper le temps, sans y arriver. La preuve, nous n'y sommes pas arrivés et cela est quand même gênant.

Alors, il y a une bonne nouvelle, c'est qu'effectivement comme le disaient mes collègues, la négociation a été cadrée. Pour le reste, désolé, je ne peux pas m'en féliciter.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Monsieur CUCCHI a bien résumé la situation, il siège dans cette commission depuis un certain nombre d'années, même s'il y a eu une interruption pendant cinq ans. Vous connaissez bien les règles, ce n'est pas très compliqué. Il faut mettre à l'ordre du jour le sujet de la prise de contrôle du Port de Vintimille, acter la discussion avec les Conseillers Nationaux, acter le fait qu'ils ne sont pas d'accord sur cette prise de contrôle et sur une signature et, à ce moment-là, dans le cadre des déclarations de politique générale de la semaine dernière, nous aurions dû être au courant, dès 18 heures ou dans l'après-midi, que cela a été fait, que les membres de la Commission de Placement des Fonds n'ont pas donné leur accord. Mais ce n'est pas ce qui s'est passé. Aussi, on n'a pas répondu à ma question : la Commission de Placement des Fonds du mois d'octobre a lancé la discussion mais n'a pas acté une position. Et vous avez rendu la décision définitive de la prise de contrôle et de la signature avec la délégation de signature que vous avez donnée au Président de la S.E.P.M..

Je reviens à ce que je disais, il y a une Ordonnance Souveraine qui règlemente la Commission de Placement des Fonds, qui dit que l'ensemble des décisions doivent être prises, on le voit d'ailleurs sur les préemptions et autres, nous validons ou pas et après, tout à fait d'accord, le Gouvernement prend ses responsabilités mais le Conseil National communique en disant « nous sommes contre cette prise de participation du Port de Vintimille ». Le Gouvernement a pris seul ses responsabilités sur cette opération et là, nous sommes d'accord et chacun communique. Nous ne remettons pas en cause le fonctionnement Institutionnel, mais là, de faire croire qu'il y a eu des échanges, qu'il y a eu des réserves et que vous n'étiez pas tout à fait au courant du moment de la signature... cela ne fonctionne pas !

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci beaucoup.

Je vais essayer de ne pas redire ce qui a déjà été dit mais pour avoir participé, dans d'autres temps, à beaucoup de Commissions de Placement des Fonds, je suis désolé que cela se passe à nouveau de cette manière. Quel que soit l'avis que l'on peut avoir sur le sujet, comme l'a dit Jean-Michel CUCCHI, peu importe, c'est la manière dont cela s'est fait et comment cela se fait habituellement. Vous n'étiez pas là, Monsieur le Ministre, il y a un an mais ça se passait déjà comme cela. Donc, je crois qu'il y a vraiment un problème.

M. Laurent NOUVION insiste beaucoup sur la Commission de Placement des Fonds, moi je dirai qu'on arrive véritablement à un point où le système ne marche pas. Ce système d'engagement financier, de dépenses de l'Etat, ne marche pas, il n'est pas satisfaisant. La Constitution prévoit que la représentation nationale doit voter les recettes et les dépenses totales de l'Etat, que ce soit le budget et que ce soit le Fonds de Réserve. Là, actuellement nous sommes en train de discuter sur une Commission consultative qui donne un avis, mais de toute manière on ne le vote pas, la représentation nationale ne vote pas l'engagement de ces sommes, cela est quand même très important d'y arriver... moi je vais au-delà de ce que Laurent Nouvion a dit, je pense que la Commission de Placement des Fonds devrait disparaître. Je crois – comme l'a dit Bernard PASQUIER et comme on l'a répété à plusieurs reprises – qu'il faut que les engagements du Fonds de Réserve soient validés par la représentation nationale, certes pas en public parce que cela pose de vrai problème de sécurité et de confidentialité, mais je crois qu'il faut

que ce soit voté par l'Assemblée. Vous allez nous dire que les décisions peuvent se prendre au dernier moment... non ! D'une part, on est préparé pour prendre ces décisions mais pour la décision *in fine* on peut très bien réunir une Commission Plénière d'Etude. Vous avez l'exemple des projets de loi que nous nous étions engagés à voter les n° 960 et n° 961 dont on a validé les rapports à midi, ils ont été déposés le 29 novembre – si je me souviens bien – le rapport a été adopté ce midi et les deux textes seront votés jeudi. Donc, ne nous dites pas que nous n'avons pas le temps d'être tenu au courant je crois qu'il faudra et il faut que dans l'avenir nous soyons tenus au courant des engagements du Fonds de Réserve. Cela nous concerne et c'est Constitutionnel. Je crois que cela est important. Au-delà de cela, pourquoi cet engagement se fait sur le Fonds de Réserve ? Pourquoi ne pas avoir prévu de le faire sur le budget de l'Etat parce que les sommes sont, disons, modérées dans ce cadre-là ? La S.E.P.M. est un grand contributeur du budget de l'Etat, pourquoi ne pas mettre en intervention...

(*Sonnerie*).

... excusez-moi Monsieur le Président, je n'avais pas prévu d'intervenir donc c'est peut-être un peu long...

... mais pourquoi ne pas le mettre sur le budget ? Cela aussi aurait pu être discuté. J'en reviens toujours à l'amendement budgétaire et je pense qu'il y a deux problèmes à l'heure actuelle dans le fonctionnement de notre Parlement, vous l'avez dit un jour, il faut que le Gouvernement puisse avoir un contrôle pour être un bon Gouvernement et pour avoir des suggestions et retenir les suggestions que fait la représentation nationale. Je crains que pour cet exemple-là, on a vraiment ce qu'il ne faut pas faire. Le Conseil National ne doit pas être un alibi démocratique, le Conseil National existe, on représente les Monégasques, on a notre avis à donner et je crois qu'il faut qu'on le donne et qu'on le donne dans des circonstances tout à fait organisées, cela est important. C'est pour ces raisons que nous trois, pour l'instant, nous votons contre les budgets parce qu'on ne respecte pas les articles qui prévoient qu'on vote les engagements et les recettes de l'Etat.

Il faut qu'on arrive à changer cela, et je vous le dis parce que quand même j'ai une certaine expérience de ce fonctionnement, et c'est très frustrant car on ne fait pas notre « job » de Conseillers Nationaux lorsqu'on se retrouve devant cet effet-là. Il est vrai que nous ne sommes pas contents, on vous le dit à répétition mais je trouve que cela est vraiment déplorable, pour vous comme pour nous, parce que nous, nous sommes devant le fait accompli et vous, on vous met dans une

situation qui n'est pas agréable et ce n'est pas positif. Donc je crois vraiment qu'il faut qu'on arrive et que vous arriviez avec nous à faire évoluer ce système.

Excusez-moi d'avoir dépassé le temps imparti.

**M. le Président.-** Monsieur BURINI, pour conclure.

**M. Marc BURINI.-** Pour conclure je tiens à préciser que la Commission de Placement des Fonds n'avait pas validé ce projet et que justement nous attendions du Gouvernement qu'il nous revienne pour des garanties au niveau, non pas local mais gouvernemental, ce que vous avez rappelé tout à l'heure.

Donc, oui, Monsieur CASTELLINI, je ne vois pas beaucoup de visibilité sur des investissements de ce type lorsqu'on n'a pas de garantie au niveau gouvernemental d'Etat à Etat, ce ne sont pas deux communes qui ont signé un contrat.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Moi j'ai beaucoup moins d'expérience que M. ROBILLO sur toutes ces questions-là donc je ne me prononcerai pas sur le fond, mais sur la méthode parce que je suis d'accord avec tous ceux qui ont dit que nous avons là un problème de méthode. Deux observations. La première sur la décision prise en septembre par la Commission de Placement des Fonds, la délibération du Conseil du 28 septembre entérine l'idée que nous allons continuer en dépit, en dépit effectivement, des réserves exprimées, je vous en donne quitus. Mais, nous vous avons informé du fait que nous allons continuer et la décision a été prise en ce sens. Pour autant, et c'est mon deuxième point de méthode, je partage l'avis de ceux qui pensent que nous aurions pu faire un communiqué conjoint avec les Italiens, je vous en donne quitus, nous avons été pris de court et cela n'a pas été plus agréable pour vous que pour nous. Je confirme tout ce que M. Jean CASTELLINI vous a dit, ils ont communiqué bien avant que nous en soyons totalement informés... Mais voilà, la vie est aussi faite de tout un tas de choses imprévues et nous avons, non pas été obligés de courir après sur le fond parce qu'encore une fois nous étions clairs du côté monégasque sur cet investissement, nous avons été obligés de communiquer dans les conditions que rappelait M. Jean CASTELLINI, c'est-à-dire éviter de donner l'impression que les Italiens avaient fait cela tout seuls. Nous aurions préféré – vraiment je partage

votre sentiment en tous les cas – faire un communiqué conjoint, ce qui est la pratique de ce genre d'investissement.

Merci.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Je vais intervenir de manière plus concise, Monsieur le Président, sur la ligne 021 300 – Postes-Télégraphes – et précisément sur le bureau de poste du Larvotto. En raison des travaux du Palais de la Plage, le bureau de la Poste du Larvotto va être fermé, les usagers devront se rendre au bureau de poste du boulevard des Moulins pour lequel un agencement adéquat est en cours.

Je crains qu'il n'y ait plus de bureau de poste à l'emplacement actuel et en matière d'attractivité il n'est pas concevable qu'il n'y ait plus de bureau dans le quartier du Larvotto et qu'il soit demandé aux résidents des immeubles de luxe de continuer à monter au boulevard des Moulins.

Nous demandons donc que soit recherchée au plus tôt une solution de relogement du bureau de la Poste dans le quartier du Larvotto et d'ores et déjà je pose la question, avez-vous prévu actuellement une solution pour le relogement de ce bureau de poste ?

Merci.

**M. le Président.-** Madame le Conseiller, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Nous sommes effectivement en train de faire des travaux au bureau de la Poste du boulevard des Moulins pour l'agrandir, rajouter des guichets et transférer l'activité de ce bureau du Larvotto de façon définitive au boulevard des Moulins.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci.

Je réitère ma demande pour que soit maintenu un bureau de la Poste au Larvotto et je continuerai à faire cette demande aux différents budgets.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOISSON.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur ELENA, je vous en prie.

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire une intervention sur la ligne S.B.M., si vous permettez.

Bientôt nous allons atteindre la barre des 10 000 Monégasques. En parallèle, le nouveau statut des jeux à la S.B.M. stipule une réduction des effectifs de 80 employés avec l'objectif de descendre sous la barre des 260 employés de jeux. Pour comparaison, il y a 30 ans, lorsque je suis entré dans les jeux, nous étions plus de 400 employés de jeux pour 5 000 Monégasques. Alors, aujourd'hui, il me semble nécessaire de réserver les places d'employés de jeux uniquement aux Monégasques et ceci dès la prochaine école qui commence le 9 janvier.

Je souhaiterais savoir quelle est la position de l'actionnaire majoritaire sur ce sujet.

Comme nous sommes à la ligne S.B.M, je profite de mon intervention pour rappeler que nous avons déposé une proposition de loi sur le travail de nuit et je demande à Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé s'il pouvait diligenter une étude statistique sur l'espérance de vie des travailleurs de nuit par catégorie socioprofessionnelle.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur VALERI, je vous en prie.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Je prends note en séance de la demande de Monsieur ELENA.

Il est toujours difficile en Principauté, sur des petits échantillons, de faire des études statistiques.

En tout cas, je m'engage à regarder si on peut arriver à avoir des résultats fiables dans les prochains mois.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Conseiller.

Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** C'est toujours sur la ligne S.B.M..

Encore cette année je voterai contre la ligne de la redevance de la S.B.M. même si, je le sais, il s'agit bien d'une ligne de recettes.

En effet, même si cette ligne est en augmentation, même si le chiffre d'affaires de la S.B.M. est en augmentation, les résultats nets, eux, sont en déficit pour l'exercice 2015/2016.

De plus, on ne peut que constater la poursuite de la dégradation du climat social même si le statut unique a été adopté et à grand frais avec, notamment, des bruits inquiétants sur l'accroissement de l'absentéisme, en particulier dans le secteur des jeux.

Ce qui pour moi est le plus frappant lorsque j'assiste à la Commission Mixte, c'est la discordance entre la sérénité affichée par les responsables de la société et les problèmes rapportés par plus de 300 employés de la société venus rencontrer le délégué pour la priorité nationale de la Haute Assemblée. A croire que l'on parle de deux sociétés différentes.

Le Gouvernement étant l'actionnaire principal de la société, peut-il me dire ce qu'il en est réellement ? Ce qu'il envisage éventuellement comme mesure et si des objectifs ont été fixés à cette société ?

Merci.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur ROBINO.

Y a-t-il d'autres interventions sur la S.B.M. afin que le Gouvernement puisse répondre ?

Madame AMORATTI-BLANC.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie, je m'adresse à vous concernant la S.B.M. car c'est vous qui êtes aux manettes pour représenter le Gouvernement.

Je me demande quelle est aujourd'hui la feuille de route des Administrateurs d'Etat à la S.B.M., puisque ce sont eux qui sont normalement à la tâche pour représenter et respecter les intérêts de l'Etat.

Je me demande aussi comment depuis tant d'années on a pu en arriver à une telle situation. Cette société est un monopole concédé. Il y a donc un cahier des charges, lequel comprend entre autres, il me semble, un volet social, et même un volet comprenant une obligation d'animation du pays.

Alors, en dehors d'une direction artistique de qualité, je ne vois absolument pas en quoi la S.B.M. anime Monaco aujourd'hui. Ou plutôt si, je vois que

l'animation tourne régulièrement autour du malaise social persistant ou des risques et des rumeurs de grève, de l'absentéisme comme l'a souligné mon collègue M. ROBINO.

Donc, qu'est devenue la S.B.M. ? Est-ce une société immobilière ? A-t-on souvenir que son cœur de métier était les Jeux ? Ou en est-on avec le fameux marketing des jeux dont j'entends parler depuis bien plus de 10 ans ?

Si l'Etat est actionnaire majoritaire et que le Conseil National est un élément constitutif de l'Etat, alors nous devons savoir et nous devons avoir les moyens de comprendre.

Je suis rassurée de savoir que vous avez enfin eu le business plan et j'ai bien entendu que la Haute Assemblée n'aura pas toutes les informations le concernant. Je n'en reste pas moins surprise qu'il ait fallu notre intervention pour que vous le demandiez et donc qu'on vous le transmette. Il me semblait pourtant que toute société devait être en mesure de le fournir. Je souhaite donc que le Gouvernement joue pleinement son rôle d'actionnaire majoritaire en toute objectivité.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur POYET, je vous en prie.

**M. Thierry POYET.-** Je voudrais intervenir sur Monaco Telecom.

**M. le Président.-** Nous n'avons pas encore terminé la S.B.M., donc plus tard si vous le voulez bien.

Sur la S.B.M., MM. FICINI, ELENA, PASQUIER, Mme LAVAGNA et M. CROVETTO

Monsieur FICINI, nous vous écoutons.

**M. Alain FICINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais revenir sur la loi de désaffectation de la S.B.M.. Je ne vais pas vous refaire toute la genèse de ce fameux parking des Spélugues mais personnellement je trouve que remettre en cause ce chantier pour des motifs politiques, pour moi, n'a aucun sens. D'abord parce qu'il est la cause pendante d'une loi et ensuite si on parle de travaux relatifs à des projets immobiliers, on oublie ceux plus nombreux, et j'insiste sur ce mot, qui ont lieu toute l'année sur la voirie de la Principauté, pour des raisons de maintien de réseaux, et qui eux ont de réelles influences sur la qualité de vie et la circulation.

Alors, Monsieur le Ministre, ce soir, je vous demande solennellement de respecter le vote de cette loi de désaffectation avec les conditions y attachées.

**M. le Président.-** Monsieur FICINI, vous vous êtes trompé de ligne c'est dans la Section 7.

Je vous demanderai d'intervenir à l'avenir sur les lignes annoncées dans les chapitres qui les concernent.

Monsieur ELENA.

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais préciser pour qu'il n'y ait aucun malentendu, que je ne tape pas sur la direction de la S.B.M. bien au contraire, M. BIAMONTI a toute ma confiance et je l'ai encore dit l'autre soir, je me félicite que la direction des jeux soit 100 % monégasque.

Aujourd'hui, en tant qu'élu par les Monégasques, je vous demande, Monsieur le Ministre, quelle est votre position ? Allez-vous embaucher comme employé de jeux que des Monégasques ? Parce que je vous le rappelle, les Monégasques ne peuvent être employés de jeux qu'à Monaco. En effet, en France, en Italie, ils ne veulent pas de nous.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ELENA.

Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

On entend beaucoup de choses et leur contraire sur cette société, dans cet hémicycle et en dehors de celui-ci. Il ne s'agit pas, ici, d'affirmer que la S.B.M. n'a pas de problème mais je crois qu'il est important de reconnaître que ceux-ci ne sont pas nouveaux et qu'il faut les replacer dans leur contexte.

L'analyse que je vais développer est avant tout financière, ce qui ne signifie pas que la S.B.M. ne connaisse pas de problèmes sociaux, mais nous ne pourrions résoudre les problèmes sociaux que si la S.B.M. est prospère.

Le problème principal est bien que les jeux – le cœur de métier historique de la S.B.M. – sont en perte de vitesse. Ceci est une tendance lourde, en particulier pour les jeux de table, pour le haut de gamme, qui a fait le succès de cette société depuis tant d'années. Les seules sociétés qui semblent à même de conserver une performance acceptable sont celles, comme à Las

Vegas ou bien à Macao, qui ont misé sur le volume, un grand nombre de joueurs qui perdent peu, l'inverse de notre modèle basé sur quelques joueurs qui perdent beaucoup ou qui perdaient beaucoup, d'ailleurs. Las Vegas a plus d'un million de chambres d'hôtel, nous en avons 2000. Le volume n'est pas vraiment une option pour nous. Le volume, nous devons aller le chercher à l'extérieur.

Que faire alors ? La direction, avec l'aval de l'actionnaire majoritaire, a lancé un programme ambitieux basé sur cinq piliers :

La diversification des sources de revenus, en particulier en investissant dans l'immobilier. Aujourd'hui c'est l'immobilier qui paie le salaire des croupiers, j'espère que vous vous rendez compte tous de cela. La modernisation de l'outil de travail hôtelier avec un projet de grande envergure à l'hôtel de Paris ; le développement des marques du groupe en ouvrant le capital à des professionnels comme LVMH ; l'ouverture de capital à des professionnels des jeux pour faciliter la projection de la marque S.B.M. jeux au niveau global et enfin, la réforme du système historique de rémunération des employés de jeux en signant un accord avec les syndicats.

Ces changements en profondeur sont anxiogènes pour les employés de la S.B.M., je n'en doute nullement. Mais quelle est l'alternative ? S'accrocher à un modèle obsolète jusqu'à sa disparition ? Je ne le pense pas.

Je crois au contraire que continuer à avancer dans la stratégie actuelle est la meilleure manière pour la société de prospérer de nouveau et fournir des emplois pour les générations futures de Monégasques.

Il faut persévérer. Tirer à boulets rouges sur cette société sans rien proposer de concret, alors qu'elle est au milieu du gué, qu'elle est au milieu d'un programme d'investissement ambitieux n'aide personne vraiment.

Je terminerai en disant que cette discussion est basée sur la ligne de recettes des monopoles concédés, que la contribution de la S.B.M. au Primitif 2017 est de 33,8 M€, en augmentation de 4,8 % par rapport au Primitif de 2016 et de 9,5 % par rapport au résultat de 2015.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur PASQUIER.

Madame LAVAGNA.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président.

Pour la S.B.M. je voulais dire que la critique est facile mais l'art est difficile.

En ce qui me concerne, je trouve qu'un résultat positif par les temps qui courent ce n'est déjà pas mal, tout en préservant quand même des emplois qui sont enviables et enviés par plusieurs personnes et qui sont préservés en dépit des grèves qui veulent intimider. Le droit du travail est ce qu'il est – si c'était moi je le reformerais, mais je ne suis pas seule – donc, cela est compliqué. Ce statut unique aujourd'hui que l'on critique allègrement a quand même été voté à 80 % je crois, alors si le vote ne veut plus rien dire alors c'est à se demander pourquoi on vote...

Je voudrais dire aussi que s'il y a une anxiété spécifique à la S.B.M., les avocats n'en sont pas épargnés non plus, ni certaines autres professions et je suis sûre que de votre côté aussi. Donc je crois que l'on ne peut pas sérieusement dire ce genre de choses sans le remettre dans le contexte économique mondial actuel où, me semble-t-il, la S.B.M. s'en sort plutôt bien et je trouve que les personnes qui y travaillent ont plutôt une qualité de vie meilleure que la plupart des autres, avec une sécurité d'emploi et avec plutôt des revenus largement au-dessus de la moyenne.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame LAVAGNA.  
Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

Beaucoup ont parlé d'une façon générale sur la S.B.M., je ne voudrais pas trop me répéter par rapport aux autres simplement je comprends tout à fait qu'il y ait un besoin de discrétion eu égard aux autorités de marchés d'une société cotée en bourse et que les informations doivent être distillées avec précaution. Certainement. En même temps la société est un des employeurs importants pour Monaco et importants pour les Monégasques. Je crois que c'est un point extrêmement important pour nous tous parce que ce sont les générations futures qui, jusqu'à présent, étaient assurées d'avoir un emploi ici, et cela devient plus difficile, on vient de le dire, par le contexte.

Ensuite, étant donné que l'Etat est actionnaire majoritaire, je trouve que nous ne sommes pas suffisamment informés du devenir de la société. Quel est le marché ? Comme je l'ai dit en séance privée, lorsqu'on va à Macao, il y a 5 000 joueurs en même temps dans un seul casino alors qu'il y en a

beaucoup... Quelle est notre stratégie qui fait que nous avons moins de joueurs et que nous perdons de l'argent ?

Je souhaiterais, même si cela ne se fait pas en public, que nous soyons beaucoup mieux informés, de l'intérieur, de la manière dont tout cela fonctionne et, surtout, au-delà de la diversification dans l'immobilier – on le sait l'immobilier c'est zéro emploi – donc il faudrait déjà faire attention sur les emplois futurs. A un autre moment j'aimerais que l'on nous explique vraiment.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie Monsieur BOERI.  
Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, c'est une ligne de recettes, effectivement, c'est une redevance, on peut discuter sur le montant de la redevance dont l'inscription me semble ambitieuse par rapport aux résultats du début de l'année de la société. On peut également rajouter que cela fait sept ans que le résultat d'exploitation est négatif ; On s'exprime sur la redevance parce que cela fait des années qu'il n'y a plus de dividende non plus.

Mais au-delà des chiffres, Monsieur le Ministre d'Etat, je vous avoue qu'après les séances privées qui nous ont permis d'aborder de nombreuses problématiques, je suis resté étonné par la manière – on en a parlé pour la S.E.P.M. – mais également s'agissant de la S.B.M. dont l'Etat gère ses propres intérêts au sein de ces structures ! En effet, même si d'autres considérations doivent être prises en compte, bien évidemment, l'actionnariat de l'Etat dans diverses sociétés dont la S.B.M. constitue des placements financiers. Il est « capital » d'optimiser la rentabilité directe et indirecte pour Monaco. Alors, on parle de la redevance, il y a les dividendes, il y a la TVA et l'Impôt sur les Bénéfices.

Or l'impression qu'il en ressort pour moi est plutôt une impression d'abandon, ou alors, au mieux, le Gouvernement est spectateur.

En premier lieu la S.B.M.. Un journal de la place m'aurait presque rassuré quand j'ai lu les propos du Conseiller de Gouvernement - Ministre pour les Finances et l'Economie, M. CASTELLINI, mentionnant en des termes que je n'avais plus entendus depuis des années je pense tels que « objectifs, obligation, notoriété, excellence et même stratégie ».

Puis, retour à la réalité en lisant plus précisément, « aucun objectif explicitement fixé », « le Président Délégué organise un débriefing avec tous les Administrateurs », je cite : « et les membres du Gouvernement, dont le procès-verbal est rédigé par un fonctionnaire du Département des Finances et de l'Economie ».

Il ne faudrait pas que le rôle de l'Etat, actionnaire majoritaire, au sein de cette structure, se limite à un simple travail de secrétariat.

L'Etat explicite les prévisions de recettes par la création d'une nouvelle terrasse extérieure pour environ 10 M€ faisant, je cite, « désormais du Casino Café de Paris un établissement compétitif ». Puis on est entré dans le détail, on s'est aperçu que cette terrasse, objet du salut pour l'activité des jeux de la société, ne pourra être ouverte que quelques mois par an à cause de la baisse de température la nuit...

Nos séances privées ont affiché l'absence d'objectif, de vision d'avenir, de but à atteindre envers ces dirigeants cautionnés par l'actionnaire majoritaire que vous représentez. Suite à notre demande vous avez finalement sollicité et obtenu un business plan. Victoire, il était temps !

Pour conclure je poserai trois questions :

Premièrement, comment le Gouvernement entend-il jouer son rôle de l'actionnaire majoritaire de la société à l'avenir ? Ensuite, le Gouvernement est-il satisfait de la gestion de la société notamment au niveau financier et social ? Puisque les deux sont liés, je pense que les conditions de travail peuvent également avoir un impact sur le financier. Et enfin, qui sont les Administrateurs de la S.B.M. et, effectivement, qu'elle est leur feuille de route ?

(*Sonnerie*).

... ces trois questions sont très importantes.

Je vous annonce que je voterai contre ce chapitre à cause de la ligne S.B.M..

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur CROVETTO.

Y a-t-il d'autres interventions sur la S.B.M. ?

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas refaire les interventions que je fais depuis le début de cette mandature, je dirai *Vox*

*clamantis in deserto*, je voterai contre cette ligne, bien évidemment.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CUCCHI.

Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne rentrerai pas dans les détails de tout ce qui vient d'être dit et je tiens à vous dire que je partage intégralement, bien évidemment, l'avis de Bernard PASQUIER.

J'entends également certaines critiques à gauche et à droite et on peut approuver l'ensemble d'une politique et en même temps attirer l'attention, juste attirer l'attention, du Gouvernement sur une chose qui me semble importante.

J'ai cru comprendre comme un frémissement à la S.B.M. d'un choix de faire un pas de côté quant à l'animation, notamment l'été, de la Principauté. Vous savez que cette animation fait partie du cahier des charges de la S.B.M. et on se rend compte que, d'une part, on va fermer le Jimmy's pendant quelques mois de l'année – pas l'été bien sûr, mais une certaine partie de l'année – j'ai entendu dire que l'on comptait restreindre également le nombre de spectacles l'été au Sporting. Je rends grâce à la S.B.M. de la belle programmation d'automne qu'elle nous a fait à Garnier, notamment, – j'étais en première loge dans le bureau pour entendre les répétitions au moins – mais je m'inquiète de cela parce que je crois que c'est vraiment important pour la Principauté d'avoir une animation continue sur toute l'année et je pense que de se focaliser sur la rentabilité, notamment uniquement des spectacles du Sporting, est une mauvaise chose, voire une très mauvaise chose.

Donc, je ne demande pas une réponse là-dessus, j'attire l'attention du Gouvernement et de mes collègues sur ce point particulier.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur GRINDA.

Y a-t-il d'autre intervention sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Tout le monde est intervenu et on voit que les différents élus n'ont pas la même lecture s'agissant des

résultats. Les réformes de structure au sein de la S.B.M. monopole concédé, pour la politique d'animation, et je vous rejoins d'ailleurs, Monsieur GRINDA, il ne s'agit pas d'une lubie mais bien d'un engagement, d'un cahier des charges historique depuis 150 ans et avant de supprimer un certain nombre d'activités, l'été, l'hiver, ils doivent demander la permission au Gouvernement et au Conseil National d'ailleurs.

Ce n'est pas la première fois que cela arrive, que ce soit au Rectificatif, que ce soit ce soir, je ne partage pas tout ce qui a été dit et je prendrai part au débat mais uniquement si le Gouvernement répond. Vous ne répondez jamais ! Non, Monsieur le Ministre, vous attendez que tout le monde ait parlé... au Rectificatif vous n'avez pas répondu, en séance privée vous n'avez pas répondu... alors, j'aimerais que vous répondiez parce que je pense que cela donnerait de la lisibilité, de la clarification au débat parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites – certaines que je ne partage pas – mais j'aimerais avoir votre avis pour pouvoir ensuite répondre.

Merci.

**M. le Président.-** Je vous en prie, Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** Bien, écoutez s'il n'y a pas d'autres questions, je vais intervenir.

J'ai le sentiment, je me trompe sans doute, que vous avez déjà une opinion toute faite sur les réponses que pourrait vous donner le Gouvernement et donc vous avez, pour certains d'entre vous, décidé de voter contre avant même que l'on puisse vous donner des explications.

Moi je retiens deux explications. Sans citer les cinq piliers de la sagesse de Bernard PASQUIER, nous sommes exactement dans la situation qu'il décrit. Malgré ce que vous pouvez contester, accepter, regretter, nous sommes dans une situation où les jeux en Europe sont en train de disparaître, en tous les cas les jeux de table. C'est vrai que ce phénomène de jeux de table se transforme ou se transfère en Asie ou aux Etats Unis, mais cela disparaît en Europe. Ce qui marche en Europe, aujourd'hui, ce sont les machines à sous, ce ne sont plus les jeux de table et dans ce domaine nous sommes, non pas un dinosaure, mais nous sommes une particularité. Par conséquent, effectivement, il a fallu à la direction de la S.B.M. prendre un certain nombre de mesures pour s'ajuster à cette réalité et les mesures prises sont celles décrites éloquemment par Bernard PASQUIER, je ne vais pas

faire de publicité pour un groupe ou un Conseiller National particulier, mais il est vrai qu'aujourd'hui ce seront les revenus de l'immobilier qui paieront les salaires des croupiers, du personnel des jeux de la S.B.M. parce qu'aujourd'hui, ce secteur n'est plus rentable dans les conditions que vous avez connues il y a dix ans, il y a vingt ans, il y a trente ans.

Il a fallu donc que la S.B.M. s'ajuste à cette réalité.

La deuxième chose que je voudrais vous dire mais qui ne changera pas votre vote, c'est que nonobstant tout ce que nous avons entendu, le Gouvernement réaffirme toute sa confiance dans le management de la S.B.M..

Monsieur ELENA l'a dit, je le répète aussi pour le Gouvernement monégasque, M. BIAMONTI fait un travail tout à fait remarquable compte tenu des circonstances et nous n'allons pas lui retirer notre confiance. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'à partir de cette réalité nous sommes avec lui à travers les Administrateurs d'Etat, dans un dialogue permanent qui nous permet en permanence de faire entendre la voix du Gouvernement et en échange d'écouter les observations de la S.B.M. et c'est la deuxième réalité dont je voulais vous faire part, je ne sais pas si c'est une réponse à votre question, le Gouvernement continuera à donner à l'équipe de management de la S.B.M. et à apporter à l'équipe de management de la S.B.M. toute sa confiance.

Ensuite, sur les questions plus techniques, je laisserai M. CASTELLINI, qui suit, comme l'a fait remarquer Mme AMORATTI-BLANC, le quotidien de la S.B.M., répondre à d'éventuelles questions techniques, mais sur l'ensemble je tiens vraiment à préciser ces deux points. Nous sommes dans une situation totalement différente aujourd'hui d'il y a dix ou quinze ans et par ailleurs, le management de la S.B.M. s'acquitte remarquablement de ses fonctions compte tenu de ces circonstances.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur ELENA, je vous en prie.

**M. Eric ELENA.-** Monsieur le Ministre, moi j'entends bien vos arguments mais raison de plus. Moi, ce dont je vous parle, c'est surtout de la priorité nationale à la S.B.M.. Aujourd'hui il y a une diminution flagrante et importante des employés de jeux, donc je crois dès à présent, il faut réserver ces places pour nos enfants, pour les jeunes Monégasques. Voilà ce que je voulais dire.

**M. le Ministre d'Etat.-** Alors, sur ce point, le Gouvernement est tout à fait d'accord avec vous et les consignes que nous avons données à la S.B.M. sont qu'effectivement, nous réservons les places ouvertes à l'école des jeux à des Monégasques. Nous risquons d'avoir un problème d'effectif et c'est pourquoi il n'est pas sûr que nous ayons suffisamment de candidats par rapport aux postes à pourvoir et c'est là où – nous verrons ce phénomène ailleurs – la préférence nationale s'arrête. La priorité nationale c'est effectivement de réserver ces postes ouverts à l'école des jeux à des enfants monégasques et lorsqu'il n'y a pas suffisamment de candidats par rapport aux postes à pourvoir, ouvrir ces postes à pourvoir aux autres nationalités.

Mais la réalité c'est que M. BIAMONTI a pour instruction de réserver – parce que c'est un concours malgré tout – les places de l'école des jeux aux personnes de nationalité monégasque.

**M. Eric ELENA.-** Vous me rassurez.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur cette ligne ?

Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Oui, tout à fait d'accord avec M. ELENA en ce qui concerne la priorité nationale à la S.B.M.. Par ailleurs, on ne peut pas demander en permanence à la S.B.M. tout et son contraire. On lui demande d'absorber toujours plus de Monégasques et c'est le jeu, d'ailleurs. Je l'ai mentionné plusieurs fois dans cet hémicycle, l'Administration et la S.B.M. doivent employer les Monégasques en priorité. Les diplômés ont de plus en plus de difficultés à intégrer le secteur privé dans leur pays, ils s'expatrient. Ceux qui ont moins de diplômes, par tradition, allaient soit à la S.B.M., dans les jeux et, aujourd'hui, les jeux ne fonctionnent plus comme ils fonctionnaient il y a un certain nombre d'années ou soit dans l'Administration. Donc, aujourd'hui, si on veut préserver l'emploi à la S.B.M., si on veut avoir une masse salariale très importante, il faut accepter d'avoir des résultats qui sont ce qu'ils sont.

Ensuite, comme l'a dit très justement mon collègue Jean-François ROBILLON, bien évidemment, la S.B.M. va retrouver un peu d'air à partir du moment où l'immobilier jouera son rôle, c'est-à-dire qu'il va payer le salaire d'une partie des employés des jeux, et puis

l'Hôtel de Paris qui va être refait et qui finalement va être remis aux normes.

Je voulais dire cela parce que l'on entend beaucoup de choses sur la S.B.M. et je trouve qu'il y a beaucoup d'antinomies. Cela est désagréable.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci.

Monsieur le Ministre je voudrais apporter un petit avis nuancé sur ce que vous avez dit concernant la disparition des jeux en Europe. L'Europe, je ne sais pas ! A Monaco, je ne crois pas. Je reconnais que nous subissons les conséquences de certaines circonstances financières depuis un certain nombre d'années : le scudo 1, le scudo 2 ont fait partir un certain nombre d'Italiens, les différentes lois de lutte contre le blanchiment ont, évidemment, assaini et ont amené à la disparition de certains clients. Mais, je crois que lorsque quelqu'un dispose d'un pécule, après avoir payé ses impôts, de l'argent qu'il a honnêtement gagné, s'il aime jouer au casino, il doit pouvoir y aller librement sans avoir peur de se faire surveiller par des caméras ou d'être rattrapé par je ne sais quel commissaire de jeu, etc... Il faut savoir qu'un certain nombre de personnes qui sont des joueurs et qui ont cette addiction – j'ai travaillé au Casino, Monsieur le Ministre donc je connais bien – ces personnes peuvent perdre de grosses sommes et lorsque ces joueurs gagnent, ils continuent de jouer. C'est vrai qu'il y a un changement de type de joueurs. Nous avons appris que certains joueurs, aujourd'hui, une fois qu'ils ont gagné une certaine somme, ils s'en vont ! C'est cela l'astuce et donc la probabilité est plutôt de leur côté.

Vous savez, Monsieur le Ministre, nous sommes en train de payer des années de « gâchis » et il faut en tenir compte. Des années où dans cette Assemblée – je regarde certains collègues – l'on disait : « Et le marketing ? » Il n'y avait pas de marketing ou du moins il était mal géré. Alors, aujourd'hui, je ne sais pas trop apprécier où on en est, mais il faut aller chercher les clients. Un certain nombre de clients pourraient venir jouer ici, mais sachez, Monsieur le Ministre, que les clients qui venaient ont, à un certain moment, été mal accueillis, ils n'étaient pas forcément traités comme ils méritaient de l'être... Nous sommes passés d'un extrême à l'autre, en quelques années. En d'autres temps, on offrait tout aux clients, tout... le restaurant, à boire, à manger à volonté... il y avait des abus et puis à un moment, il y a eu l'effet inverse, on regardait même à une coupe de champagne près...

cela a été souvent dénoncé dans cette Assemblée.

Donc, aujourd'hui on paie ces comportements et il faudra un certain temps pour retrouver des clients qui viennent volontiers en Principauté de Monaco. En matière de marketing, il faut se redonner les moyens d'aller chercher les vrais clients, ceux qui peuvent être accueillis. Il y a trop de conception de gestion : « combien va coûter un client par rapport à l'hôtellerie ? » il faut décider à un certain moment d'investir car certes, un client coûte cher à l'hôtellerie mais il va rapporter aux jeux...

Alors, je sais que la nouvelle direction de la S.B.M. est très préoccupée par cela, il faut continuer dans ce sens et ne plus jamais entendre de telles anecdotes. Nous connaissions un Monégasque, une très bonne personne chargée du marketing qui nous disait qu'à 4 heures du matin, il devait utiliser sa propre voiture parce qu'il n'y avait pas de taxi, parce qu'on ne lui payait pas de taxi ; à une certaine époque, dans un hôtel de la Principauté, les clients ne pouvaient pas se restaurer parce que la cuisine était fermée... mais c'est le passé, aujourd'hui cela ne se passe plus ainsi, mais ces situations ne doivent plus se renouveler...

(Sonnerie).

Voilà, c'est tout un esprit qui est en train de changer, les responsables veulent changer les choses. Il faudra du temps pour remonter tout cela mais moi je ne désespère pas que l'on retrouve de vrais et bons clients et qu'on adapte les jeux pour ceux-là. A ce moment-là, on aura besoin d'écoles des jeux.

**M. le Président.-** Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci.

Monsieur le Ministre, merci, puisque vous nous avez donné un premier élément de réponse et ce premier élément de réponse finalement ne me rassure pas parce que si mon ami Eric ELENA veut garder et conserver les emplois de jeux pour les Monégasques, vous, vous êtes en train de nous dire que, globalement, l'avenir des jeux est fortement compromis, ce dont je ne suis pas tout à fait certain, mais tout au moins que le profil des jeux se modifie et que le jeu de table va disparaître au profit des machines à sous. Dans ce cadre, je pense quand même que le nombre d'employés de jeux nécessaire à animer ce type d'activité par rapport aux jeux de table risque de considérablement diminuer ce qui, *de facto*, risque quand même de diminuer les possibilités d'emplois pour les Monégasques que nous défendons ici.

En tout cas, merci déjà de ce premier élément de réponse.

**M. le Président.-** Madame FRESKO-ROLFO.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci.

Nos débats portent pratiquement sur le secteur jeux comme pourvoyeur d'emplois, je tiens à rassurer Monsieur CLERISSI sur le fait qu'il y a aussi des gens diplômés dans les jeux. Il y a aussi d'autres débouchés à la S.B.M. tels que l'hôtellerie, la restauration, le service presse, la communication, la D.R.H. et j'en passe.

Alors, quant à la priorité de l'emploi, tout en garantissant les premiers postes, je pense aux Monégasques, mais j'aimerais que l'on n'oublie pas les conjoints et conjointes de Monégasques qui, eux aussi, doivent être dans l'ordre des priorités, il ne faut pas les oublier et ensuite, évidemment, nos résidents.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Je voulais remercier Monsieur le Ministre de ses précisions. Effectivement, je n'ai pas toujours été en accord avec la direction de la S.B.M., et d'ailleurs, au début de mes fonctions à la tête de cette Assemblée, il y a plus de trois ans, je demandais des réformes de structure. Nous sommes dans les réformes de structure, ces réformes ont été douloureuses, elles sont compliquées, elles changent complètement la culture de la maison, elles changent la culture de la société.

La seule chose que je peux reconnaître à la direction actuelle, outre son courage et sa détermination, aidée en cela par la confiance qui lui est faite par l'Exécutif et par le Gouvernement, c'est d'avoir éconduit un certain nombre de prédateurs en matière immobilière qui étaient très intéressés par tous les projets et, notamment, les projets de développement immobilier. Je regarde Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, et il voit de quoi je veux parler. C'est important d'avoir à cette place la personne de M. BIAMONTI, quelqu'un d'intègre et de difficile en affaires qui a, je le rappelle, éconduit ces différents prédateurs qui avaient pour visée un certain nombre de fleurons et de trésors qui appartenaient à la S.B.M. sur le plan immobilier.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je dois au moins vous remercier pour la sincérité de vos propos qu'évidemment je ne partage pas du tout mais qui éclairent ma lanterne. En effet, si le Gouvernement, actionnaire majoritaire de cette société, est déjà persuadé que les jeux sont finis et « vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué », il est évident que ce n'est pas comme cela que les jeux vont être relancés ! Mais moi je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur le Ministre. Aujourd'hui, peut-être que dans certains endroits la tendance est plus aux machines à sous qu'aux jeux de table, cela peut changer, le Casino de Monaco a des particularités comme l'a dit très justement mon collègue Claude BOISSON, si des années de ça – parce qu'on ne parle pas d'une situation récente – les choses avaient été faites pour relancer les jeux, pour développer le marketing et autres, je crois que l'on n'en serait pas là.

Donc vous, vous renouvez votre confiance, très très bien. Moi je renouvelle ma défiance et ma méfiance. Aujourd'hui, ce que je trouve très dommage c'est qu'en Séance Publique, le Gouvernement annonce « la mort des jeux ». Chers compatriotes, vous l'avez entendu comme moi... eh bien moi je ne suis pas d'accord et je pense qu'il faut se battre, que les jeux ne sont pas perdus, que c'est une tradition, que la qualité des employés de jeux est reconnue mondialement et je ne vois pas pourquoi cette activité devrait disparaître, au prétexte qu'on semble ne plus y croire et qu'il est vrai plus facile certes de gérer un hôtel ou une foncière immobilière qu'un Casino. Mais, peut-être que si depuis l'origine on avait mis des casinotiers pour gérer le Casino, on n'en serait pas là.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Juste une précision rapide, je n'annonce pas tel NIETZCHE « la mort des jeux », ce n'est pas ça ! Je dis simplement que c'est une activité qui baisse en Europe, voilà, c'est une réalité dont il faut tenir compte, mais bien évidemment, il y a des choses à faire et, bien évidemment, le management de la S.B.M. est en train de s'en occuper en allant chercher les clients pour que les jeux perdurent à Monaco. Ce n'est pas la fin des jeux, c'est la fin d'une certaine forme de jeux.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Monsieur le Ministre, en Europe tous les pays sont endettés, nous ne le sommes pas ! Nous avons des particularités et, pourquoi pas, dans les jeux aussi et je pense sincèrement qu'il ne faut pas commencer à s'imaginer qu'on devra utiliser la foncière immobilière pour payer les salaires des croupiers. J'espère qu'on n'en arrivera pas là parce que c'est quelque part un peu insultant pour eux !

**M. le Ministre d'Etat.-** Evidemment non, je suis d'accord, il n'y a pas de problème avec cela, mais il se trouve qu'il faut aussi faire avec la réalité, je préférerais que le monde soit différent.

**M. le Président.-** Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Vous l'avez bien dit, Monsieur le Ministre d'Etat, il faut faire avec la réalité et c'est bien ce que je dis depuis trois ans. Vous pouvez voir chacune de mes interventions ici concernant la S.B.M., elles ont été d'une constance totale, d'ailleurs, comme celles du Docteur CUCCHI, souvent opposées, mais je vous reconnais Docteur et votre groupe, la constance et je vous en félicite mais maintenant j'ouvre grand mes bras à Horizon Monaco dont la position a considérablement évolué et je m'en réjouis ici ce soir.

L'inquiétude était venue du fait – et M. CASTELLINI m'avait pour une fois donné raison – que nous sommes dans une période, vous l'avez dit et Bernard PASQUIER l'a très bien fait remarquer tout à l'heure, dans une période de grande mutation, et cette période de grande mutation génère de grandes inquiétudes, cela est une réalité. Alors, cher Docteur, ce n'est pas la fin des jeux, vous avez tout à fait raison et personne ne doit s'y résoudre, mais néanmoins il faut quand même se colleter à la réalité comme la direction de la S.B.M. s'est colletée à la réalité au lieu de fermer l'Hôtel de Paris comme elle aurait dû le faire, elle l'a laissé ouvert à la demande du Gouvernement, de l'Etat, qui est actionnaire principal plus précisément et voilà, cela a un coût, cela a un coût de sans doute 10 M€ ou 15 M€ supplémentaires dans l'affaire.

Est-ce que ce soir on va faire un peu de politique ? Moi je trouve que c'est bien, notre discours a toujours, comme le vôtre Docteur, été au moins cohérent et le même et je voudrais qu'on le souligne.

Merci.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GRINDA.  
Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Je suis désolé mais je souhaite intervenir pour dire que j'espère bien qu'il y a des cohérences de discours ! Le problème est : « C'est quoi le marché ? Vers quoi on va aller ? Est-ce qu'il y a une stratégie ? Je n'en doute pas, mais j'aimerais qu'un jour on la connaisse, peut-être pour nous rassurer, afin que l'on sache quel est le fil conducteur qui va nous amener à demain, avec ses mutations, avec ses difficultés. Parce que lorsqu'on se pose la question de savoir comment est-ce qu'on prévoit demain, j'ai l'impression que nous sommes dans le brouillard.

**M. le Président.-** Monsieur RIT.

**M. Jacques RIT.-** Oui, Monsieur le Président, elle sera extrêmement brève.

Je ne peux pas résister, en voyant Monsieur GRINDA les bras grands ouverts tournés vers nous... donc je vous adresserai dès ce soir un exemplaire de nos statuts...

*(Rires).*

... et je vous précise que le nombre de places n'est limité qu'à vingt-quatre.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Docteur, mon envergure est grande et notre cœur également... venez par ici !

*(Rires).*

**M. le Président.-** Après ces échanges de bons procédés, je tiens quand même à vous rappeler quelque chose. La Commission de la Priorité Nationale a reçu 327 personnes de la Société des Bains de Mer...

**M. le Ministre d'Etat.-** En trois ans !

**M. le Président.-** ... En trois ans, ce qui n'est pas mal, cela fait environ 100 personnes par an...

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Sur 3 500 personnes !

**M. le Président.-** 10 % ce qui est déjà, quand même, inquiétant !

Nous avons entamé avec le Gouvernement des discussions lors de la Commission Tripartite et nous

essayons de régler un certain nombre de problèmes en solutionnant le malaise, parce que je pense que c'est en essayant d'apporter des solutions et le Gouvernement est, j'ai l'impression, d'accord sur ce point, que nous arriverons peut-être à apaiser ce qui se passe au sein de la société et donner envie à tout le monde de réussir.

Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre des Monopoles ?

Monsieur CASTELLINI, je vous en prie.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Comme le Ministre d'Etat l'avait annoncé et peut-être pour synthétiser un certain nombre de choses qui ont pu être dites jusqu'à présent, je voulais souligner deux points qui ont été évoqués et sur lesquels on peut dire que le Gouvernement a pleinement joué son rôle d'actionnaire majoritaire aux côtés de la Direction Générale de la Société. Oui, vous avez bien fait, Monsieur GRINDA, d'évoquer l'ouverture de l'Hôtel de Paris pendant la durée des travaux, cela n'était pas gagné, des avis contraires de part et d'autre s'étaient fait entendre. Au niveau de l'animation de cette place mythique qui est la Place du Casino, cela aurait été fort dommage. Au niveau du référencement de l'hôtel dans un certain nombre de bases de données cela aurait pu être très dommageable. Au niveau de la durée des travaux, bien évidemment, cela occasionne des travaux plus longs et cela occasionne des coûts supplémentaires et c'est en partie ces coûts supplémentaires qui expliquent – je dis bien en partie – les mauvais résultats financiers de la société depuis quelques années mais c'est, je pense, une décision importante et courageuse qui a été prise en parfait accord entre la société et son actionnaire majoritaire.

Je remercie également Monsieur NOUVION, je reprendrai les termes qu'il a employés, d'avoir mentionné le souci et le souhait qu'est le nôtre également au sein du Gouvernement d'éloigner les prédateurs. Un certain nombre de décisions qui ont pu être prises par la direction de la société concernant des actifs immobiliers de cette société, l'ont été avec le plein soutien et l'engagement à leur côté, du Gouvernement. Je pense que l'un sans l'autre ne serait pas forcément arrivé à ce résultat et c'est donc un autre exemple de notre implication. Si vous voulez, la vision stratégique de la société et de son avenir, et non pas dans son management au jour le jour – et c'est peut-être là que des malentendus ou des incompréhensions s'étaient fait jour lors de précédents discussions – c'est que nous cherchons à être présents aux côtés de la société, le Ministre d'Etat

l'a rappelé, et non pas à intervenir ici ou là dans certaines décisions qui sont des décisions de pur management prises au jour le jour.

Est-ce que nous sommes satisfaits des résultats financiers de la société ? La réponse est non ! On ne peut pas être satisfait aujourd'hui des résultats financiers de cette société. Est-ce qu'un autre management pourrait faire mieux ? Selon nous, non ! C'est également ce qu'a dit le Ministre d'Etat, nous ne pensons pas, au vu de la mutation qui a été évoquée ici et là, au vu des circonstances, que d'autres pourraient faire significativement mieux. C'est pour cela que lorsqu'ici ou là j'avais pu lire que « ça c'était avant », et que la Direction Générale a été qualifiée d'incapable ou d'inepte, je ne peux évidemment pas souscrire à ce genre de qualificatifs, de la même manière que je ne peux pas considérer, notamment, avec les deux exemples que j'ai donnés en préambule, que le Gouvernement est un simple *sleeping partner* dans la gestion de cette société à monopole concédé. Non, nous sommes présents aux côtés de la société lorsque les circonstances l'exigent, c'est-à-dire de manière constante sur les grands dossiers stratégiques et parfois de manière ponctuelle sur certains projets d'envergure.

Est-ce que cette même Direction Générale est restée inactive et le Gouvernement également devant l'érosion qui a été évoquée par le Ministre d'Etat de certains secteurs des jeux ? Là encore, non ! Personne ne se réjouit, cela a été évoqué ici, que peu de joueurs contribuent aux résultats de la société. La diversification, c'est comme dans la matière financière, elle est importante et la banque ne peut pas gagner s'il y a peu de personnes qui jouent, surtout – Monsieur BOISSON, vous avez eu raison de le souligner – lorsque des habitudes de jeu changent et donc ont tendance à faciliter une certaine inversion des probabilités.

La provenance des fonds, vous y avez également fait allusion, lorsque M. BOERI dit que parfois il faut aller chercher plus loin ou il faut avoir une vision, il faut avoir une stratégie, une politique. C'est le cas ! Lorsque la société envoie du personnel en Asie, lorsque la société, aujourd'hui justement, conclut un accord stratégique d'envergure avec un groupe de premier plan comme Galaxy Entertainment Group, c'est parce que bien évidemment on cherche de nouvelles sources pour redynamiser ce secteur des jeux de table qui, cela a été souligné ce soir, n'est sans doute pas celui qui a le plus le vent en poupe, mais sans pour autant le condamner de manière irrémédiable, loin de nous cette idée. Parce que les habitudes changent et les joueurs, parfois, sont plus

loin, plus compliqués que par le passé à fidéliser, eh bien cela peut prendre un petit peu plus de temps, c'est ce que l'on a évoqué tout à l'heure. Le marketing, oui, il existe. Des événements, certains tournois, tournois de poker notamment, qui dans les dernières semaines ont amené des joueurs en Principauté qui, ensuite, ont joué et pour certains ont perdu dans le cadre des jeux de table, et participent à cette volonté de redynamiser ce secteur. Mais, cela peut prendre du temps, malheureusement, parfois, les joueurs ont le mauvais goût de gagner et donc cela complique la donne, sans mauvaise plaisanterie de ma part.

Lorsque j'avais évoqué le business plan – et je veux revenir sur ce point parce que là aussi il y a peut-être eu des incompréhensions – il est évident que sur les points stratégiques et notamment une interview que j'ai donnée dans un des magazines en atteste, je n'avais pas attendu d'avoir le business plan pour répondre et pour donner les axes stratégiques de développement, comme j'ai pu le faire et, une fois encore, en parfaite association avec la société. C'est simplement que ce business plan comporte des données chiffrées qui, lorsqu'elles sont transmises, y compris à l'actionnaire majoritaire, font de moi ce que l'on appelle un initié et donc ne me permettent pas, dans les mêmes conditions que si je ne disposais pas de toutes ces informations, d'intervenir sur les marchés, si d'aventure le Gouvernement souhaitait acquérir ou vendre des titres de la société.

Alors ceci m'a également amené à réfléchir à la question de la cotation que nous n'allons sans doute pas ni aborder en détail ni résoudre ce soir, mais, de me dire quels sont les avantages et les inconvénients respectifs ? Je m'en suis également ouvert via cet article de presse, relatif à la cotation de la société. Je rejoins le souci de Thierry CROVETTO aussi quant à maximiser l'investissement de l'Etat. Lorsque je vois le cours en bourse se languir, je ne peux pas en tant qu'actionnaire à près de 60 % de la société, m'en réjouir, c'est évident. Maintenant, est-ce que nous aurions peut-être plus de liberté, plus de possibilités ensemble, de réfléchir à l'avenir de cette société sans pour autant que les actionnaires existants, ceux qui sont entrés il y a quelques années, en sortent ? Cela est hors de question, on voit au contraire l'apport du groupe LVMH, on voit l'apport de Galaxy, mais sans avoir d'un autre côté les dictats des marchés qui nous limitent dans la capacité d'obtenir ou surtout d'utiliser un certain nombre d'informations. Pourquoi pas maintenant sortir une société de la cote, acquérir les droits de certains minoritaires ? Evidemment, cela ne se fait pas du jour au lendemain et cela a un coût.

Mais à ces problématiques nous y réfléchissons et, une fois encore, je m'en suis ouvert pleinement dans la presse.

Les objectifs, oui, il y en a et on peut les ranger en cinq catégories. Lorsque le Ministre d'Etat dit qu'aujourd'hui, c'est vrai, que c'est sans doute plus avec les revenus de l'immobilier que les déficits de certains autres secteurs, notamment les jeux, sont couverts, une fois encore, il n'y a pas de fatalité dans ces propos et il n'y a pas du tout le souhait de dire que cela ne peut que continuer ainsi. Non, puisque dans les mois et les années qui viennent, justement un certain nombre d'investissements stratégiques qui pèsent aujourd'hui sur les comptes, auront disparu, confère l'Hôtel de Paris, et l'objectif de la société doit rester, un certain nombre de réunions que nous avons eues avec eux récemment en attestent, et parvenir à l'équilibre, le plus à l'équilibre possible sur ces activités traditionnelles. Les autres activités, à commencer donc par les activités de promotion immobilière, bien évidemment, parce que sans doute moins consommatrices en ressources humaines, parce que comme on le disait tout à l'heure pour les appareils automatiques par rapport aux jeux de table là aussi, avec des structures de coûts qui sont différentes, eh bien ces activités immobilières contribuent aux résultats nets de la société, mais à côté des deux activités traditionnelles. Pour ce faire, un certain nombre d'autres mesures peuvent encore être prises. On a évoqué les conventions collectives, les accords qui ont été signés qui, évidemment, ont des conséquences financières à court terme mais qui anticipent justement à une amélioration à plus long terme.

Il y a la formation, l'aspect formation est crucial au sein de cette société, que ce soit au niveau des jeux, que ce soit au niveau de l'hôtellerie, que ce soit au niveau des autres activités, mais essentiellement ces deux-là. L'activité de formation, c'est celle qui va permettre, je pense, à la société, de manière plus générale, de redéployer un certain nombre de personnels qualifiés éventuellement dans d'autres activités. Ceci est également vrai pour les jeunes, parce que l'on évoque le rôle social que la société peut et doit continuer à jouer, parallèlement bien sûr, à la priorité que nous voulons appuyer concernant l'activité des jeux de table. Mais ce n'est pas la seule, il peut y avoir également soit dans le secteur des jeux – et la société s'en est ouverte également pas plus tard que la semaine dernière avec le Gouvernement – ou dans d'autres secteurs, elle peut et elle doit s'ouvrir aux Monégasques. Donc, à côté des activités relatives au secteur des jeux, il peut y avoir l'immobilier, il peut

y avoir l'hôtellerie, il peut y avoir l'administratif de la S.B.M., toute une kyrielle de métiers intéressants et de postes qui, en priorité, pourraient ou devraient être pourvus par des Monégasques et qui viendraient, là aussi, prendre le relais, dans une certaine mesure du fait que la société ne peut pas, comme à une certaine époque, en recruter autant dans son activité traditionnelle des jeux de table.

L'optimisation des potentiels hôteliers, la dynamisation des jeux, le développement à côté du pôle immobilier, mais qui ne viendra pas, une fois encore, en termes de rentabilité se substituer exclusivement à la rentabilité des autres secteurs, la motivation des équipes à travers plus de polyvalence, plus de formation. Voici les axes de développement stratégique qui doivent permettre en partie d'adresser ce qu'on considère parfois comme le malaise social, ce que l'on a déjà évoqué, au sein de la société, parce que parfois, lorsqu'il y a trop de cloisonnements et pas assez de perspectives ce malaise se fait jour. Il y a aussi à l'étranger, notamment, la possibilité et la capacité pour cette entreprise de rechercher de nouveaux clients, j'ai évoqué justement les premiers résultats qui étaient tout à fait positifs, de certains tournois de poker qui ont été organisés, il y a eu la venue pendant le week-end de personnes brésiliennes qui ont pu contribuer également à l'animation des salons. Tout cela fait partie d'une politique et d'une stratégie que le Gouvernement, en parfaite harmonie avec la Direction Générale et avec les équipes de la S.B.M. entend développer et poursuivre dans les années qui viennent.

**M. le Président.-** Monsieur BURINI, je vous en prie.

**M. Marc BURINI.-** On a beaucoup d'informations, ce n'est plus le *sleeping partner*, c'est le réveil du chat mort...

Cela me fait penser à un sketch de Fernand RAYNAUD pour les plus âgés « ça eut payé », les jeux, ça eut payé...

Peut-être qu'il y a un problème d'interprétation, mais on avait l'impression que c'était nos hauts fourneaux à nous, notre Manufrance, notre sidérurgie les jeux. Pourtant, il est vrai qu'il y avait une stratégie, il n'y a pas si longtemps que cela. Lors d'une Commission Plénière d'Etude, on nous avait annoncé un « plan renaissance », ce qui a même donné le nom à une liste électorale. Je ne sais pas ce qui est arrivé à ce plan renaissance, s'il y avait eu des recrutements... Il y a un élu au Conseil National mais sinon au niveau de la S.B.M. ce que cela a apporté, je ne sais pas.

Lorsque je parle de stratégie, effectivement, on a eu l'idée extrêmement originale et inventive de faire de l'immobilier à Monaco ! Et c'est vrai que comme on le dit, lorsque le bâtiment va, tout va à Monaco mais lorsqu'on essaie de sauver un secteur, on essaie aussi toujours de voir ce que l'on fait des autres secteurs.

Vraiment, de tout mon cœur et très sincèrement, j'espère que cette société va s'en sortir, va pouvoir – parce que là, je n'ai pas tout compris – financer ses travaux, j'espère qu'elle va pouvoir le faire. Une fois qu'elle l'aura fait, j'espère que 100 % de l'Hôtel de Paris et 100 % des appartements qu'elle va louer seront occupés dès le deuxième jour pour pouvoir justement payer les croupiers, croupiers qui pendant des décennies ont, eux, payé les hôtels et les restaurants qui perdaient de l'argent. Il y avait un péché originel de gestion car, lorsqu'on a un produit « vache à lait », c'est ce produit « vache à lait » qui permet de faire vivre tous les autres secteurs. Ce qui était le cas pour les restaurants, etc... J'espère que l'immobilier ne sera pas le prochain produit « vache à lait » de la S.B.M. et qu'il y aura des vaches de toutes les couleurs. Quant aux actions de la S.B.M., oui, on l'avait dit, car le prix des actions cela ne veut pas dire grand-chose lorsqu'il n'y a pas de papier en circulation.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur BURINI.

Monsieur ELENA, il faudrait maintenant passer au chapitre suivant.

**M. Eric ELENA.-** ... Deux secondes.

**M. le Président.-** ... Je ne vais pas faire comme la dernière fois, s'il faut rester jusqu'à une heure du matin, on restera.

**M. Eric ELENA.-** Pas de souci, je travaille de nuit.

Sans vouloir défendre les employés de jeux, je pense qu'il faut que tout le monde ici prenne conscience de comment étaient payés les employés de jeux pendant 50 ans. C'est-à-dire qu'ils étaient payés par 70 % de leurs pourboires et les 30 % qui restaient étaient échangés contre les 7 % sur les recettes des jeux.

Donc, pendant 50 ans, la S.B.M. a payé les charges sociales et les congés payés à tous les employés. Ce ne sont pas les employés de jeux qui ont coûté cher, c'est tout ce qui était à côté, et qui impactait le salaire des employés de jeux. Cela a coûté cher. Alors,

aujourd'hui je ne veux pas parler de « vache à lait », je ne veux pas entrer dans ce débat.

Par contre, je ne suis pas du tout de l'avis du Ministre d'Etat, moi j'y crois encore aux jeux. Je pense qu'aujourd'hui ce qui plombe les jeux c'est le transfert des fonds qui est difficile, pas à Monaco mais difficile dans le monde. A cela j'ajoute l'échéance de 2019 qui annonce la fin des travaux. A partir de là, je pense qu'il va vraiment falloir être bon et surfer sur cette vague.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des interventions sur d'autres lignes du chapitre des monopoles ?

Monsieur GRINDA, sur quelle ligne souhaitez-vous intervenir ?

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Plusieurs lignes à la fois, S.M.A., Energie Développement Durable. Ce sera court je vous rassure tout de suite.

J'aimerais rappeler que mon propos liminaire à ces séances revenait à parler de la transition énergétique. Dans ce propos j'invitais dans une intervention tardive – vers 23 heures 45, je le concède – à réfléchir sur la gratuité de la première heure de parking. Alors, à part la position de M. BOISSON qui a été très claire et dont je le remercie, j'ai entendu un peu de caricature ici et là. Je pense qu'il vaudrait mieux, sur ce dossier-là, éviter la caricature parce que cela nous éloigne beaucoup des objectifs sérieux que nous devons obtenir et je pense, Monsieur le Ministre d'Etat, que vous êtes d'accord avec moi. Nous avons des objectifs très sérieux à tenir.

Je vous invite à agir, sur ces plusieurs lignes à la fois, à agir vite et fort. On a su le faire sur le tabac, on a su le faire sur la vitesse, nous avons pris des engagements très forts – pas seulement ici, également certains grands pays voisins – il faut le faire sur les émissions de gaz à effet de serre. Je crois que certains ici sourient encore lorsque je parle de ce sujet mais je vais vous rappeler une statistique qui a paru ce matin dans la presse nationale française, on parle de 48 000 décès prématurés... Je trouve donc qu'il est très urgent, en Principauté, de se poser la question globalement. Il ne s'agit pas de supprimer ceci au bénéfice de cela, il ne s'agit pas d'empêcher, comme j'ai entendu dire, un brave homme aller chercher son téléviseur parce que sa première heure ne sera pas gratuite – là était un peu une caricature – il ne s'agit d'empêcher personne de prendre sa voiture, il s'agit

de faire comprendre les conséquences des comportements. La santé fait partie globalement de ce dossier.

Je conclurai en vous disant que moi je ne peux pas accepter de continuer de vivre dans un monde où respirer est dangereux.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GRINDA.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame GRAMAGLIA, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Monsieur GRINDA, je suis tout à fait d'accord avec vous. Le Gouvernement a pleinement conscience de cette mission importante et a créé un Fonds Vert National, donc il s'est déjà donné les moyens financiers. Nous avons, du côté du Département de l'Équipement, interrogé bon nombre d'acteurs de la vie économique de la Principauté de Monaco pour recueillir leurs sentiments, leurs idées et partager avec eux notre expérience et aller de l'avant parce que je pense que c'est un combat que l'on doit mener tous ensemble, avec une implication très forte de la communauté monégasque, que ce soit au niveau des agents économiques, au niveau de l'Éducation Nationale et de tous les résidents.

Je rappelle juste que nous avons prévu de tenir, avec vous, une Commission Plénière d'Étude, au début de l'année, sur la transition énergétique – le 23 janvier me rappelle le Ministre d'État – qui sera l'occasion de vous faire un point sur les avancées d'un Livre Blanc de la transition énergétique en cours de rédaction.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Vous me permettez, Monsieur le Président, je peux répondre en un mot ?

**M. le Président.-** Je vous en prie.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Je vois bien et je l'ai dit dans mon propos liminaire, que le Gouvernement faisait déjà beaucoup de choses. Dont acte. Vous faites déjà beaucoup de choses en prévision mais tout ce que vous faites aujourd'hui, vous le savez, je le sais, certains en doutent – mais je crois, qu'hélas, ils se trompent – ne suffira pas. Nous le savons, cela ne suffira pas ! Donc, il faut mobiliser, vous l'avez très bien dit Madame GRAMAGLIA, je vous suis tout à fait sur ce sujet, je vous en remercie et je sais que le

Ministre d'État et le Gouvernement sont ensemble et mobilisés sur le sujet, cela va de la santé publique, bien évidemment, votre domaine, Monsieur VALERI et tous les autres, mais je sens encore par ci, par là, un petit sourire – non, pas chez vous Madame – disant que je reviens encore avec mes vieilles lubies... reportez-vous 50 ans en arrière sur des sujets de société comme la vitesse ou l'alcool au volant... on souriait il y a 50 ans de la même façon que l'on sourit aujourd'hui pour ce problème...

(Sonnerie).

... c'est pour cela que je me permets d'insister.

**M. le Président.-** Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci, Monsieur le Président.

Non, Monsieur GRINDA, je ne caricature pas et je ne souris pas lorsque vous évoquez la politique environnementale, le programme gouvernemental d'action est très détaillé sur le sujet. Vous avez exposé les principaux axes de la politique qui sera mise en œuvre pour aboutir aux objectifs fixés par le protocole de Kyoto et par la COP 21 et je crois, effectivement, en tant que médecin, que je ne peux qu'adhérer à ces objectifs.

Si je souris, par contre, c'est parce que je ne suis pas bien certain que supprimer l'heure gratuite dans les parkings soit une solution extrêmement pertinente. Je suis plutôt pour, comme l'avait proposé Mme GRAMAGLIA, favoriser l'utilisation des parkings de dissuasion d'entrée de ville et mettre en place des forfaits qui permettraient, à ce moment-là, de diminuer la circulation *intramuros*, d'une part, en limitant l'accès aux véhicules particuliers, utilisateurs de combustibles fossiles au sein de la Principauté et, d'autre part, en favorisant l'utilisation des transports dits propres. C'est à ce sujet que je souriais.

**M. le Président.-** Je vous en prie, Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Je vais répondre mais je ne vous avais même pas vu sourire, Docteur ROBINO. Même pas, alors je suis heureux que vous l'ayez fait.

Encore une fois, je pense qu'il faut sortir des caricatures. C'est un sujet important et même vital au sens premier du terme, vous êtes d'accord avec moi, comme je pense les médecins qui sont ici présents.

Je me permets de vous dire qu'il faut envoyer en politique des signaux, des signaux forts. Je n'ai pas dit qu'il faut supprimer cette gratuité de la première heure, j'ai dit qu'il faut s'interroger dessus.

Madame GRAMAGLIA fera une Commission Plénière d'Etude, entre autres, là-dessus fin janvier. Je ne vais pas débattre sur cette position mais de grâce, s'il vous plaît, ne faites pas de caricature de mes propos.

Merci beaucoup.

**M. le Président.-** Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste une question puisque nous sommes sur les monopoles concédés. S'agissant de la ligne sur R.M.C. notamment, je voulais juste poser une question afin d'éviter de l'apprendre par la presse locale : qu'elle est votre position sur Radio Monaco, à ce jour ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Vous parlez du plan de licenciement du personnel de Radio Monaco, c'est cela ?

**M. Thierry CROVETTO.-** Non. Vous aviez évoqué la possibilité de reprendre Radio Monaco.

**M. le Ministre d'Etat.-** Nous réfléchissons à la possibilité d'avoir un pôle média dans lequel il y aurait aussi bien la télévision, la radio que le web. Mais pour l'instant c'est sans intervenir sur les discussions qui sont en cours entre l'actionnaire majoritaire et les employés de Radio Monaco s'agissant du projet de cette radio. Donc, nous attendons le résultat de ces discussions sachant que cela n'impactera pas sur le choix que le Gouvernement fera après. Nous nous verrons par la suite.

Pour l'instant il n'y a pas d'autre position que celle que j'avais déjà prise dans la presse, à savoir que, évidemment, le Gouvernement regrette le départ d'un certain nombre de journalistes de cette radio, ce n'est jamais un bon signe pour la démocratie de voir une radio, comme un journal, comme une chaîne de télévision, réduire son ampleur ou son volume d'information, mais pour l'instant le Gouvernement ne peut pas intervenir dans ce débat-là.

On observe ce qui se passe et ensuite on se posera les questions au moment où il conviendra d'agir sur la façon de réorganiser ce secteur de l'information.

Comme je vous l'ai dit nous en reparlerons, mais nous avons, et vous en êtes totalement informés, décidé il y a déjà quelques mois de séparer la communication de l'information. Donc il y aura un volet information à revoir, à réfléchir ensemble, qui inclura probablement une radio. Est-ce que ce sera Radio Monaco, est-ce que ce sera autre chose ? Nous n'en savons pour l'instant pas grand-chose.

**M. le Président.-** Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** J'attendais patiemment pour réagir sur Monaco Telecom, je ne sais pas si je peux maintenant aborder Monaco Telecom. Sinon, je laisse la parole.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur Radio Monaco ?

Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Je voulais féliciter le Gouvernement parce que je crois que la dilution en fait de notre participation dans le cadre de R.M.C. qui nous a mis dans une situation d'avoir près de 1 % du capital de TF1 est une très bonne opération. Cela rapporte près de 1 830 000 € par an, ce qui fait du bien aux caisses de l'Etat. Je présume également que dans le pacte d'actionnaire, vous avez conservé la garantie exclusive du nom, ce qui est important parce que cela est une chose que nous devons garder de façon, je dirai, sacrosainte, et cela fait un certain nombre d'années que cette participation végétait et que ce n'était pas très satisfaisant. Donc, je salue la capacité, la bonne capacité de négociation du Gouvernement dans cette opération qui nous permet à la fois d'avoir, certes, une petite participation au sein du capital de TF1 et je crois qu'également nous avons un poste au Conseil d'Administration, ce qui est important pour que la voix de Monaco soit en tous les cas respectée et que cela nous donne des dividendes confortables.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur POYET, je vous en prie.

**M. Thierry POYET.-** J'y reviens, merci.

Alors, comme je vous le disais, je voulais effectivement, intervenir sur Monaco Telecom, mais avant j'aimerais revenir un petit moment sur les propos de M. BOISSON puisque nous sommes passés de

la Poste à directement la S.B.M. et je n'ai pas pu enchaîner.

Je voudrais dire que je rejoins les propos de M. BOISSON, je partage tout à fait son avis. La question que je voudrais poser, la toute première, au Gouvernement, est : est-ce un souhait du Gouvernement de ne pas maintenir le bureau de poste au Larvotto ou est-ce un souhait de La Poste ? Parce qu'on est, il me semble en tous cas, dans une logique de service public et donc j'imaginai bien un bureau par quartier. Dans le futur, il y aura l'extension en mer. Est-ce qu'on va demander aux utilisateurs de monter aussi au bureau de poste du boulevard des Moulins ? On pourrait également se poser la question pour savoir si on ne va privilégier que les bureaux de poste rentables et, à ce titre, finalement, que devient le service public ?

Alors, je ne comprends pas trop cette décision. Vous aurez, je pense, l'occasion de répondre, si cela fait partie d'un arbitrage financier ou si c'est votre vision du service public, on verra cela après.

J'enchaîne aussitôt sur Monaco Telecom pour laisser les trois minutes de parole.

Dans le cadre des recettes de Monaco Telecom, on note une nouvelle fois une hausse de la contribution de Monaco Telecom. Cela semble être devenu une habitude depuis l'arrivée du nouvel actionnaire et finalement on ne peut que s'en féliciter, je me réjouis de cela

Par contre, dans le cadre de la Commission des Concessions du Service Public, je ne vous cache pas aussi que la relation et l'échange d'informations entre notre opérateur et les représentants des Elus se passent mieux, nous sommes plus dans le dialogue et nous avons plus d'informations sur ce qui est arrivé. Pour autant, je ne m'explique toujours pas le dérapage que subit l'offre Télévision, qui conditionne à elle toute seule l'ensemble des offres qui vont suivre, donc en fait cela paralyse l'ensemble du système.

Alors certes, nous avons pu voir la nouvelle Box fonctionner mais elle n'est pas encore en boutique... Ce qui ne saurait tarder, sauf que depuis juin dernier, c'est la même chose...

C'est à se demander si effectivement la présence de pénalités, en cas de non-respect des engagements pris par rapport à une sortie de produits, ne serait pas plus motivante et nous éviterait de constater ce retard, avec comme seule menace de voter contre la ligne budgétaire, mesure juste symbolique et qui ne répond en rien aux souhaits des clients de Monaco Telecom et des clients globalement de la Principauté.

J'arrête sur cette partie-là.

Sur les 45 secondes qui me restent, je tiens à vous dire que compte tenu des raisons qui ont été invoquées pour Monaco Telecom ou la S.E.P.M. et en tant que membre de la Commission des Concessions, je ne voterai pas ce chapitre et pour ce qui est de la S.B.M., parce que j'y travaille, vous le savez, je ne me prononcerai pas non plus sur cette ligne.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur POYET.

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Monsieur le Président, je vais regrouper deux interventions et tout d'abord rebondir sur ce que vient de dire M. POYET. Question précise, quand aurons-nous la Box ? On nous a dit qu'il y avait un certain nombre d'essais, qu'en effet il valait mieux avoir un matériel performant plutôt qu'avoir un matériel qui poserait des problèmes. Ceci dit, je me souviens M. POYET avait très justement dit « on espère le plus vite possible »... Donc, quand ? L'offre également, je partage cet avis, on doit avoir une offre intéressante, on l'attend.

Je reviens juste sur un sujet précédent abordé par M. GRINDA, pour dire que chaque fois qu'il évoquera le sujet de la lutte contre les gaz à effet de serre, évidemment il aura le soutien je pense de bien d'autres élus. On entend suffisamment parler à la télévision des conséquences au niveau de la santé, c'est bien de s'en préoccuper.

Alors, à ce sujet pour être concret, je m'adresse à Madame le Conseiller, je sais qu'en Principauté de Monaco, il y a un certain nombre de prélèvements qui sont effectués. Nous entendons à la télévision qu'il y a des pics de pollution dans certaines villes en France, notamment, dans la capitale. Aujourd'hui, quelle est la situation en Principauté ? Vous parliez de respiration tout à l'heure, selon les derniers prélèvements et malgré le beau temps, le système anticyclone, avons-nous un air qui nous permet encore de vivre normalement ou sommes-nous en danger ?

Merci, Madame le Conseiller.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Ecoutez, je vais vous rassurer. Les capteurs installés à différents endroits du territoire témoignent que la qualité de l'air à Monaco est de très bonne qualité.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Je voudrais simplement venir épauler ce que disait Jean-Louis GRINDA sur la transition énergétique. Pourquoi ? Parce qu'en réalité c'est une vraie mutation de nos habitudes. Donc cela ne pourra pas se décréter du jour au lendemain. Nous devons mettre en place des actions qui, peu à peu, vont être intégrées par les personnes qui les vivent tous les jours, c'est-à-dire nos résidents et les personnes qui sont de l'extérieur. C'est pour cela que finalement il y a urgence parce que même si on prend une décision aujourd'hui, les résultats ne se feront attendre que plus...

Donc, je pense qu'il est vraiment important de se préoccuper de cet aspect pour savoir si on veut toujours venir et vivre à Monaco ? La qualité de l'air, la qualité de notre environnement seront vraiment essentielles pour l'attractivité.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur BOERI.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je peux peut-être répondre à la question de Monsieur BOISSON, sur la Box ?

**M. le Président.-** Mais, oui, si vous avez une réponse, volontiers.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Messieurs BOISSON et POYET, pour vous dire qu'effectivement bon nombre de commercialisations ont déjà eu lieu, s'agissant de cette Box, afin de vérifier son usage pour qu'il n'y ait aucun problème. Par conséquent, demain, Monaco Telecom va officiellement annoncer la commercialisation pour tous de la nouvelle Box. Demain.

**M. le Président.-** Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Monsieur le Président, je vous remercie.

Je voulais juste vous informer que je ne participerai pas au vote sur ce chapitre par rapport à ma fonction à la Société des Bains de Mer.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre premier aux voix.

Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Juste pour dire que le groupe Horizon Monaco va voter contre ce chapitre mais uniquement au titre de la prise de participation du Port de Vintimille et certainement pas de la Société des Bains de Mer.

**M. le Président.-** Je vous remercie de nous rejoindre, Monsieur NOUVION.

Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Même chose.

**M. le Président.-** D'autres interventions ?

Donc je mets ce chapitre premier aux voix.

Avis contraires ? Seize votes contres.

Abstentions ? Trois abstentions.

Votes pour ? Un vote pour.

Le chapitre premier est rejeté.

*(rejeté ;*

*Mme Sophie LAVAGNA*

*vote pour ;*

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,*

*MM. Claude BOISSON, Marc BURINI,*

*Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,*

*Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,*

*Mme Béatrice FRESKO-OLFO,*

*MM. Jean-Louis GRINDA, Laurent NOUVION,*

*Bernard PASQUIER, Jean-François ROBILLON,*

*Christophe ROBINO, Jacques RIT et*

*Christophe STEINER*

*votent contre ;*

*M. Daniel BOERI, Mme Valérie ROSSI et*

*Pierre SVARA*

*s'abstiennent).*

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

**M. le Secrétaire Général.-****Chap. 2 - Produits & Recettes des Services Administratifs**

012.101 – Force Publique : Prestations .....	600
012.102 – Sureté Publique : Prestations .....	848.500
012.103 – Musée D'Anthropologie Préhistoire.....	33.000
012.104 – Commerce & Industrie-Brevets .....	2.471.600
012.105 – Domaines : Produits Divers .....	206.000
012.106 – D.E.E.U. - Redevances .....	40.900
012.108 – Service Judiciaire - Droits Chancel.....	34.000
012.110 – Autres Recettes.....	534.500
012.111 – Action Sanitaire & Sociale Prest .....	175.000
012.112 – Education Nationale - Prod. Div. ....	528.000
012.113 – Service de la Circulation.....	5.550.000
012.115 – Droits de Greffe .....	320.000
012.116 – Aviation Civile - Hélicoptère Monaco.....	627.000
012.118 – Interv. Pub. Trop Perçu sur Subv .....	842.000
012.119 – Sureté Publique - P.V. / Alarmes .....	1.218.000
012.120 – Activités des Détenus .....	300
012.123 – Remb. Par Ets Privés et Divers.....	6.100.000
012.124 – Expositions & Foires .....	140.000
012.126 – Théâtre des Variétés.....	4.000
012.128 – Recettes Ressources Numériques.....	230.500
012.130 – Monte-Carlo Festival .....	142.000
012.132 – Assurances Foires Prospection.....	5.600
012.133 – Tourisme - Recettes Diverses .....	95.000
012.135 – Auditorium Rainier III .....	109.000
012.137 – Foyer de l'Enfance .....	53.300
012.138 – Hélicoptère – Carburant .....	1.215.000
012.139 – Réfact. Contrôles Réseaux Radio .....	150.000
012.300 – Direction Informatique .....	75.100
012.450 – Musée du Timbre & des Monnaies.....	168.000
012.500 – Stade Louis II .....	5.942.700
012.602 – Droits Divers .....	500.000
012.606 – Garages à Bateaux.....	175.000
	<hr/>
Total Chapitre 2	28.534.600
	<hr/> <hr/>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Vous pensez bien, Monsieur le Président, comme je l'ai fait dans ma déclaration de politique générale, que j'allais intervenir sur les effectifs de la Sûreté Publique.

Le Gouvernement a eu une excellente initiative en créant quinze postes de réserve civile, agents vacataires de sécurité, retraités de la Sûreté Publique donc, expérimentés....

**M. le Président.-** ... Monsieur BOISSON, je vous prie de m'excuser, mais pourquoi n'intervenez-vous pas au Département de l'Intérieur sur ce sujet ?

**M. Claude BOISSON.-** Si vous voulez, mais je vois la ligne 012.102 Sûreté Publique.

**M. le Président.-** C'est plutôt une Dépense dont vous voulez parler.

**M. Claude BOISSON.-** Je peux la faire aux Dépenses.

**M. le Président.-** Je pense que c'est le mieux.

Je vous remercie.

**M. Claude BOISSON.-** Mais je vous en prie, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Monsieur BURINI.

**M. Marc BURINI.-** C'est une intervention d'ordre général pour remercier le Gouvernement de sa réponse à la suggestion de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui demande à optimiser et à faire de la comptabilité analytique entre Recettes et Dépenses pour certains de ses services, évidemment, bien entendu sans pénaliser les services publics, la piscine, etc... pour les usagers. J'en profite pour demander à Madame GRAMAGLIA où en est, justement, la réflexion visant à optimiser ces recettes, la réflexion sur les fameuses plaques d'immatriculation personnalisées que l'on pourrait vendre ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je ne vais pas refaire un point global sur les plaques d'immatriculation. J'avais prévu cela pour le début de l'année 2017. Nous sommes en train de faire un point avec le Service Informatique pour mettre en œuvre ce nouveau système de plaques, qui sera fonctionnel j'espère au plus tard dans le premier semestre 2017.

**M. le Président.-** Madame le Conseiller, j'aimerais savoir, suite à la discussion que nous avons eue, si vous avez pu consulter les professionnels et s'ils vous ont apporté des éclaircissements ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Nous avons, bien sûr, interrogé les différents professionnels qui, hélas, ne partagent pas le fait d'augmenter la taille des plaques avant. Dans un premier temps, pour ne pas changer les machines qui fabriquent les plaques, il a été décidé de maintenir la même dimension des plaques arrière et avant et permettre ainsi de rajouter un caractère sur ces plaques. A l'unanimité, tous les professionnels concernés nous ont dit qu'il ne fallait absolument pas modifier la taille des plaques avant, puisque toutes les voitures de sport, donc les clients potentiels de ces fameuses plaques personnalisées, qui seraient prêts à investir une somme conséquente pour avoir un numéro choisi, sont propriétaires surtout de voitures de sport ou de voitures de grand luxe, lesquelles nécessitent de toutes petites plaques à l'avant. Suite à ces recommandations des professionnels, une réflexion complémentaire par mes services est en cours actuellement.

Nous avons donc bien sûr consulté les grands concessionnaires de la Principauté.

**M. le Président.-** Et dans les autres pays la taille des plaques avant est la même que chez nous ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Il y a certains pays où il n'y a même pas de plaque avant sur certaines voitures.

**M. le Président.-** Oui, aux Etats-Unis.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Monsieur FICINI.

**M. Alain FICINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Dans les questions au Gouvernement concernant le Budget Primitif 2017, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale avait souhaité connaître le ratio entre le coût et le produit des recettes des services de l'Etat, notamment lors de la délivrance d'actes administratifs

Il nous a paru évident, au vu des informations qui nous ont été transmises, que pour une majorité de ces actes, les tarifs correspondants sont *a minima*, et doivent être revus à la hausse, et même pour certains, faire l'objet d'une réflexion des plus approfondie

Délivrer des attestations ou des certificats à des tarifs de 1.50 € lorsque cela nécessite l'implication de deux ou trois fonctionnaires, voire plus, me paraît pour le moins disproportionné en termes de ratio.

D'autres documents ont une importance certaine au regard des avantages fiscaux qu'ils procurent, je prendrais pour exemple un certificat de domicile, valable 3 ans, il en coûte 12 €, mais avouez que 12 € pour s'exonérer de l'impôt sur le revenu dans le pays voisin, avouez que c'est donné.

Autre cas, celui des fermetures tardives des établissements de nuit. S'acquitter de 114 € par mois pour rester ouvert de minuit jusqu'à 3 heures du matin, là aussi, quand on connaît le profit réalisé durant ces 3 heures par ces établissements, ce tarif nous paraît dérisoire.

Je pense que cette réflexion générale sur les produits et recettes des services administratifs s'impose pour améliorer le rapport des coûts réels de ces recettes au regard du temps passé des agents qui les traitent et les délivrent.

En procédant à un réajustement de ces tarifs, vous donnerez non seulement un sens et une valeur au travail effectué par les fonctionnaires en charge de les établir, mais de plus, conséquence non négligeable, vous permettrez d'accroître les recettes de l'Etat.

Merci.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur FICINI.

Madame AMORATTI-BLANC.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Merci, Monsieur le Président.

Je remercie Monsieur FICINI d'avoir allégé mon temps de parole parce qu'il a donné pratiquement les mêmes chiffres que j'allais vous livrer, donc je vais

être plus brève.

Les produits et les recettes des services administratifs représentent seulement 2,3 % des recettes totales du budget de l'Etat. Elles correspondent toutefois à celles qui affectent le plus grand nombre de services de l'Etat.

Monsieur FICINI l'a bien expliqué tout à l'heure.

Ce grand nombre de gestionnaires nécessite une définition de procédure et de gestion des recettes publiques claires et connues de tous. En effet, comme l'a souligné Marc BURINI dans son rapport sur le Budget Primitif, une réflexion doit être menée pour lier le service rendu aux administrés et le coût de ces services pour l'Administration. C'est avec satisfaction qu'au travers de la réponse du Ministre d'Etat il apparaît que cette réflexion sera menée en ce sens par les services concernés. J'espère qu'elle sera accompagnée de la mise en place d'outils informatiques adéquats mais également de la formation des personnels impliqués. La gestion des recettes d'un service de l'Etat doit être remise en question de manière incessante à la recherche de l'équilibre financier, sans pour autant parler de rentabilité car il est bien évident que le terme rentabilité est un peu fort et ne correspond pas à un service public. Cependant, l'Etat doit être maître de sa politique tarifaire et pour ce faire, il faut donc appréhender les déficits de fonctionnement des actes en connaissant les éventuels déficits d'exploitation de certains services commerciaux.

Donc je le répète bien pour que vous ne vous mépreniez pas sur mes propos, la maîtrise des coûts ne veut pas dire augmentation systématique des tarifs ni une obligation de rentabilité. Le coût de fonctionnement nécessaire à l'établissement de certains administratifs doit être, en 2017, connu par le Gouvernement. Juste pour rappel, certains actes ont la même tarification depuis 1994. Je vous invite donc, comme vous l'avez indiqué, à entamer cette réflexion sur la gestion administrative et des recettes afin de décloisonner les gestionnaires ou personnels en charge des recettes et ceux en charge des dépenses.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Madame AMORATTI-BLANC.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Claude BOISSON, Marc BURINI,  
Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,*

*Jean-Michel CUCCHI, Alain FICINI,*

*Mme Béatrice FRESKO-OLFO,*

*MM. Jean-Louis GRINDA, Laurent NOUVION,*

*Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,*

*Jacques RIT, Christophe STEINER et Pierre SVARA*

*votent pour).*

## M. le Secrétaire Général.-

### Chap. 3 - Contributions

#### 1) Droits De Douane

013.101 – Droits de Douane .....	33.000.000
Total 1) Droits de Douane	33.000.000

#### 2) Transactions Juridiques

023.101 – Droits de Mutations .....	120.000.000
023.102 – Droits S/Autres Actes Civ. Adm .....	27.500.000
023.103 – Droits S/Autres Actes Judic .....	60.000
023.104 – Droits d'hypothèques .....	5.000.000
023.105 – Droits de Timbres .....	900.000
023.106 – Taxes sur les Assurances .....	12.000.000
023.107 – Pénalités .....	500.000
023.108 – Amendes de Condamnations .....	200.000
023.109 – Frais de Poursuites-Recouvr. ....	1.000
023.110 – Fiscalité de l'épargne .....	3.500.000
Total 2) Transactions Juridiques	169.661.000

#### 3) Transactions Commerciales

033.101 – Taxe sur la Valeur Ajoutée .....	595.000.000
033.106 – Pénalités .....	200.000
Total 3) Transactions Commerciales	595.200.000

#### 4) Bénéfices Commerciaux

043.101 – Impôt sur les Bénéfices .....	125.000.000
043.102 – Pénalités .....	100.000
Total 4) Bénéfices Commerciaux	125.100.000

#### 5) Droits de Consommation

053.102 – Droits sur différents Alcools .....	570.000
053.103 – Droits sur les Métaux Précieux .....	350.000
053.104 – Pénalités .....	1.000
053.106 – Taxe S/Boissons Alcooliques .....	180.000
Total 5) Droits de Consommation	1.101.000

TOTAL CHAPITRE 3 CONTRIBUTIONS 924.062.000

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CROVETTO, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais parler de la T.V.A.. La T.V.A, qui représente la moitié des recettes de l'Etat, continue de progresser légèrement. Nous en sommes tous conscients : nous devons diversifier notre économie et donc nos recettes, en réduisant notre dépendance à l'immobilier...

Il faut attirer de nouvelles entreprises de façon concrète, et ne pas juste l'annoncer ! Il faut leur donner envie de s'installer à Monaco et les inciter à y rester.

Ce sera l'un des objectifs de la pépinière dont le démarrage a, me semble-t-il, été retardé. Pourriez-vous, Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, nous en dire une peu plus au niveau des surfaces, de la date de lancement, des sélections des dossiers, et de son mode de fonctionnement ?

Pour faire venir des entreprises innovantes à Monaco, il faudra qu'elles puissent se créer de façon assez simple et rapide, trouver des bureaux, un cadre fiscal attractif, au moins autant que ce que propose notre voisin français concernant le crédit impôt/recherche – j'insiste là-dessus – des financements, un accompagnement... Il faut arriver à créer et à développer un écosystème favorable.

J'espère que suite au vote de la loi sur les *Multi Family Offices*, cette activité va se développer en Principauté pour servir les résidents fortunés actuels et futurs et avoir recours aux prestations des professionnels de la place créant ainsi des emplois et de la richesse à Monaco.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur CROVETTO.

Monsieur SVARA, je vous en prie.

**M. Pierre SVARA.-** Merci, Monsieur le Président.

Une intervention dans le même sens que ce que disait M. CROVETTO, sur les recettes de T.V.A.. Elles sont en augmentation de près de 3 % et représentent un peu moins de 50 % de l'ensemble des recettes. De ce montant de T.V.A. de 595 M€, le compte de partage ne représente plus que 15 % du montant total

de T.V.A., soit un peu plus de 100 M€, alors qu'il représentait plus du tiers il y a quelques années 130 M€, 135 M€. C'est parce qu'on assiste à la fois à une forte progression de la T.V.A. interne et à la baisse des flux externes réalisés avec la France que le compte de partage a une importance moindre dans ce montant de T.V.A..

La T.V.A., liée à la consommation, et la T.V.A. immobilière demeurent une source importante de recettes. Toutefois, nous le répétons tous, Conseillers Nationaux, et ce très souvent, il faut diversifier notre économie afin de la rendre moins vulnérable à une quelconque crise, immobilière ou autre que personne ne souhaite.

Vous nous parliez, Monsieur le Conseiller, de nos axes de réflexion vers de nouvelles activités sur lesquelles le Gouvernement réfléchissait. Pouvez-vous nous en dire plus s'il vous plaît ?

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller, souhaitez-vous répondre ?

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Oui, merci, parce que je pense que les deux interventions vont dans le même sens.

Oui, je confirme que 2017 sera l'année où nous pourrons inaugurer la pépinière d'entreprises. Je ne pense pas que le projet ait pris du retard, je l'ai annoncé pour l'été 2017 donc on va tenir ce délai très probablement.

La superficie qui devrait y être allouée est de l'ordre de 800 m<sup>2</sup> environ, située à Fontvieille. L'idée est qu'effectivement on y attire des entreprises, mais on aide également certaines entreprises déjà existantes et déjà créées à Monaco, à passer à l'étape suivante, d'où l'idée à la fois d'incubation et d'accélération d'entreprises. Certaines ayant peut-être plus besoin d'être entourées, d'avoir du mentoring, du conseil, des avis juridiques, comptables, une présence de quelqu'un qui est peut-être déjà passé là et, d'autres, qui ont peut-être plus besoin d'argent, plus besoin de fonds. Il s'agit notamment de ceux qui sont dans des phases dites d'accélération, et leur permettre justement de passer à l'étape supérieure. Cette accélération pourrait être à la fois stimulée par l'Etat à travers des véhicules comme la société d'aide à la création et au développement d'entreprises qui peut, aussi, intervenir plus en amont dans des projets d'incubation mais, également, dans ceux de l'accélérateur.

Ensuite, l'idée est aussi, vous évoquiez la transformation de la place financière et une plus grande sophistication, notamment, grâce à la loi sur le *Multi Family Office*. On peut aussi faire appel à d'autres professionnels qui sont déjà implantés sur Monaco et, certains d'entre eux regroupés, par exemple, au sein de l'association de capital d'investissement qui a fêté ses 10 ans *M.V.C.A., Monaco Private Equity and Venture Capital Community association*, et donc mettant en relation les uns et les autres, on peut certainement aboutir à des résultats satisfaisants. L'idée c'est que véritablement cela reste – et c'est un projet auquel je suis très attaché – un projet d'Etat.

Donc, effectivement, les locaux sont des locaux qui appartiennent à l'Etat et qui sont mis à disposition de ce projet avec un modèle économique qui est, évidemment, différent de celui qui peut être le modèle de « type centre d'affaires » où là, il est vrai que le centre d'affaires, lui, et c'est tout à fait légitime, vit de la facturation d'un certain nombre de services et, notamment, des loyers. Nous, nous savons que dans un premier temps c'est sans doute un des coûts les plus élevés qui peut pénaliser ces entreprises à Monaco et donc nous allons avoir des tarifs, une fois encore, pas nuls parce que comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises ce qui ne coûte rien n'a pas de valeur, mais à des tarifs qui seraient sans commune mesure avec ce que le privé pratiquerait ou des modèles économiques type centre d'affaires. Ce sera un projet que nous allons lancer en coordination avec les équipes de Monaco Telecom. Donc l'idée est, effectivement, de profiter d'un certain nombre de synergies sur Monaco mais également à Paris, impliquant les équipes de Xavier NIEL de sorte que l'on puisse tout imaginer. On a déjà réfléchi à un certain nombre de cas de figure, à savoir des entreprises qui seraient amenées, des entreprises au contraire qui pourraient être délocalisées après avoir vécu une première phase, ici, à Monaco, d'utiliser également des compétences au sein de Monaco Telecom et/ou des équipes de Xavier NIEL à Paris qui ont l'habitude d'incuber, d'accélérer des *start-up* pour qu'ils puissent être eux aussi et cela peut même être pour une période de temps limité, des animateurs de la structure monégasque. Donc, le projet est véritablement en train de prendre forme. Il faut réfléchir aussi au *design*, à l'installation, faire un peu à l'instar de ce qu'a réussi le projet Alliance Riviera, un endroit qui soit convivial, qui soit dynamique, qui soit modulable également en fonction des structures et des sociétés qui s'y succèderont.

Donc, oui, une fois encore un très beau projet sur lequel je suis heureux d'avoir pu échanger avec vous

et un certain nombre d'autres membres de la représentation nationale.

Vous avez évoqué – et je vois le doigt de Mme ROUGAIGNON-VERNIN se lever – le crédit impôt-recherche, je ne sais pas si c'est sur ce thème mais ce n'est pas impossible puisque cela a fait l'objet également d'une discussion lors de la récente séance Plénière à l'occasion du premier anniversaire de l'Observatoire de l'industrie où j'ai à nouveau ouvert la possibilité de la réflexion. Je vais redire dans un instant pourquoi j'avais fermé certaines fenêtres à une certaine époque et pourquoi, dans tous les cas de figure, la situation d'entreprises industrielles installées depuis de nombreuses années n'est pas directement comparable et même pas du tout comparable à celles de *start-up* qui pourraient être incubées à Monaco, donc les conditions de déductions éventuelles qui pourraient s'appliquer ou qui devraient être envisagées seraient différentes. La raison pour laquelle j'avais, en effet, fermé quelques fenêtres il y a maintenant 3 ans ½ de cela, c'est parce que le dispositif commençait à coûter assez cher en dépenses à l'Etat puisque certaines entreprises ne s'acquittaient pas de l'impôt ni de la T.V.A. et se retrouvaient, en revanche, remboursées des sommes parfois significatives, des dizaines voire des centaines de milliers d'euros, au titre du crédit impôt. Et une des pistes que j'ai lancée et qu'il faudra qu'on étudie avec les services concernés, c'est que la déductibilité vienne en soustraction de la valeur ajoutée au sens plus global, qui serait générée par des entreprises.

Je m'explique. Aujourd'hui, la déductibilité, elle est à due concurrence de l'impôt qui pourrait être payé (ISB) sur une période, qui n'est pas limitée dans le temps d'ailleurs. On pourrait envisager de se dire que ces entreprises contribuent de manière plus globale à la prospérité du pays, alors sans aller jusqu'à ce qui est rapporté par les emplois, par les cotisations et ainsi de suite, on peut se dire, au sens large de ce que l'Etat, puisqu'on est dans cette section-là, encaisse au titre de la T.V.A. et/ou de l'impôt sur les sociétés, de déduire les sommes et ne pas seulement les déduire de celles qui auraient dû être affectées à l'impôt sur les sociétés seul.

C'est une première idée que j'ai eue, est-ce que cela est pratiquement faisable ? Est-ce que, là aussi, les textes le permettent, ou le fait d'apporter des modifications à un texte existant le permettrait ? Je vous livre un peu les réflexions au fil de l'eau, mais en tous cas, je l'ai dit et je m'y tiendrai, si des entreprises y compris des entreprises installées m'amènent des cas concrets qui font que leur développement est pénalisé, qui font que certains investissements ne seraient pas

réalisés parce que le dispositif est ce qu'il est aujourd'hui, je n'exclus pas de le faire évoluer. Il faut se dire aussi qu'il avait eu tendance à dériver un peu à une période qui était budgétairement beaucoup plus compliquée que celle que nous connaissons depuis maintenant quelques années. Donc il était légitime d'y mettre le holà. Maintenant, on peut à nouveau, et notamment pour les *start-up*, rouvrir la discussion parce qu'on est dans un cas de figure qui est totalement différent.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Conseiller.

Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Je vous remercie pour ces précisions sur la pépinière, je vous remercie de l'avancée de votre réflexion sur le crédit impôt/recherche. Je pense, effectivement, qu'avoir un statut peut-être de jeune entreprise innovante pourrait être aussi une piste pour favoriser ces entreprises. L'idée, je ne pense pas qu'il faille s'arrêter aux entreprises qui sont présentes en Principauté, mais il faut aussi regarder ce qu'il manquerait à celles qui pourraient avoir envie de s'installer à Monaco ou qui ne viennent pas s'installer à Monaco et qui s'installent ailleurs et qui sont un manque pour la Principauté. Je pense qu'il faut communiquer également parce qu'aujourd'hui Monaco n'est pas vraiment perçu comme un endroit où on va créer une *start-up*. Clairement, lorsqu'on propose, la personne dit « Ah bon, Monaco ? » je pense qu'il faut vraiment s'attacher à cela.

Concernant la pépinière, pouvez-vous me confirmer que, malgré ou grâce, il y a l'implication de Monaco Telecom et qu'on ne va pas s'arrêter à ces secteurs-là. On a déjà évoqué le secteur des Fintech par exemple ou de la pharma ou autres. Il y a, je crois, d'autres secteurs qui peuvent être attractifs pour Monaco et ce n'est pas parce que Monaco Telecom s'implique dans cette pépinière que l'on va s'arrêter à ce secteur.

En tous les cas je vous remercie pour ces explications.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur CROVETTO.

Monsieur BURINI.

**M. Marc BURINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Simplement pour rappeler qu'il faudrait aussi qu'il

y ait des retours au niveau des sociétés qui se créent. Je crois qu'il faut une meilleure synergie quelquefois entre la Direction de l'Expansion Economique, l'enregistrement, etc... puisqu'il est vrai qu'il y a eu beaucoup d'améliorations ces dernières années sur l'obtention de l'autorisation, mais *in fine*, ce que veut l'entrepreneur, c'est le numéro au RCI et je pense que là, vous êtes en train de travailler aussi sur le problème de l'informatisation des Services Fiscaux, au niveau de l'enregistrement du droit au bail... Je pense qu'il est important de créer cette dynamique puisqu'ils ont besoin de facturer le plus vite possible et ils ont besoin de ces numéros.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur BURINI.

Monsieur FICINI.

**M. Alain FICINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Ce sera ma dernière intervention sur la Tour Odéon.

Lors des séances privées avec le Gouvernement, nous avons eu connaissance de nouvelles informations concernant l'état des ventes, notamment sur le solde des appartements à vendre, c'est-à-dire 54 sur les 88 mis à la vente.

Sur ces 54 appartements restant à vendre 10 d'entre eux feraient l'objet de location.

Petite parenthèse l'Etat attend des rentrées de T.V.A. immobilière, et c'est le promoteur qui encaisse les loyers, je ferme la parenthèse

Nous avons eu également des informations concernant les déclarations d'achèvement des travaux. Elles ont eu lieu à la carte, puisqu'un certain nombre, situés dans les étages les plus élevés, ne sont toujours pas considérés comme achevés, les appartements domaniaux et une partie des appartements privés ayant fait l'objet de déclarations d'achèvement de travaux séparées.

Nous sommes tous d'accord pour admettre que si ces appartements venaient à ne pas être vendus dans le délai légal de l'achèvement des travaux, soit 4 années, il y aura des conséquences indéniables sur les recettes de T.V.A. immobilière.

Les droits en matière de T.V.A. immobilière sont de 20 %, déduction faite de la T.V.A. récupérable sur les travaux correspondants. Au-delà du délai légal de l'achèvement des travaux, les droits de mutation basculent dans le régime des droits d'enregistrements soit de 4,5 %, on peut donc imaginer la perte pour l'Etat en termes de recettes.

De ce que nous avons retenu, c'est qu'il nous reste pour nous consoler l'obligation pour le promoteur, dans le cas de dépassement de cette échéance, de reverser à l'Etat la T.V.A. déductible sur les travaux correspondant aux appartements non vendus.

J'en viens donc à ma question : avez-vous une idée de ce que peut représenter en chiffres le montant de cette T.V.A. déductible qui viendrait compenser cette perte de ces recettes de T.V.A. immobilière ?

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur FICINI.

Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Je voulais profiter de la présence du Directeur des Services Fiscaux pour remercier son travail, le travail de tout le service puisque comme vous l'avez dit, mes chers collègues, c'est presque 60 % de nos recettes chaque année qui sont collectées par ce service et par leur extrême compétence, leur extrême discrétion et leur grand sens du service de l'Etat.

Merci.

**M. le Président.-** Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Conseiller, d'avoir organisé toutes les réunions de l'Observatoire de l'Industrie.

Dans ces réunions, vous nous avez exposé toutes les aides que le Gouvernement met à la disposition des différentes industries et entreprises de Monaco, vous nous avez également garanti la sanctuarisation des locaux industriels. Par ces réunions, vous avez confirmé l'importance que vous attachez à ce secteur en démontrant votre volonté de le maintenir et de le développer. Le pilier que représente cette économie, qui reste pourvoyeuse de T.V.A., conserve son importance même en période troublée. Il permettra d'offrir des débouchés supplémentaires à nos jeunes compatriotes qui souhaiteront travailler ailleurs qu'à la S.B.M. ou dans la Fonction Publique. Ce secteur de notre économie participe également à l'image de notre pays.

Récemment, avec les trophées de l'économie organisés conjointement par le Nice Matin et le *Monaco Economic Board*, nous avons pu découvrir

dans notre pays des entreprises discrètes, qui réalisent d'excellents résultats et qui se développent. Leur seul besoin, nécessaire à la poursuite de leur développement à Monaco, sont les locaux. Il faudra veiller, vous l'avez dit, à préserver les espaces industriels existants et à en prévoir pour le futur.

Pour toutes ces raisons, et comme vous vous y êtes engagé lors de la dernière réunion de l'Observatoire de l'Industrie, il serait souhaitable de reconsidérer les modalités d'obtention du crédit impôt/recherche.

En effet, et comme l'a répété Monsieur CROVETTO, le crédit impôt/recherche peut être particulièrement important pour les jeunes entreprises innovantes et déterminant dans le choix d'établissement des *start-up*. Avant de s'installer à Monaco, les entrepreneurs réalisent une étude de marché et comparent l'offre monégasque avec celles des autres pays. Dans cette étude de marché, il est très important que Monaco ait une offre séduisante. Par exemple, notre attractivité en termes d'emplois devrait se faire à tous les niveaux et même si nous souhaitons que soient prioritairement effectuées sur notre territoire les fonctions à haute valeur ajoutée, il ne faudrait pas que nous devenions moins compétitifs que notre voisin qui allège les charges sur les bas salaires.

Vous avez également soulevé l'importance de communiquer sur la possibilité pour des entreprises de venir s'installer et créer une entreprise à Monaco. Ceci est très important, beaucoup ne savent pas que c'est possible, ce qui est dommage...

(Sonnerie).

Je vous remercie.

Avez-vous une réflexion entamée sur les allègements de charges sur les bas salaires ?

**M. le Président.-** Merci, Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Une fois encore je pense qu'il y a d'autres mécanismes qui ont été mis en avant lors de ces différentes réunions et, notamment, toutes les aides. Nous avons également annoncé lors de cette réunion de l'Observatoire de l'Industrie, la prise en compte au niveau de la prime industrielle d'une partie des charges locatives. Ce n'était pas encore le cas, on prenait en compte que ce soit d'ailleurs dans des locaux d'Etat ou pas, une partie des loyers, nous allons désormais également prendre en compte, une partie des charges. Il y a tout

l'aspect de l'aide à la commercialisation, de l'aide justement par la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes européens auxquels les entreprises de la Principauté peuvent également participer, qui constitue l'arsenal existant et je pense que c'est surtout sur celui-là qu'il y avait jusqu'à présent un déficit de communication.

Par ailleurs, notamment par rapport aux jeunes entreprises, on peut se poser la question d'autres allègements à envisager mais il est vrai que la réflexion jusqu'à présent portait essentiellement sur ces domaines-là.

Le seul regret que j'ai, peut-être, c'est au niveau justement de la sanctuarisation, c'est de ne pouvoir l'annoncer ou le concrétiser qu'au niveau des locaux d'Etat parce qu'il y a un certain nombre d'entreprises aujourd'hui qui sont dans des locaux privés avec des logiques qui sont différentes de celles de l'Etat, même si l'Etat doit également gagner de l'argent en tant que propriétaire foncier, mais il est dommage que certaines de ces entreprises se voient souvent appliquer des hausses de loyer très significatives. Je profite peut-être de cette séance pour le dire et pour le déplorer. Je comprends également la logique qui est celle des propriétaires privés mais si l'on veut maintenir une activité, qu'elle soit d'ailleurs commerciale, industrielle ou autre à Monaco, il faut parfois que cette voix qui est celle de l'Etat se fasse entendre. Quels sont les moyens que nous avons ? Ils sont évidemment limités, mais au moins peut-être de le dire cela peut aider à faire passer le message.

J'ai des exemples en ce moment assez encourageant de mise en relation de certaines entreprises avec d'autres, justement, qui pourraient récupérer des locaux existants, que ce soient des locaux qui ont été affectés à usage de bureau ou des locaux industriels. Donc, nous ne sommes pas, là encore, spectateurs, nous pouvons faciliter certaines transactions et mettre en relation – vous le disiez vous-même – des entreprises que parfois on ne connaît pas forcément ou qui ne se connaissent pas forcément les unes avec les autres et arriver à contenter celui qui voudrait céder tout ou partie du local qu'il occupe avec celui qui, au contraire, est désespérément à la recherche de nouvelles surfaces pour augmenter sa production ou accélérer son développement.

**M. le Président.-** Merci.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Au niveau de l'augmentation des loyers dans le secteur privé, il

est vrai qu'il a été constaté des augmentations absolument anormales et surtout pas tenables pour les entreprises concernées.

La Commission arbitrale existe et normalement réussit à gérer ces conflits, mais n'y a-t-il pas un moyen d'optimiser le fonctionnement de cette Commission ? Une solution est souvent trouvée, mais malheureusement pas toujours et certaines entreprises se voient dans l'obligation de partir.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Vous dites que parfois ce n'est pas tenable, c'est vrai. On ne peut pas juger du caractère normal ou anormal parfois de certaines augmentations et c'est là où l'action, que ce soit celle de l'Etat ou de la commission, atteint ses limites. On ne peut pas forcément prendre une décision qui aille à l'encontre des intérêts de certains propriétaires. On peut tout au moins chercher à mitiger les augmentations qui seraient annoncées mais on dispose d'un arsenal qui est quand même assez limité.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci beaucoup.

Au niveau de ce chapitre, chaque année je ne peux que me féliciter de la bonne santé des droits de mutation puisque je suis très fier que la majorité que je dirigeais à l'époque ait voté cette réforme des droits de mutation. Au début, pour vous rappeler, on prévoyait environ 30 M€ à 40 M€ par an de rentrées... nous en sommes actuellement à 120 M€, c'est quand même exceptionnel et cela continue.

Alors, comme la langue d'Esopo c'est un peu la meilleure et la pire des choses. Il est vrai qu'heureusement cette somme rentre, malheureusement il est vrai que c'est toujours l'immobilier qui est le pilier – pas seulement pour les droits de mutation mais aussi pour la T.V.A. – donc il est vrai qu'il faut diversifier nos recettes, mais c'est quand même un très bon résultat.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROBILLON.

Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Merci, Monsieur le Président.

J'interviens brièvement sur la ligne – Impôt sur les bénéfiques – c'est curieux parce que je vous parlais de culture et pourtant c'est lié. Il y a quelques années le monde de la culture a vu certaines subventions de l'Etat diminuer et être remplacées, à l'euro près, par des instituts bancaires. Alors, la situation était difficile à l'époque, je le concède, et la chose était faite avec vous d'intelligence, je le dis ici, beaucoup de fair-play de la part de ceux qui ont agi dans le monde bancaire, qui ne sont jamais intervenus dans les choix artistiques et qui n'ont jamais cherché à le faire. C'est à porter au crédit de ces établissements-là, bien évidemment et du Gouvernement qui avait bien géré cette opération.

Ne croyez-vous pas, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie, maintenant que la tendance a quand même considérablement changé, qu'il serait temps de clarifier les choses et de revenir à la normale c'est-à-dire à ce que l'Etat reprenne pleinement son rôle en tant que pouvoir subsidiant et que les banques qui étaient invitées à participer voient leur effort relâché ?

Personnellement je pense que c'est vrai que cela ne changerait rien dans les budgets des institutions culturelles, mais c'est une question de principe car ce que je crains, à terme, c'est que les structures supérieures à ces banques monégasques se posent parfois des questions sur les sommes importantes investies dans le champ de la Principauté.

Je vous remercie.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* J'ai envie de vous répondre oui, oui et non à la fois c'est-à-dire, comme l'Etat s'y était engagé, si l'une ou l'autre des institutions à laquelle vous faites allusion et, notamment, des établissements financiers qui jouent le jeu depuis plusieurs années, décidaient de remettre en question tout ou partie de son activité de mécénat, l'Etat compenserait à « due concurrence » des sommes qui ne seraient plus acquittées.

En revanche, ce que nous devons continuer à privilégier, c'est que l'intégralité des entités concernées s'acquittent de leur devoir et paient l'impôt sur les sociétés. Nous y sommes presque, nous progressons année après année.

Je n'en dirai pas plus ce soir mais c'est un message qui a été entendu.

Pourquoi je dis cela, c'est parce que c'est ensuite à l'Etat qui prélève l'impôt de décider comment il l'affecte et cela me semblerait beaucoup plus sain, en effet, que sur les sommes encaissées il y ait une

contribution qui soit uniquement une contribution de l'Etat aux entités culturelles.

Le seul bémol que je mettrai c'est que parfois, aujourd'hui, cette activité de mécénat entraîne pour les établissements en question d'autres bénéfiques. Ils ne sont pas juste là pour payer, ils y voient un intérêt pour leurs clients, ils y voient un intérêt pour leurs personnels, il y a souvent un vrai projet d'entreprise qui se construit autour de cette contribution et c'est pour cela que je ne voudrais pas que ces projets-là soient remis en question. Mais vous avez raison de le souligner, les premiers à remettre en question parfois ce sont les maisons mères et c'est pour cela qu'il faut donc rester très vigilant. A mon niveau, lorsque je reçois parfois les représentants, parfois, des maisons mères des banques, essentiellement des institutions financières installées à Monaco, je leur fais passer ce message : « Vous avez des opportunités formidables, avec les institutions culturelles que sont la vôtre et d'autres de construire quelque chose ». Que ce soient ces établissements, leur maison mère ou leurs personnels, une fois que c'est bien expliqué, ils voient tout l'intérêt pour eux, lequel va au-delà de la simple contribution financière.

Donc, on peut continuer à avoir un système multiforme si – et ça je le redis, en revanche – pour une raison ou une autre il y a baisse, voire annulation d'une subvention, l'Etat prendra ses responsabilités et compensera les sommes correspondantes.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Si vous permettez, Président, je voudrais répondre très brièvement.

Effectivement, l'Etat a toujours joué son rôle et je l'en remercie. J'attirais juste l'attention sur une situation que vous connaissez et dont vous venez de témoigner. Je crois qu'on aurait quand même intérêt, et je ne suis pas contre sur ce système multi-têtes dans l'attribution des fonds, pour que la vie culturelle en Principauté existe, je crois qu'il serait quand même temps, tout en suivant votre raisonnement, de rendre les choses un peu plus lisses.

Merci beaucoup.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je suis tout à fait d'accord mais comme vous l'évoquez vous-même je souhaitais remercier les établissements qui jouent ce jeu, de n'avoir à aucun moment cherché à interférer – parce que je sais que c'était une crainte qui avait été évoquée lors de séances antérieures – mais à aucun moment, bien évidemment, ils n'ont voulu interférer avec les programmations culturelles des principales

institutions monégasques, et on ne peut que s'en féliciter.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CASTELLINI.

Monsieur FICINI.

**M. Alain FICINI.-** Monsieur le Président, j'ai posé une question tout à l'heure concernant la Tour Odéon, je n'ai toujours pas eu la réponse.

**M. le Président.-** Et c'est maintenant que vous vous réveillez ?

(Rires).

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* - Je n'ai pas la réponse, là sur le siège. Je ne sais pas si le Directeur des Services Fiscaux dispose de certains de ces éléments ou si nous devons envisager, peut-être, de vous les communiquer par la suite.

**M. Antoine DINKEL.-** *Directeur des Services Fiscaux.* - Si vous me permettez, Monsieur CASTELLINI, je vais essayer d'apporter un début de réponse à M. FICINI, mais ce ne sera qu'un début de réponse.

En préambule, je rappellerai les principes qui gouvernent le régime de la T.V.A. immobilière depuis d'ailleurs sa réforme qui est intervenue en 2010 et a été légèrement complétée en 2015, au niveau français et que nous avons transposée évidemment dans le Code des taxes. La traduction est la suivante : Tant que les appartements sont en stock et non affectés ou utilisés à autre chose que d'être vendus dans un avenir qui n'est pas encore connu, ces appartements n'ont pas lieu d'être remis en cause s'agissant du droit de déduction de T.V.A.. C'est le principe !

Comme j'ai déjà pu le dire en séance privée, le problème change à partir du moment où les propriétaires de cette opération immobilière décident, par exemple, de louer les biens qu'ils ont en stock, voire de reprendre ces derniers dans leur patrimoine privé. Pour le programme Odéon, 10 appartements, actuellement en stock sont loués sur les 54 logements qui restent à vendre. Si au 1<sup>er</sup> janvier de la cinquième année qui suit l'achèvement de l'immeuble, ces biens sont toujours loués, ils perdent leur caractéristique de stock et deviennent des immobilisations. A partir de ce moment-là, il y a lieu de reverser sur chaque appartement ainsi loué le vingtième de la T.V.A. qui a été initialement déduit, par année décomptée à partir de l'achèvement. C'est-à-dire qu'au bout de 5 ans, 5/20<sup>ème</sup> doivent être reversés. Si l'appartement est

toujours en location la 6<sup>ème</sup> année, on reverse 1/20<sup>ème</sup> et ainsi de suite, jusqu'à épuisement d'ailleurs de cette T.V.A. déduite sur le prix de revient de cet appartement, déterminé au prorata de la T.V.A. qui a grevé l'ensemble de l'opération Odéon.

Je vous ai dit également, lors de ces séances privées, que si les propriétaires de cette opération Odéon décident de transférer les lots non vendus dans leur patrimoine privé, dans le cadre d'une gestion patrimoniale va-t-on dire, les lots correspondant perdent, dès cette décision, le caractère de stock et pour tous les appartements qui pourraient, évidemment, revenir dans le patrimoine privé de ces derniers, il y aurait lieu de procéder à un reversement de la T.V.A. d'amont dans sa globalité.

Donc, vous voyez, la mécanique de reversement est plus complexe que ce que M. FICINI évoquait – ce qui ne veut pas dire qu'il disait des bêtises ! Ce qui est sûr c'est qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier de la cinquième année qui suit l'achèvement, il y a lieu de se poser des questions. Si les biens, je le répète, sont en location, vous l'avez compris, c'est la règle du vingtième, si avant d'ailleurs ce délai de 5 ans de l'achèvement, les biens vont dans le patrimoine privé des propriétaires, le reversement est intégral et sans calcul du vingtième que je vous ai évoqué tout à l'heure.

Ce qui veut dire, qu'à l'heure actuelle, ce calcul de la T.V.A. déductible éventuellement à régulariser n'a pas été fait, tout simplement parce qu'il n'a pas lieu d'être fait. Ce qui ne veut pas dire que nous ne nous intéressons pas à sa détermination chiffrée. Nous allons de toute façon nous préoccuper de déterminer quel est le montant de la T.V.A. globalement déduite ou susceptible de l'être dans un avenir assez proche, puisque je crois savoir que même l'appartement du top est en train de s'achever tout au moins dans sa finition, de sorte que nous saurons dans un avenir, qui n'est pas très lointain, avec une assez grande précision, quel est le montant global de la T.V.A. qui aura grevé le prix de revient de la Tour Odéon.

Mais, croyez-bien que la préoccupation du service est toujours la même. Nous saurons à un moment donné, avec la précision de l'horloger, le montant de la T.V.A. qui a été déduite. Pour l'instant, je le dis très humblement et très simplement, je n'ai aucune bonne raison de le faire parce que rien ne m'autorise à me préoccuper de son montant à l'heure actuelle.

J'ai schématiquement présenté la problématique. C'est certes un peu compliqué mais la préoccupation qui est la vôtre est aussi celle du Gouvernement. Nous saurons dans un avenir qu'on peut situer, courant de l'année 2017, quel est le montant de la T.V.A. déduite, susceptible d'être régularisée selon des proportions et

des modalités qui resteront à définir en fonction de l'affectation des biens, Nous le ferons, encore une fois, avec la rigueur qui nous caractérise.

**M. Alain FICINI.-** Merci beaucoup, je crois que l'ensemble des élus avait besoin de ces précisions-là.

Merci beaucoup.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur DINKEL.

Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Moi aussi j'avais voté la réforme des droits de mutation et je me félicite de voir que durant toutes ces années, ces droits ont régulièrement augmenté même si, évidemment, en ce qui concerne la diversification de l'économie on repassera par là.

Je voulais revenir sur les propos de Mme ROUGAIGNON-VERNIN, je vous ai écouté aussi, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie, vous parlez comme un Conseiller National s'agissant des bailleurs. Le problème que nous avons avec les bailleurs c'est le problème qu'on répercute chaque année ici, dans cet hémicycle. Bien évidemment, ça met les entrepreneurs dans la précarité ! Alors, il y a plusieurs solutions, effectivement, la création d'un immeuble de bureaux, on y est dans un futur très proche, je vous invite aussi à imaginer les choses en amont, aujourd'hui on a perdu, par exemple, la possibilité d'y installer un distributeur alimentaire, pourquoi ? Parce qu'on ne savait pas exactement qui installer dans cet immeuble, donc les locaux sont des locaux standards ... On aurait pu aussi faire de la prospective là-dessus, il y a de la préemption aussi que l'on peut faire et on a une chance unique aussi à Monaco, c'est de pouvoir réguler, justement, ce problème que l'on a avec les bailleurs.

Bien évidemment je rejoins les propos de Caroline ROUGAIGNON-VERNIN concernant la Commission arbitrale. Malheureusement, la Commission arbitrale, encore une fois, participe de cette précarité des entrepreneurs. Une fois que l'on est en Commission d'arbitrage, d'abord on n'est pas sûre, on ne sait jamais ce qu'il peut arriver et malheureusement, effectivement, au bout de quelques années on arrive à une négociation, c'est-à-dire que le loyer qui devait doubler va augmenter de 2/3. Ce n'est pas l'idéal non plus.

Moi, je vous invite à faire, aujourd'hui, de la prospective pour augmenter le nombre de locaux à

usage de bureaux parce que de toute façon on aura à y gagner, on recevra l'impôt sur les bénéfices, on recevra la T.V.A., c'est bon pour Monaco et puis on aura une économie diversifiée.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CLERISSI.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

C'était juste pour rappeler que moi je n'ai jamais été favorable au sponsoring tel que décrit, à l'époque en tous les cas, par le Conseiller pour les Finances et l'Economie. Personnellement, j'aurais et je préfère toujours que les entreprises paient le montant de l'impôt dont elles doivent s'acquitter, que l'Etat avec cet argent sponsorise la politique culturelle qu'il veut en étant le propre maître de celle-ci. Si à côté de cela les entreprises privées veulent faire du mécénat parce qu'elles y trouvent un intérêt, c'est leur droit. On peut à la rigueur imaginer, pourquoi pas, des actions de favorisation de mécénat, mais le système tel que mis en place à l'origine, personnellement je n'y étais pas favorable. Donc si maintenant, comme vous l'avez annoncé, je reprends vos paroles « comme plus normales », alors que moi-même j'ai toujours considéré « comme plus normal », cela me satisfait.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CUCCHI.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,  
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,  
Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI,  
Eric ELENA, Alain FICINI,  
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,  
M. Jean-Louis GRINDA,  
Mme Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION,  
Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT,  
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,  
Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

Monsieur le Secrétaire Général je vous remercie de donner lecture du chapitre suivant qui concerne les Dépenses Ordinaires.

**M. le Secrétaire Général.-**

**SECT. 1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE**

Chap. 1 - S.A.S. le Prince

101.001 - Et Famille Princièrè .....	12.500.000
Total Chapitre 1	<u>12.500.000</u>

**M. le Président.-** Je vous remercie.

Je mets ce chapitre 1<sup>er</sup> aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 2 – Maison de S.A.S. le Prince

102.111 - Traitements Titulaires .....	1.347.400
102.211 - Traitements non Titulaires .....	914.100
102.010 - Frais de Personnel .....	2.261.500
Total Chapitre 2	<u>2.261.500</u>

**M. le Président.-** Je vous remercie.

Je mets ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 3 - Cabinet de S.A.S. Le Prince

103.111 - Traitements Titulaires .....	1.789.700
103.211 - Traitements non Titulaires .....	223.500
103.010 - Frais de Personnel .....	2.013.200
103.251 - Missions & Etudes, Honor. ....	2.350.000
103.020 - Frais Etudes & Formation .....	2.350.000

103.258 - Destination Spéciale .....	120.000
103.259 - Oeuvres, Dons & Subventions Div. ....	250.000
103.262 - Déplac., Prestations Officielles .....	2.000.000
103.323 - Frais d'Administration .....	160.000
103.030 - Frais de Fonctionnement .....	2.530.000
Total Chapitre 3 CABINET DE S.A.S. LE PRINCE	<u>6.893.200</u>

**M. le Président.-** Je vous remercie.

Je mets ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 4 - Archives & Bibliothèque Palais Princier

104.111 - Traitements Titulaires .....	276.800
104.211 - Traitements non Titulaires .....	71.100
104.010 - Frais de Personnel .....	347.900
104.323 - Frais d'Administration .....	168.000
104.030 - Frais de Fonctionnement .....	168.000
Total Chapitre 4	<u>515.900</u>

**M. le Président.-** Je vous remercie.

Je mets ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 6 - Chancel. Ordres Princiers

106.310 - Décorations & Diplômes .....	160.000
106.323 - Frais d'Administration .....	5.000
106.030 - Frais de Fonctionnement .....	165.000
Total Chapitre 6	<u>165.000</u>

**M. le Président.-** Je vous remercie.

Je mets ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
 Abstentions ? Pas d'abstention.  
 Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 7 - Palais de S.A.S. le Prince

107.111 - Traitements Titulaires .....	3.650.300
107.211 - Traitements non Titulaires .....	1.102.900
107.010 - Frais de Personnel .....	<u>4.753.200</u>
107.262 - Transport.....	10.250.000
107.332 - Entretien, Aménagement Fourn. Prest.....	3.950.000
107.380 - Améliorations & Travaux Neufs .....	5.505.000
107.030 - Frais de Fonctionnement .....	19.705.000
Total Chapitre 7 PALAIS DE S.A.S. LE PRINCE	<u>24.458.200</u>

**M. le Président.-** Je vous remercie.  
 Je mets ce chapitre 7 aux voix.  
 Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
 Abstentions ? Pas d'abstention.  
 Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

**SECT. 2 - ASSEMBLÉE ET CORPS CONSTITUÉS**

Chap. 1 - Conseil-National

201.111 - Traitements Titulaires .....	1.301.900
201.211 - Traitements non Titulaires .....	460.000
201.010 - Frais de Personnel .....	<u>1.761.900</u>
201.320 - Frais Propres à l'Activité .....	2.813.000
201.030 - Frais de Fonctionnement .....	2.813.000
Total Chapitre 1	<u>4.574.900</u>

**M. le Président.-** Je vous remercie.  
 Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?  
 S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 1<sup>er</sup> aux voix.  
 Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1<sup>er</sup> est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 2 - Conseil Economique et Social

202.111 - Traitements Titulaires .....	243.200
202.211 - Traitements non Titulaires .....	68.200
202.010 - Frais de Personnel .....	311.400
202.251 - Missions et Etudes .....	15.000
202.262 - Déplacements .....	9.000
202.264 - Réceptions .....	48.000
202.323 - Frais d'Administration .....	15.000
202.030 - Frais de Fonctionnement .....	87.000
Total Chapitre 2	<u>398.400</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 3 - Conseil d'Etat

203.252 - Indemnités & Vacations .....	45.000
203.323 - Frais d'Administration .....	1.000
203.030 - Frais de Fonctionnement .....	46.000
Total Chapitre 3	<u>46.000</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 4 - Commission Supérieure des Comptes

204.111 - Traitements Titulaires .....	85.300
204.211 - Traitements non Titulaires .....	32.800
204.010 - Frais de Personnel .....	118.100
204.252 - Indemnités & Vacations .....	98.800
204.262 - Déplacements .....	74.000
204.323 - Frais d'Administration .....	25.000
204.030 - Frais de Fonctionnement .....	197.800
Total Chapitre 4	<u>315.900</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 5 - Commission de Contrôle des Activités Financières

205.111 - Traitements Titulaires .....	283.200
205.211 - Traitements non Titulaires .....	295.600
205.010 - Frais de Personnel .....	578.800
205.252 - Indemnités & Vacations .....	56.600
205.262 - Déplacements .....	59.000
205.264 - Réceptions .....	10.000
205.323 - Frais d'Administration .....	9.000
205.325 - Communication .....	9.000
205.030 - Frais de Fonctionnement .....	143.600
Total Chapitre 5	<u>722.400</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBILLON, je vous ne prie.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Juste un petit mot, Monsieur le Président.

C'est vrai qu'on a eu l'occasion à plusieurs reprises

avec M. Thierry CROVETTO, de recevoir la CCIN pour avis sur des projets de loi. Je crois que leur avis est très important et il est vrai que c'est assez nouveau...

**M. le Président.-** ... Vous intervenez sur le chapitre 6, Monsieur ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** ...Zut, au moins c'est fait, ce n'est pas grave...

Pardon, je suis allé un peu trop vite, en tout cas pour la CCIN je pense que leurs échanges sont très intéressants et il est vrai que cela a beaucoup changé depuis la nouvelle nomination.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROBILLON.

Donc, on revient au chapitre 5 – Commission de Contrôle des Activités Financières.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

**Chap. 6 - Commission de Contrôle des Informations Nominatives**

206.111 - Traitements Titulaires .....	98.900
206.211 - Traitements non Titulaires .....	424.300
206.010 - Frais de Personnel .....	523.200
206.320 - Frais Propres à l'Activité .....	126.200
206.323 - Frais du Secrétariat.....	188.000
206.345 - Prestations.....	263.100
206.030 – Frais de Fonctionnement .....	577.300
Total Chapitre 6	<u>1.100.500</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

**Chap. 7 - Haut-Commissariat à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation**

207.111 - Traitements Titulaires .....	209.100
207.211 - Traitements non Titulaires .....	49.900
207.010 - Frais de Personnel .....	259.000
207.320 - Frais Propres à l'Activité .....	64.000
207.323 - Frais d'Administration .....	15.000
207.345 - Prestations.....	78.000
207.030 – Frais de Fonctionnement .....	157.000
Total Chapitre 7	<u>416.000</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

Monsieur le Ministre, sur ce chapitre, je tenais à vous remercier de votre écoute envers le Conseil National pour mettre à disposition du Haut-Commissariat un fonctionnaire supplémentaire pour l'aider dans le déroulement de sa tâche.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie, reprenons au Conseil de la Mer...

Monsieur GRINDA, je vous en prie.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je choisis cette intervention pour peut-être vous citer un vers, « *la mer toujours recommencer* », mais je m'inquiète du devenir du Code de l'environnement qui pourrait rejoindre le cimetière marin de Paul VALERY... Voici, Monsieur le Ministre d'Etat, plus d'un an que nous attendons les réponses du Gouvernement. Je tenais à le dire maintenant, tant qu'il n'est pas trop tard et que les sens sont éveillés.

**M. le Président.-** Je pensais que vous alliez nous parler du Vaisseau Fantôme !

Monsieur le Ministre on pourra avoir la réponse incessamment sous peu ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Je l'ai bien noté, Monsieur le Président.

### **M. le Secrétaire Général.-**

#### **Chap. 8 - Conseil de la Mer**

208.252 - Indemnités et Vacations .....	15.000
208.262 - Déplacements .....	5.000
208.264 - Réceptions .....	1.200
208.323 - Frais d'Administration .....	700
208.030 – Frais de Fonctionnement .....	21.900
	Total Chapitre 8
	21.900

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

Nous passons à présent à la Section 7 – Equipement et Investissements.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

**M. le Secrétaire Général.-****SECT. 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS****Chap. 1 - Grands Travaux-Urbanisme**

701.902 - Frais Etudes Urban. & Grands Travaux .....	1.800.000
701.907 - Amélioration Sécu. Tunnels Routiers.....	500.000
701.908 - Tunnel Descendant.....	6.696.000
701.911 - Urb. SNCF - Voirie & Réseaux.....	3.000.000
701.9132- Urb. SNCF - Ilôt Charles III.....	2.800.000
701.9133- Urb. SNCF - Ilôt Canton .....	600.000
701.9134- Urb. SNCF - Ilôt Rainier III .....	250.000
701.9137- Urb. SNCF - Ilôt Pasteur .....	32.000.000
701.914 - Transport. Coll., Funiculaire & TCSP.....	100.000
701.997 - Amélioration Réseau Ferroviaire.....	300.000
	Total Chapitre 1
	48.046.000

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BURINI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Marc BURINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Chaque année je fais la même intervention au niveau de ce chapitre. Je répète qu'on vote aussi des crédits d'engagement pour 4,1 milliards d'euros au titre du programme triennal. C'est un sujet très important, les crédits d'engagement, notamment, à certaines lignes dont on parlera, comme la surélévation, etc..., qui n'ont pas été abordées.

Je suis satisfait que le Ministre d'Etat, lors de sa réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, n'ait pas rejeté d'un revers de main la proposition de loi sur les reports de crédits, qui me semble très importante et assez équilibrée. Donc je suis content que l'on puisse peut-être travailler l'année prochaine sur cette proposition parce que cela nous permettra justement d'avoir une meilleure visibilité budgétaire.

Je voulais aussi rappeler, au titre du triennal et de la Section 7, que depuis cette année nous avons décidé de se voir deux fois par an au niveau de la Commission des Grands Travaux en Commission Plénière d'Etude. Cela me paraît important pour éviter une grand-messe par an, parce qu'aujourd'hui compte tenu de la complexité et les nombreux chantiers en cours et à

venir, cela me paraît essentiel que l'on se voie deux fois par an. Cette année, pour la première fois, vous avez fait un phasage des chantiers. Je vous encourage à faire une mise à jour permanente de ce phasage accompagné, éventuellement aussi, d'un phasage financier parce qu'évidemment, là nous sommes arrivés à une situation où l'on ne pouvait plus rien faire. On ne peut pas arrêter de chantier aujourd'hui mais je pense que dans le futur il est important de faire cette mise à jour de phasage lorsqu'un jour, peut-être, on aura besoin de faire des arbitrages tant au niveau de l'environnement qu'au niveau financier d'ailleurs. Donc, merci de continuer à faire ce travail.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BURINI.

Madame le Conseiller, vous souhaitez répondre ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Non, je n'ai rien de spécial à répondre. On va tout à fait dans votre sens. Le tableau a été mis en place et sera tenu à jour. On a vu, grâce à ce tableau, les années difficiles 2017/2018 durant lesquelles, pour les chantiers qui ont déjà débuté, rien ne pourra être modifié, mais pour la suite, nous allons voir comment lisser dans le temps les différents travaux d'équipement de la Principauté.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste une précision sur les propos de M. Marc BURINI. Il a été également décidé de mettre en place des réunions régulières du suivi des opérations domaniales au sein de la Commission du Logement. Donc cela permettra de suivre les opérations de près, de réagir plus vite et de retirer cette partie-là de la grand-messe des Commissions Plénières d'Etude. Cette méthodologie nous permettra, sans doute, d'être plus efficaces.

Merci.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur CUCCHI.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Comme vient de le dire M. BURINI, je confirme l'importance des inscriptions budgétaires sur les crédits d'engagement triennaux. Ces inscriptions confirment le coût global d'une opération et donc l'engagement total financier de l'Etat.

Je m'interroge sur la définition du montant attribué à ces opérations et en l'occurrence – je vous en ai déjà parlé – sur la mise en place des règles concernant les passations des marchés publics pour ce qui concerne la maîtrise d'œuvre de ces opérations.

A mon sens, la paternité du montant affecté à ces opérations est issue des discussions que vous avez avec l'architecte et le montant est défini par l'architecte lui-même. Je trouve qu'il y a un côté « schizophrène » pour l'architecte qui est censé vous faire faire des économies tout en définissant lui-même le montant dans le contrat qui vous lie et en se rémunérant lui-même sur le pourcentage du montant qu'il vous donne.

Je souhaitais savoir où vous en étiez de la mise en œuvre des règles de mise en concurrence, car cela permettrait probablement de baisser un peu les prix et les coûts qui vous sont proposés, et entraînerait peut-être une vision différente, aussi bien esthétique que financière.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Alors, si j'ai bien compris...

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** ... Je n'ai peut-être pas été très claire...

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... Déjà, le coût global d'une opération n'est pas arrêté par l'architecte, ce sont les services du Gouvernement qui prévoient un coût global forfaitaire avec un pourcentage qui est dû à l'architecte. Première chose.

Maintenant vous parlez, peut-être, du contrat-type pour les architectes où effectivement nous sommes en train de revoir certains points, notamment, celui de la rémunération. Depuis deux ans, nous avons des réunions régulières avec les représentants de l'Ordre des Architectes et la dernière réunion qui a eu lieu récemment, ainsi qu'un courrier très récent, nous indiquent que nous sommes arrivés, sur beaucoup de points, à un accord. Quelques points importants qui n'ont pas trouvé d'accord entre l'Ordre des Architectes et le Gouvernement, mais sachant qu'il y a l'élection d'un nouveau bureau début de l'année 2017, les architectes attendent cette élection pour reprendre les discussions en cours avec nous.

Est-ce que c'est de cela dont vous vouliez parler par rapport aux pourcentages de l'architecte ?

Ce sont des discussions relatives au contrat-type que nous sommes en train de revoir, contrat-type qui existe pour les marchés publics avec un architecte.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** D'accord. Qui est mis en œuvre chaque fois que vous donnez une mission de maîtrise d'œuvre.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Tout à fait.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci.

Moi aussi depuis 8 ans je fais la même intervention en ce qui concerne l'innovation pour tout ce qui est transport collectif et je vois que rien n'avance. Je suis désespéré et je vois qu'il y a de plus en plus de bus qui ont un mal fou à tourner aux ronds-points parce que ce sont de gros bus. On a demandé plusieurs fois des petits bus, mais s'il y a les petits bus, il y aura quand même les gros bus et bientôt il y aura des bus un peu partout...

Donc, on a la chance d'avoir un Directeur de la Compagnie des Autobus Monégasque qui est un ingénieur de formation, qui a des idées absolument géniales, il faut l'écouter, il faut imaginer autre chose. On a la possibilité avec les téléphériques, les funiculaires aujourd'hui avec des structure légères... d'imaginer tout à fait autre chose, avec des parkings de dissuasion, les liaisons verticales et liaisons piétonnières par travelator... que sais-je encore. Je crois que la Principauté pourrait être un laboratoire...

Visiblement, j'ai du mal à me faire comprendre.

Vous allez me dire que le T.C.S.P. est en route, oui mais enfin on n'a toujours rien vu et on ne sait toujours pas, d'ailleurs, exactement ce que c'est, puisque vous devez venir je crois nous faire une présentation de celui-ci. Je suis, je dois le dire, en la matière, assez désespéré. J'aurais aimé que les choses avancent plus vite et j'aurais aimé que l'on voie le résultat des courses... On en est là... c'est un constat. J'espère que demain les choses changeront.

Le téléphérique, c'est quelque chose qui est relativement facile à mettre en place, il faut que ce soit validé par la plus Haute Autorité, certes, mais ce serait un premier pas.

Donc, je vous demande, je vous invite à avoir une réflexion sur ce sujet avant qu'il ne soit trop tard et que la Principauté soit complètement encombrée, bouchée, aussi bien par les transports collectifs que par les transports individuels.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Une Commission Plénière d'Étude sur la circulation va avoir lieu mais je ne peux quand même pas vous laisser dire que rien n'a été fait, Monsieur CLERISSI, en matière de circulation...

**M. Philippe CLERISSI.-** Je ne parle pas de circulation, je parle des transports en commun.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Lorsque vous parlez des gros bus j'imagine que vous parlez des bus à soufflet ? Alors, ce sont des bus français...

**M. Philippe CLERISSI.-** ... Non, non, je ne parle pas de ceux-là, je parle des bus de la C.A.M. qui sont suffisamment longs, qui ont énormément de mal à tourner aux ronds-points... Vous pouvez voir

quelques fois sur Fontvieille, là où j'habite, 3 ou 4 bus qui se suivent... au lieu de fluidifier la circulation, au contraire, cela amplifie les désagréments et les embouteillages.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Les bus de la C.A.M. répondent à une demande de la population et des résidents de la Principauté de Monaco, je crois que le nombre des bus répond à l'attente d'une bonne fréquence aux différents arrêts de bus. On nous a demandé de rajouter certaines lignes de bus comme, notamment, des lignes qui partent de Fontvieille pour aller jusque vers l'hôpital, des lignes qui sont moins transversales mais plus horizontales. Ceci est un premier point.

En ce qui concerne les différents transports en commun autres que les bus, nous réfléchissons sur le projet du téléphérique. Ce projet est pratiquement finalisé ; il y a 3 stations qui ont déjà été dessinées par de grands architectes et nous sommes en train de finaliser l'étude du financement de ce système de transports en commun qui devrait faire partie des transports en commun gérés par la C.A.M. puisque, comme vous l'avez dit, le Directeur général de la C.A.M. est quelqu'un, effectivement, de très actif et avec qui nous entretenons de très bonnes relations, des échanges fructueux pour essayer d'améliorer tous les systèmes de transports en commun en Principauté de Monaco.

Ensuite, au début de l'année, nous allons vous présenter le système de T.C.S.P. Transport en Commun en Site Propre, qui fonctionne sur un système de bus électriques qui traverseraient la Principauté de Monaco de la Place Wurtemberg jusqu'à St Roman. La première partie partirait de la Place Wurtemberg jusqu'au Pont Ste Dévote, pour laquelle le tracé est quasiment déjà fait, notamment devant les Jardins d'Apolline. L'esplanade représente une partie du tracé du T.C.S.P., mais cela nécessitera des travaux beaucoup plus importants et plus conséquents qui pourront s'échelonner sur plusieurs années pour aller de Ste Dévote vers la Place des Moulins avec soit des tunnels soit des viaducs. L'étude est terminée et je viendrai vous la présenter très rapidement.

On a parlé du téléphérique, du T.C.S.P., des bus, des vélos électriques. Nous multiplions les stations de vélos électriques, et je rappelle qu'il y a actuellement plus de 110 vélos électriques, 13 stations et 3 autres stations devraient être installées d'ici la fin de l'année. Cela concourt également à développer la mobilité douce en Principauté de Monaco.

A côté de cela, on crée chaque fois qu'il y a une opération immobilière importante en Principauté, des ascenseurs, des liaisons verticales. Cela va être le cas pour l'Engelin, cela va être le cas près du nouvel hôpital. Dès que nous pouvons, nous développons ces liaisons qui complètent l'utilisation des transports en commun. Donc, je pense qu'on ne peut pas dire que rien n'est fait en matière de transports en commun en Principauté de Monaco.

**M. Philippe CLERISSI.-** *Alleluia*, merci, Madame GRAMAGLIA.

Sur le T.C.S.P. et sur le téléphérique, cela est très très important, je vous remercie. J'espère qu'avant la fin de la mandature on aura quelque chose de concret.

**M. le Président.-** Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Je ne referai pas l'intervention de M. CLERISSI, que je remercie d'ailleurs d'avoir faite, ce qui nous évite de répéter la même chose à Madame GRAMAGLIA.

Je voudrais juste redire ce que j'ai déjà dit en séance privée et cela concerne, bien évidemment, les travaux en général et leurs phasages. Je voudrais dire, ici, en Séance Publique, qu'il y a une exaspération de la population, qu'elle soit monégasque ou des résidents, devant l'invasion des chantiers, qu'ils soient publics ou privés. C'est un fait, c'est un fait, c'est comme ça ! La Principauté doit progresser, doit prospérer mais il faut raison garder, j'en ai déjà parlé et d'autres ont pris la parole sur ce sujet. Je m'étonne quand même, mes chers collègues, que l'on prenne le tableau qui nous a été fourni et je vous en remercie, pour un phasage... c'est un tableau qui est une photocopie de ce qui va se faire ! Ce n'est en aucun cas un phasage. Le phasage, vous l'avez mis au point sur un projet en particulier, mais qui a été suspendu. Pour moi un phasage c'est cela, ce n'est pas regarder la photo en disant : regardez c'est une catastrophe ! Non, là on n'a pas agi, mais on a regardé, c'est un diagnostic ! Je ne doute pas que vous prendrez les mesures mais faites-moi confiance pour vous le rappeler.

Je maintiens ce que je dis, l'exaspération est à son comble, vraiment à son comble et en même temps j'estime que le « bon vivre » en Principauté de Monaco se perd un peu avec tout cela et je pense que vraiment on a un certain droit ici, à une qualité de vie et un droit à la tranquillité. Il n'est plus admissible d'avoir un chantier qui se ferme le jeudi et un autre qui commence le lundi pour une durée d'un an, deux ans ou trois ans.

Alors, je sais que je peux être rétrograde, que certains pourront dire « encore des lubies d'écolos » ce n'est pas du tout mon cas en plus, mais franchement c'est le ressenti général de la population. Il faut penser à un droit à la tranquillité dans notre pays, vraiment. Nos concitoyens, les compatriotes, les résidents, ceux qui viennent pour le plaisir de vivre en Principauté, y ont droit. Je n'accuse personne, on a dépensé beaucoup d'argent, on continue à dépenser beaucoup, mais encore une fois je vous supplie d'agir vite sur le phasage.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GRINDA.  
Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Merci.

Alors, effectivement, avec les grands travaux on est finalement en pleine rencontre avec toute la transition énergétique. On a parlé de la C.A.M., on a parlé du bruit, on a parlé de l'exaspération des gens et je crois que c'est tout à fait vrai, c'est l'occasion, effectivement de se poser la question.

Ce n'est pas du phasage, parce que si je comprends bien ce qui a été dit par M. GRINDA, lorsqu'il y a un phasage, c'est que cela s'arrête. Le fameux tableau représente 60 chantiers. 60 chantiers plus ou moins simultanés, il y a les petits travaux qui ne paraissent pas dans ces chantiers et il y a le privé. Donc, autrement dit, on doit être autour d'une centaine de travaux en permanence à Monaco, c'est clair qu'il y a un souci ! Ça c'est le premier point et je dirais que c'est l'occasion de se poser des questions sur les priorités.

Aujourd'hui nous dépensons entre 30 % et 35 % en équipement sur les recettes. Si nous continuons à ce rythme-là, pour peu que les recettes augmentent encore, ce que nous souhaitons tous, il n'y aura même plus de place pour faire des travaux parce que notre territoire est quand même étroit en dépit de l'augmentation du territoire.

Donc, je crois vraiment que c'est l'occasion, ces grands travaux, de voir quelles sont les priorités et par quoi on commence. Il est vrai qu'aujourd'hui les chantiers exaspèrent les résidents – ce n'est la faute de personne – mais c'est vraiment l'occasion de s'interroger ; « quelle est notre planification pour demain ? »

Et, évidemment, en ce qui concerne les transports collectifs, je voudrais dire que la C.A.M. a fait énormément d'efforts et même moi je peux voyager en bus, c'est quand même pas mal.

*(Rires et brouhaha).*

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOERI.  
Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je souhaitais intervenir sur le chapitre 1 – Tunnel Descendant.

Je voudrais saluer la réalisation du Tunnel descendant, dans la qualité des aménagements mais aussi pour les bénéfices sur la circulation, tant dans la partie *intra-muros* dans le quartier du Jardin Exotique, que pour les usagers qui arrivent beaucoup plus rapidement à Fontvieille ou sur la dorsale.

Reste tout de même à créer un espace permettant aux agents de la Sûreté Publique de pouvoir pratiquer des contrôles dans de bonnes conditions de sécurité, au niveau de l'entrée du tunnel.

Je n'ai pas oublié non plus la demande des élus de pouvoir utiliser le tunnel dans le sens sortant de Monaco – je sais que c'est en cours – et là encore je vous remercie, ce qui nécessitera de revoir son raccordement au rond-point de la Basse Corniche, ainsi que l'élargissement de la zone de circulation amont, grâce à l'utilisation de la zone de stationnement qui se trouve sur la Commune de Cap d'Ail, sur la Moyenne Corniche. J'en profite pour remercier le Maire de Cap d'Ail d'avoir mis à disposition cet espace qui nous laisse présager de nouvelles évolutions.

J'ai prévu de faire une intervention sur la circulation, mais je vais attendre le chapitre 2 sur l'équipement routier, dans quelques instants, pour effectivement respecter la chronologie du budget.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur POYET.  
Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Deux points sur les différents chantiers. Cela fait plus de trois ans que j'en parle mais aujourd'hui on a découvert le mot « phasage », mais je crois que ce n'est pas tellement le phasage, c'est l'anticipation pour les phasages et les chantiers futurs, je crois que cela est très important, de même qu'il y ait aussi au Département de l'Équipement et de l'Urbanisme sous l'autorité de Madame GRAMAGLIA, quelqu'un et une cellule qui soit en charge de cela à la fois pour les chantiers publics et les chantiers privés. Bien entendu, de façon à ce que l'on ne bloque pas l'activité économique puisque c'est un moteur à Monaco et c'est absolument essentiel.

Le deuxième point concerne l'article 701 91.37 – l'Îlot Pasteur et une discussion que nous avons eue en séance privée sur la surélévation de la Sûreté Publique. Dans le cadre des discussions que nous eues, le Gouvernement a proposé et a consacré une ligne de 500 000 € qui intervient un peu plus loin dans la Section 7, sur la surélévation de la Sûreté Publique et mon collègue Claude BOISSON se bat activement pour que soient recrutés de nouveaux agents de police sur le terrain, je crois entre 25 et 30, c'est en tous les cas ce que demande la Sûreté Publique. Quant à moi, effectivement, depuis juillet dernier, j'ai toujours été en soutien de la Sûreté mais particulièrement au titre des dépenses d'équipement de façon à rénover le siège de la Sûreté qui n'est plus digne de la mission qui est la sienne, qui est une mission de service public et absolument essentielle, mission rendue par la Sûreté Publique avec beaucoup d'efficacité, de rigueur et de rapidité, malgré les infrastructures qui ne sont plus adaptées.

Donc, dans le cadre de cette discussion en séance privée, nous avons suggéré, plutôt que de faire une surélévation sur la rue NOTARI qui est absolument un enfer en terme de nuisances dans le quartier, de réfléchir sur l'entité foncière de l'Îlot Pasteur et de proposer que la Sûreté Publique ait son bâtiment au sein de l'Îlot Pasteur à construire, ce qui permettrait de fournir un bâtiment tout à fait moderne, adapté et y compris sur le plan des technologies numériques, ils en ont besoin.

Alors, Monsieur le Ministre, nous en avons parlé, j'aimerais savoir quelle est votre réflexion dans ce domaine ? Où en sommes-nous, effectivement, depuis nos discussions en séance privée, parce que cela me paraît essentiel et je crois qu'il ne faut plus perdre de temps.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Intérieur.-* Alors, effectivement, par rapport à la discussion qui est intervenue sur la programmation de l'éventuelle surélévation du bâtiment de la Sûreté Publique, je rappelle tout d'abord qu'il ne s'agissait pas d'une simple surélévation mais également d'une restructuration du bâtiment avec la reprise de l'ensemble des services de la Sûreté Publique. Nous avons effectivement engagé une réflexion avec les services du Département de l'Équipement. Il n'était pas préférable de regarder à

un transfert de ce service dans les bâtiments de l'îlot Pasteur puisque des bureaux étaient prévus dans cette opération. Ce n'est pas aussi simple que cela parce que la Sûreté Publique c'est, outre des bureaux, outre un certain nombre de dispositifs techniques, informatiques, c'est également un certain nombre de liaisons avec la rue, avec la ville, avec des interventions qui doivent s'opérer rapidement et la problématique est celle du positionnement des véhicules d'intervention, de leur interaction avec la chaussée, de la meilleure répartition de ces sorties du bâtiment vis-à-vis du reste de la ville et l'îlot Pasteur est, de ce point de vue là, pas forcément le plus adapté. Souvenez-vous, en effet, que l'îlot Pasteur est constitué d'un socle qui se développe entre *grosso modo* l'avenue de Fontvieille et l'ancien boulevard Charles III sur lequel se trouvera d'ailleurs le site du transport en commun site propre, donc *a priori* un espace qui n'est pas circulaire par les automobiles et les parkings auront leurs accès et leurs débouchés sur l'avenue de Fontvieille. Donc, pour la Sûreté Publique, et nous sommes en train de le regarder, nous n'avons pas achevé la réflexion, ce n'est pas forcément le site le plus idéal pour lui permettre d'être pleinement opérationnelle par rapport à ses besoins d'interventions.

Nous sommes également en train de regarder une autre alternative qui consisterait à transférer non pas la Direction de la Sûreté Publique dans l'îlot Pasteur, mais les services qui sont à l'heure actuelle hébergés dans le centre administratif qui se trouve rue Louis NOTARI et de restructurer le bâtiment du centre administratif pour le dédier à la Sûreté Publique. L'avantage de cette solution est qu'on est toujours, bien sûr, dans le même quartier mais surtout directement en prise sur la voie publique avec des possibilités de stationnement et donc d'intervention des véhicules plus directement. L'étude est également en cours puisqu'il faut s'assurer qu'en termes de surface et en termes de fonctionnalité, les locaux du centre administratif seraient en capacité d'héberger les besoins de la Sûreté Publique avec l'ensemble des services restructurés.

Donc, nous n'avons pas achevé complètement la réflexion. C'est je pense dès le début 2017, premier trimestre 2017, que l'on devrait avoir les éléments avec le Département de l'Équipement pour permettre d'arrêter un choix.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci de votre réponse, Monsieur le Conseiller.

J'imagine bien qu'il y a un certain nombre de données techniques, pratiques, d'accès, de sortie.

L'idée était en plus d'utiliser, à terme, l'ancien bâtiment et de pouvoir le rénover, le louer à des fins de rentabilité. Si ma mémoire est bonne, je crois que le projet dans l'îlot Pasteur était de près de 6 000 m<sup>2</sup> initialement donc cela voudrait dire que le siège peut-être futur de la Sûreté Publique ne prendrait pas l'ensemble du foncier futur, donc peut-être organiser un certain nombre de synergies entre les deux sites. Est-ce cela en fait que vous êtes en train de nous vendre comme idée ?

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Intérieur.-* Nous étudions, effectivement, les solutions de transfert, pas de partage, entre plusieurs sites, mais de retrouver un site. La solution qui avait été envisagée initialement, qui était celle de la surélévation de la Sûreté Publique, était de pouvoir avoir sur ce site l'ensemble des besoins de la Sûreté Publique, besoins techniques, besoins des différents services, dans une perspective à moyen terme. D'où l'importance d'ailleurs du coût de l'opération qui a suscité les débats que nous avons eus en séance privée.

**M. Laurent NOUVION.-** D'accord.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Intérieur.-* Donc c'est bien les trois solutions qui sont en cours d'examen. Alors, celle de la surélévation on l'a déjà, celle du transfert sur l'îlot Pasteur, c'est bien un transfert de la totalité des besoins de la Sûreté Publique et la troisième solution de l'éventuelle utilisation du centre administratif qui aurait été déménagé des services qu'il héberge à l'heure actuelle, c'est également pour une occupation pleine et entière par la seule direction de la Sûreté Publique.

Voilà, il y a un peu toutes les configurations qui sont en cours d'étude, ce n'est pas très simple parce qu'il faut étudier le réaménagement de ces différents plateaux pour voir s'ils répondent bien aux besoins de cette direction qui est, bien évidemment, particulièrement importante.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci. Est-ce que cela veut dire que sur le site actuel de la rue NOTARI, de toutes les façons vous garderiez une antenne de la Sûreté Publique, comme il peut y en avoir à différents endroits de la Principauté ?

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Intérieur.-* Un poste de police ?

**M. Laurent NOUVION.-** Un poste de police, c'est ça, enfin plus élaboré.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Oui mais là nous nous préoccupons d'abord de l'ensemble de la Direction de la Sûreté Publique. La question d'un poste de police est quasiment accessoire par rapport à cette problématique.

**M. le Président.-** Merci.

Sur l'immeuble de la Sûreté Publique, il y a plusieurs personnes qui ont demandé la parole, je voudrais savoir qui souhaite intervenir sur ce sujet ?

Messieurs PASQUIER, CUCCHI, CLERISSI...

**M. Bernard PASQUIER.-** Moi c'est sur le sujet précédent, Monsieur le Président, sur le phasage...

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Moi aussi c'est sur le sujet précédent.

**M. le Président.-** On reviendra au phasage tout à l'heure.

Je voudrais savoir qui souhaite intervenir sur la Sûreté Publique ?

Messieurs CUCCHI, FICINI ET CLERISSI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

En effet, comme l'a rappelé Monsieur NOUVION, nous avions, lors de nos échanges en Commission Plénière d'Etude, réagi à la proposition de surélévation du bâtiment, pas tellement pour le coût, même si c'est un coût important, mais parce que je ne suis pas du tout persuadé qu'un vieux bâtiment restructuré soit le plus approprié pour un des services qui doit être le plus efficace et le plus moderne de la Principauté. Je crois que nous sommes tous d'accord pour reconnaître l'importance d'avoir un service de police particulièrement performant.

Donc, quelle que soit la solution que vous choisirez, pour moi, la meilleure est celle où on construit un immeuble neuf, quitte à raser celui qui existe, pour faire un bâtiment qui, dans sa structure, dans sa circulation, dans ses locaux, est prévu pour être le plus efficace possible pour les missions de la police. Moi, je soutiendrai ce projet-là à fond parce que je pense qu'aujourd'hui les contraintes structurelles de sécurité d'un bâtiment qui pourrait

être victime d'attaques ne sont pas les mêmes que celles d'un bâtiment normal, il doit y avoir des cellules... enfin, toute une panoplie de missions particulières qui nécessitent des espaces les plus spécifiques possibles. Donc je pense que même si, en effet, peut-être, il va falloir un peu plus se creuser la tête pour savoir comment accéder à la voie publique – ce qui est très important pour des véhicules d'intervention – je crois qu'il faut aussi pondérer cela par le fait d'avoir un bâtiment dédié et conçu dès son origine pour la fonction en question, est quand même la meilleure des choses.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement -Ministre de l'Intérieur.-* D'évidence c'est toujours plus simple de partir de zéro et de construire quelque chose. Encore faut-il que ce soit réellement faisable et il faut, bien évidemment, rechercher la moins mauvaise des solutions. Si on examine avec le Département de l'Equipement ces trois solutions c'est parce que, *a priori*, chacune d'entre elles a des contraintes parce que pour l'îlot Pasteur une conception a déjà été imaginée, il y a déjà beaucoup d'études qui ont été menées dessus et ce ne sont pas des études pour construire un bâtiment dédié à la Sûreté Publique, mais un bâtiment de bureaux, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, avec des fonctionnalités qui ne sont pas forcément celles que l'on pourrait imaginer si on partait d'une feuille blanche pour construire un bâtiment dédié à la Sûreté Publique.

Certes, la reconstruction, plus exactement la restructuration d'un bâtiment existant avec des services qui travaillent, présente beaucoup de difficultés, beaucoup d'inconvénients. Le coût de l'opération qui a fait réagir le Conseil National lorsqu'on l'a examiné tenait compte justement de l'ensemble de ces suggestions et de la mise à niveau du bâtiment. Ce n'était pas seulement de la simple surélévation ou création de quelques centaines de mètres carrés complémentaires.

La troisième option qui consisterait à travailler sur le site du centre administratif déménagé de ses services, nous rapprocherait d'une solution d'une feuille blanche puisqu'on pourrait, partant de là, presque imaginer démolir le bâtiment et le reconstruire.

L'ensemble de ces éléments doivent être examinés, c'est pour cela que nous n'avons pas arrêté notre choix au jour d'aujourd'hui parce qu'on manque d'éléments techniques précis pour pouvoir déterminer ce choix. Il est évident que le paramètre du délai de réalisation de ces opérations doit également être pris en compte

parce qu'une restructuration sur un bâtiment actuellement en fonction prend du temps, mais on pourrait la démarrer dès que les études sont menées, c'est-à-dire presque dès la fin 2017. Une opération dans l'îlot Pasteur serait livrée à l'horizon de la livraison l'îlot Pasteur et une opération sur le centre administratif nécessiterait d'abord que l'opération de relogement des services soit intervenue. Donc, une prise en compte des délais par rapport à la problématique actuelle et à court terme de la Sûreté Publique qui a besoin de locaux réaménagés, qui a besoin de locaux permettant d'absorber les renforts d'effectifs qui vont lui être octroyés, donc tout ceci doit être pris en compte pour pouvoir arrêter, je le répète, la moins mauvaise solution parce que de solution parfaite il n'y en aura pas.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Espérons que ce soit la meilleure....

*(M. Jean-Michel CUCCHI intervient hors micro, inaudible).*

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Si je peux rajouter juste une précision puisque mes services ont commencé à travailler sur le sujet... La surface disponible dans le bâtiment administratif de la rue Louis NOTARI est de 3600 m<sup>2</sup>, la Sûreté Publique a besoin de 4 400 m<sup>2</sup>. Donc faites la différence, il nous manque 800 m<sup>2</sup> ce qui veut dire que dans tous les cas, si les services administratifs déménagent pour aller à Pasteur, ce qui serait tout à fait possible pour les services administratifs, il faudrait quand même restructurer le bâtiment et le surélever. Donc, je pense que nous sommes dans des coûts supérieurs à la surélévation de l'actuelle Sûreté Publique puisqu'il faudrait donc restructurer ce bâtiment, le surélever – à la louche on peut compter 18 M€ – si ensuite on doit évaluer le prix de ce que coûte le relogement des services administratifs à Pasteur, nous sommes environ à 12 M€, on rajoute la restructuration des locaux libérés par la Sûreté Publique, nous sommes environ à 8 M€ soit un total de 38 M€ contre 34 M€ annoncés pour la restructuration de la Sûreté Publique.

Bien sûr, cela doit être affiné, avec le Département de l'Intérieur, c'est une analyse assez rapide que j'ai demandée à mes services. C'était pour vous dire que rien n'est très simple.

**M. le Président.-** Merci, Madame GRAMAGLIA. Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci.

Je comprends votre préoccupation financière. C'est sans doute la présence proche de M. Jean CASTELLINI ... Non, je plaisante !

Je pense que là, nous ne sommes pas à quelques millions près et moi j'ai beaucoup de mal à imaginer faire du neuf avec du vieux. En plus, nous vivons, certains d'entre nous, les restructurations sur site ou pas loin, il n'y a rien de pire, y compris pour l'efficacité des services. J'é mets les plus grandes réserves non seulement quant aux difficultés que vont rencontrer les services de police pendant la restructuration de l'immeuble et cela on ne pourra pas me l'enlever de la tête, venez voir à l'hôpital ce qui se passe... et, *in fine*, je suis persuadé que la restructuration, aussi bien qu'elle soit faite, certes sera peut-être faite avec quelques mois d'avance sur les autres solutions, ou quelques années je n'en sais rien, mais on ne refait pas un bâtiment de la Sûreté Publique tous les trois jours. C'est un des bâtiments les plus importants de la Principauté, en plus cela donnerait une certaine image si on communiquait dessus pour souligner que l'immeuble a été refait, qu'il est neuf et bien adapté... Enfin, moi personnellement, même si je reconnais que cela n'est pas facile, je pense que c'est la solution sur laquelle il faut le plus travailler.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur CUCCHI.

Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

**M. Philippe CLERISSI.-** Absolument. Je pense qu'il faut tout faire pour éviter cette surélévation. Si l'idéal serait d'avoir un immeuble neuf – et vous l'avez dit je ne vais pas revenir sur les propositions sur lesquelles vous travaillez – mais il y a aussi le Charles III, je sais que cela remet aux calendes grecques la construction d'un bâtiment mais je ne sais pas si, pour le coup, le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Je vous remercie, au moins, de prendre en compte plusieurs propositions avant de finaliser cette surélévation qui, de toute façon, je pense, ne serait pas satisfaisante et ne serait de toute façon qu'un palliatif à moyen terme.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci.

Sur la Sûreté Publique et au sujet de cette restructuration, je crois qu'il est effectivement difficile, ce soir, de tirer des conclusions. Le côté efficacité indispensable aux services de la Sûreté Publique nécessite de bien étudier son positionnement dans la Principauté, vous l'avez dit, Monsieur le Conseiller.

Je suis sensible aux arguments du Docteur CUCCHI concernant les limites à restructurer un ancien bâtiment et les avantages qu'il y aurait, éventuellement, à déplacer la Sûreté Publique sur l'îlot Pasteur, ce qui voudrait dire quand même occuper une grande majorité de l'espace disponible dans l'immeuble de bureaux, quoiqu'il en soit, donc cela est compliqué. Je crois qu'il faut en fait attendre les conclusions des différentes études et pouvoir, en toute connaissance de cause, comparer les différentes solutions, tirer les avantages et inconvénients et, à ce moment-là, effectivement, peut-être que le côté coût ne sera pas le paramètre le plus important puisqu'on parle quand même d'une activité qui, à Monaco, est prioritaire, à savoir la sécurité. Donc, à 4 M€ près, même si cela peut faire grincer des dents, je crois que ce n'est pas forcément le pire mais en tout cas, attendons d'avoir tous les éléments pour juger.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Cela s'ajoute, bien sûr, au phasage des différents travaux que nous envisageons.

**M. le Président.-** C'est une excellente introduction, Madame GRAMAGLIA, qui va nous permettre de revenir aux interventions tant attendues de Messieurs PASQUIER, GRINDA et BOERI.

Monsieur PASQUIER, je vous en prie.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je serai très bref, je voulais simplement rebondir sur les propos de mon collègue Laurent NOUVION en me félicitant du fait que finalement, il nous rejoint dans cette histoire de phasage, car si je ne m'abuse, c'est bien lui, au moment où il était à la tête de la majorité, qui a insisté pendant trois ou quatre ans, pour que l'Etat dépense bon an ou mal an 30 % de son budget en dépenses d'investissement. Ce qui est évident c'est que dépenses d'investissement cela veut dire travaux et travaux cela veut dire circulation perturbée. Donc, Monsieur NOUVION, soyez le

bienvenu dans notre groupe qui prône un phasage de ces travaux et peut-être, nous pourrions dépenser une année un petit peu moins que 30 % du budget en investissement.

Merci, Monsieur.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur PASQUIER.  
Monsieur ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci beaucoup.

Je partage tout à fait sur la Sûreté Publique l'avis de Jean-Michel CUCCHI.

Je voulais revenir, puisque tout à l'heure le tour sur la circulation était passé, pour dire de manière beaucoup plus terre à terre, Gérard BERTRAND qu'on regrette tous ici, a mis environ 5 ans pour avoir le bus pour emmener les personnes à la Fondation Hector Otto. Je vous répète à nouveau la requête des résidents, proches de la rue Plati, qui me répètent à longueur de journée, de semaine et d'année, remettez un bus ou trouvez un moyen pour que les personnes âgées qui résident vers la rue Plati et à côté trouvent une solution pour se déplacer facilement parce qu'ils ont vraiment beaucoup de mal – il y a beaucoup de personnes âgées dans ce quartier – à emprunter les ascenseurs pour aller reprendre le boulevard de Belgique. Donc je vous le répète, trouvez une solution. Je sais que je vous embête à répéter toujours les mêmes choses, mais trouvez une solution parce que la demande est là et cela libérerait beaucoup l'esprit chez nos personnes âgées.

**M. le Président.-** Merci.  
Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

Désolé je vais peut-être répéter ce qui a été dit par mes collègues, mais je crois que la sécurité étant un point fondamental du plan gouvernemental d'action, je crois que sans critiquer quoique ce soit mais simplement de façon logique, nous sommes en train d'essayer d'arbitrer des coûts sur de la qualité et sur de l'efficacité.

Il me semble que la sécurité, malheureusement, deviendra de plus en plus importante et je crois vraiment – je rejoins ce que dit M. CUCCHI – qu'il vaut mieux essayer de faire quelque chose de neuf plutôt que du « ressemelage » si j'ose dire.

Merci.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Doyen.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN et ensuite Madame GRAMAGLIA nous donnera une réponse sur l'ensemble des problèmes soulevés.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Président.

L'opération d'entrée de ville qui prévoit la création d'un téléphérique dans notre Principauté me donne l'occasion de vous parler à nouveau d'un projet qui permettrait également de limiter la circulation *intramuros*. C'est d'ailleurs je crois un ancien projet qui consiste à relier la Turbie à Monaco par le biais d'un téléphérique.

En effet, depuis que Monaco est propriétaire du terrain stratégique du Fort de la Tête de Chien, un parking de dissuasion en amont pourrait permettre de retenir les voitures des pendulaires et des touristes. La descente en télécabine ou téléphérique, tout en permettant aux pendulaires par un moyen écologique d'atteindre leur lieu de travail à Monaco libérant ainsi les routes, représenterait une superbe attraction touristique entre la Turbie et Monaco. Il pourrait d'ailleurs coexister plusieurs télécabines, l'une en provenance de la Turbie et l'autre en provenance de la sortie de l'autoroute sur le terrain de la Brasca.

Je crois qu'il y a quelques années, des études avaient été menées sur ce transport collectif en provenance de la Turbie. J'aimerais savoir si vous avez ces études en perspective. A mon sens, il ne faut négliger aucune de ces solutions.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Actuellement, le terrain que nous venons d'acheter ne permet pas la réalisation d'une télécabine. Il y a peut-être des études qui ont été faites il y a longtemps sur un éventuel téléphérique qui devait relier La Turbie à Monaco, mais cela remonte à très longtemps. Je vous rappelle que nous avons mené des études il y a quelque temps sur cette question et nous avons évoqué le « danger » qu'il y avait de créer un parking de dissuasion à La Turbie ou aux alentours puisqu'il est très probable que dans ce cas-là, la commune qui bénéficierait de ce parking chez elle créerait un centre commercial qui servirait à tous les pendulaires qui viennent régulièrement en Principauté de Monaco et qui, au lieu d'aller faire leurs courses à Carrefour à Monaco, iraient faire leurs courses à La Turbie, en France,

entraînant une perte importante de T.V.A. pour la Principauté de Monaco.

C'est pour cette raison que nous avons, il y a environ trois ans, abandonné cette solution. Je ne dis pas qu'elle est abandonnée à titre définitif mais il est vrai que l'impact que pourrait avoir la création d'un centre commercial aux portes de la Principauté, en France, avec ce parking de dissuasion, permettrait aux personnes employées à Monaco d'aller faire les courses en reprenant le téléphérique juste avant de rejoindre leur véhicule.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Alors lorsqu'ils s'arrêteront au Jardin Exotique, ils ne feront pas non plus les courses à Carrefour ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Lorsqu'ils s'arrêtent au Jardin Exotique, ils s'arrêtent en Principauté de Monaco et là, à nous de développer un système qui leur permettrait de descendre faire les courses à Carrefour.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur FICINI.

**M. Alain FICINI.-** Merci, Monsieur le Président.

J'entends bien dans cet hémicycle et ailleurs aussi, diverses solutions pour pallier ce problème de circulation ; parkings de dissuasion, téléphérique et autres idées qui sont tout aussi respectables les unes que les autres.

Pour ce qui concerne les parkings de dissuasion ou de rétention, appelons-les comme on veut, je veux attirer l'attention des élus comme celle du Gouvernement, sur ce que je pense être une fausse bonne idée, je m'explique.

Pour construire un parking de ce type, il faut d'abord trouver un foncier, qui dit foncier, dit achat ou bail emphytéotique. Dans le premier cas, c'est cher, voir le prix du terrain de la Brasca. Dans le second, une fois le bail arrivé à son terme, on perd les installations et le produit de celles-ci, puisqu'elles reviennent au propriétaire dudit foncier.

Ce n'est que la première constatation, car une fois les automobilistes garés, il faudra les amener sur le lieu de leur travail, ou s'il s'agit de touristes, les amener sur un site à visiter.

Donc à partir de ce constat, il faudra que l'Etat investisse sur des moyens importants de transport, donc de bus, donc de chauffeurs, donc de maintenance, etc, etc...

Lorsque l'on connaît le nombre de pendulaires à l'heure qui entrent en Principauté le matin, on n'ose imaginer le nombre de bus dont l'Etat devra se rendre acquéreur ainsi que de tout ce qui en découle.

Mais ce qui me pose problème, c'est que ces bus, qui devront sans arrêt faire la navette entre le lieu choisi pour construire ces parkings et la Principauté, vont se retrouver à leur tour dans la circulation et donc, évidemment, à leur tour bloqués.

De fait, je n'ose imaginer une seconde que ces pendulaires qui dans un premier temps viendraient à utiliser ce service, fassent marche arrière, et reprennent leur véhicule, arguant le fait que pour être bloqué dans un véhicule, autant l'être dans le sien, laissant ainsi l'Etat avec un parking quasi déserté, avec des frais pérennes à la fois pour la structure et pour la maintenance des moyens de transport.

Loin de moi l'idée de dresser un tableau noir de ces problèmes, mais c'était juste pour apporter un éclairage, car il y a là une vraie réflexion à mener pour ne pas se lancer dans des opérations coûteuses qui, au final, risquent d'aller dans le sens contraire de l'esprit espéré.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Vous avez raison si, effectivement, on prend comme moyen de transport des bus en Principauté de Monaco. Mais il avait été envisagé, notamment sur le parking de la Brasca, si était fait un parking de dissuasion, un funiculaire ou un autre moyen qui n'aurait pas les inconvénients que vous venez de citer.

**M. Alain FICINI.-** Une question : combien y a-t-il aujourd'hui de véhicules, à l'heure, qui entrent en Principauté de Monaco ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je sais qu'il y a 110 000 flux entrant/sortant par jour, en Principauté de Monaco, avec, bien sûr, un nombre très important aux heures de pointe le matin et le soir à la sortie des bureaux.

Il n'a pas été envisagé d'emmener les personnes, qui gareraient leur véhicule à l'extérieur de la Principauté, en bus. Cela se fera via le funiculaire ou un téléphérique, pour ne pas rajouter au flux de circulation des véhicules entrant en Principauté de Monaco.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Je voudrais simplement dire qu'avant de tirer des plans sur la comète, il faut maintenant que l'on essaie de voir cette vision d'ensemble qui va se dessiner lorsque tous les projets en cours – puisqu'on ne peut plus en faire d'autres – se concrétisent.

Il me semble que lorsqu'il y aura le parking côté Ouest, le parking du Jardin Exotique – 1.600/1.700 places – avec une télécabine qui dessert sur Monaco, lorsqu'il y aura le parking Testimonio de l'autre côté, lorsqu'il y aura – en espérant que cela aboutisse – le souterrain qui permet le flux entrant sur Monaco, communiquant avec le tunnel descendant, lorsqu'il y aura le transport en commun en site propre, je pense qu'à ce moment-là on aura obtenu un objectif extraordinaire, tout cela au plus dans 5 ou 7 ans, tout cela est en cours et plus encore. Le problème est que nous avons beaucoup tardé parce que si tout ce qui est prévu aboutissait dans les 2 ou 3 prochaines années, je pense que les problèmes de circulation seraient largement atténués. Malheureusement, le transport en commun en site propre qui est dépendant de Pasteur et ensuite de Charles III, évidemment, tarde.

Ensuite je crois que ce sont des méthodes qu'il faudra mettre en place, nous en avons souvent parlé entre nous, des systèmes de cartes forfaitaires qui permettent à la fois de stationner dans les parkings, de se déplacer en bus, de se déplacer en télécabine... on a le temps d'y penser. Mais je crois déjà que si ces projets aboutissent, on aura vraiment réalisé quelque chose.

Mais quoi qu'on veuille faire d'autre maintenant, ce sera à nouveau dans 5 ou 10 ans et je ne vois pas trop ce que l'on peut faire maintenant de plus.

**M. le Président.-** Je vous rejoins sur un point, Monsieur BOISSON, vous parlez de 5 ou 10 ans, mais ces problématiques, cela fait 20 ou 25 ans que l'on en parle. Je crois que lorsque vous étiez élu dans les années 90 on en parlait déjà.

**M. Claude BOISSON.-** ... mais oui, mais oui ! Absolument.

Mais il faut surtout maintenant veiller à construire ensemble, Conseil National/Gouvernement et pas qu'on change d'avis pour d'abord construire et ensuite démolir. Il faut maintenant avoir une cohérence, une vision globale afin d'aller dans le sens de ce que nous avons projeté, de ce que nous avons budgété et ensuite que cela aboutisse et pas que dans 1 an ou 2 ans, on nous dise que finalement le transport en commun en site propre, on ne le fera pas, ou tel ou tel parking on va le voir autrement, etc...

Il faut maintenant que les engagements qui ont été pris aboutissent.

Il me semble que les projets qui ont été faits par le Gouvernement et que nous avons validés depuis quelques années sont cohérents et cet ensemble, s'il se réalise, correspond à notre attente. Evidemment, il est normal que l'on réagisse tous, nous sommes très impatients...

Vous avez raison, Monsieur le Président, cela fait des années que nous en parlons. Pour le transport en commun en site propre, je l'ai déjà dit, il aurait été préférable qu'on nous dise que cela n'était pas possible, parce qu'il fallait que l'ensemble des bâtiments soient construits pour envisager l'utilisation du terrain réservé, puisqu'il y a un terrain réservé, il passe devant le Lycée Technique, il continue sur Honoré. Mais le problème est que année après année, on nous a dit ici ou dans le précédent hémicycle, que le TCSP allait être bientôt réalisé et l'année dernière, par contre, Madame GRAMAGLIA nous a dit franchement « Pas maintenant, plus tard ! ». On préfère entendre cela que de nous faire rêver.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- En tout cas je partage un point, Monsieur BOISSON et je vous remercie, c'est que lorsqu'on commence quelque chose il faut aller jusqu'au bout et c'est pour cela que j'ai défendu le tunnel descendant contre l'avis de beaucoup de personnes. Et je pense que tout le monde reconnaît aujourd'hui que ce tunnel est un plus pour la circulation.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Madame le Conseiller, vous avez défendu le tunnel descendant, mais on n'était pas contre le tunnel

descendant ! On était contre la façon dont le tunnel descendant nous avait été présenté à l'époque puisqu'il a fallu, le 5 décembre 2011, valider une décision pour le budget qui arrivait – on en revient comme tout à l'heure à la forme, toujours pareil –. On a toujours été pour le principe du tunnel descendant, la seule chose c'est que l'on voulait qu'il soit à double voie ou au pire qu'il puisse être montant – cela s'est fait –. Personne, dans cet hémicycle, qui était élu à l'époque dont l'ancien Président Monsieur ROBILLON, personne n'était contre le principe du tunnel descendant. On était contre la façon de nous avoir mis devant le fait accompli, une fois de plus, comme ce soir sur l'opération du Port de Vintimille pour laquelle on a été mis devant le fait accompli. Cela a été signé au mépris des avis des membres de la Commission de Placement des Fonds. Voilà, c'est tout.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur NOUVION.

Monsieur ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Juste pour dire que je partage tout à fait ce qui vient d'être dit.

**M. le Président.-** S'il n'y a plus d'intervention sur le chapitre Grands Travaux - Urbanisme, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Un avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Votes pour : Vingt et un votes pour.

Le chapitre 1<sup>er</sup> est adopté.

(Adopté ;

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,  
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,  
Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI,  
Eric ELENA, Alain FICINI,  
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,  
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,  
Thierry POYET, Jacques RIT,  
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,  
Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et  
Pierre SVARA  
votent pour ;  
M. Jean-Louis GRINDA vote contre).*

Avec l'adoption de ce chapitre, je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer.

Je souhaite recommencer à 22 heures au maximum.  
En attendant, bon appétit à tous !

—  
*(La séance est suspendue à 21 heures 10).*

—  
*(La séance est reprise à 22 heures 15).*

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous reprenons l'examen de ce projet de Budget Primitif où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire au Chapitre 2 de la Section 7 – Equipement et Investissements.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

## M. le Secrétaire Général.-

### Chap. 2 - Equipement Routier

702.902 - Désenclavement Annonciade II .....	500.000
702.903 - Voies Publiques - Mobil. Durable .....	4.820.000
702.9031 - Voies Pub. Mob. Durable Triennal .....	2.000.000
702.904 - Parking des Spélugues.....	13.000.000
702.905 - Equipements CIGM .....	2.065.000
702.907 - Prolongement Bld de France .....	2.000.000
702.921 - Amélioration Parking Garages Publiques.....	2.575.000
702.943 - Remise Etat & Surveil. Ouvr. Art.....	230.000
	Total Chapitre 2
	27.190.000

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame ROUGAIGNON-VERNIN, je vous en prie.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Merci, Monsieur le Président.

Madame le Conseiller, je tenais à vous remercier d'avoir programmé ces travaux, je parle de la ligne « Sortie de la gare Ste Dévote », qui j'espère permettront de fluidifier un peu plus l'entrée sur Monaco, particulièrement le matin et le soir, lorsque les piétons qui sortent des trains traversent avec la priorité qui leur est due, bloquant ainsi le flot de circulation.

Et je vous remercie également de nous avoir indiqué que vous arriverez à gérer ces travaux sans avoir à bloquer la route, c'est une excellente nouvelle.

Je profite de cette sortie haute de la gare pour attirer votre attention sur les sorties basses de la gare. Particulièrement la sortie au niveau de Sainte Dévote.

Je m'explique : il y a un passage protégé en bas de la rue Grimaldi qui, avec la priorité des piétons qui l'empruntent, bloque souvent le flot de circulation créant ainsi des bouchons qui remontent sur l'avenue d'Ostende, d'une part, et d'autre part, sur le port car les voitures souhaitant prendre la rue Grimaldi se retrouvent bloquées ...

Un agent de police régulant les traversées des piétons pourrait être une solution, et une autre alternative pourrait être de déplacer le passage piéton plus haut dans la rue Grimaldi.

Je m'adresse à présent à Monsieur CELLARIO. De façon plus générale, avec tous les travaux et les chantiers en cours qui compliquent la circulation, l'humain semble être l'une de nos meilleures armes pour lutter contre la circulation, pour ne pas penser à des effectifs dédiés à cette problématique. Je ne sais pas combien de personnes il faudrait, ni si cela concerne des policiers ou d'autres personnes mais je suis persuadée que cela permettrait une optimisation du trafic.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.*- Il y a des équipes qui circulent en ville régulièrement, notamment la DAU, qui gère le CIGM, qui regarde les différents points que l'on peut améliorer et, notamment, ce passage piétons au début de la rue Grimaldi. Nous sommes en train en effet de l'étudier et de revoir l'ensemble du carrefour Ste Devote. De nombreux échanges ont lieu lors de la Commission de la Circulation notamment avec la Sûreté Publique. Participent également à cette commission des représentants de la Mairie. Les échanges sont réguliers et nous sommes à l'affût de tout ce qui pourrait être amélioré en Principauté de Monaco.

Donc, pas besoin d'avoir une personne dédiée spécifiquement à cela puisque, dans l'ensemble toutes les personnes du Département de l'Équipement essaient de regarder, que ce soit au niveau des jardins, de la circulation, ce qui pourrait être amélioré, nettoyé, etc.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Alors, peut-être le matin et le soir un policier pour faire traverser et laisser passer les voitures aussi.

Je sais qu'ils sont très occupés et qu'il y a d'autres priorités mais il y a vraiment des bouchons le matin.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Intérieur.*- Vous mettez le doigt sur un problème que l'on a quasiment à chaque passage piéton, c'est le conflit entre les piétons qui ne sont pas toujours très ordonnés et le flot des voitures.

Tout d'abord pour répondre à votre première question sur des personnes dédiées, nous avons le Centre Intégré de Gestion de la Mobilité qui télé-surveille un certain nombre d'ouvrages en Principauté, qui a des réflexions sur la gestion de la circulation, donc qui dépend du Département de l'Équipement et qui est en lien avec la Direction de la Sûreté Publique qui, avec le Poste de Commandement des Transmissions Opérationnelles, donne des instructions sur le personnel au personnel qui est sur le terrain. Bien évidemment, sur l'ensemble du territoire il y a une surveillance et une coordination pour fluidifier, pour traiter chaque point délicat de conflit d'usage entre les piétons, les voitures.

Ensuite mettre systématiquement un policier à chaque point qui pose des difficultés. Il faudrait presque quelqu'un en permanence au bas de la rue Grimaldi parce qu'il n'y a pas que le matin, il n'y a pas que la fin de matinée, début d'après-midi, fin d'après-

midi, c'est tout le temps que l'on a une traversée piétonne un peu « désordonnée » au bas de cette rue et nous réfléchissons, effectivement, avec les services du Département de l'Équipement, à essayer de trouver une solution qui pourrait canaliser les piétons et, surtout, séquencer leur traversée par rapport à ce que l'on a aujourd'hui où on a parfois des piétons qui se suivent à 2 ou 3 mètres de distance et qui arrêtent en permanence le flux de circulation.

**M. le Président.-** Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Cela concerne la ligne 702 904 – Parking des Spélugues.

Le parking des Spélugues est un sujet récurrent qui n'emporte pas encore aujourd'hui la conviction de l'ensemble des élus. En effet, la décision de construire ce parking a été prise par votre prédécesseur, suite au refus catégorique de la S.B.M., pour ne pas entraîner de retard, d'augmenter de deux étages le parking situé dans le tréfonds du chantier du Sporting d'Hiver. Cette solution devait nous faire gagner 400 places de parking public supplémentaires et nous coûter 40 M€, je dis bien « nous » car cette dépense était inscrite au budget de l'Etat et non à celui de la S.B.M., il s'agissait pourtant d'une contrepartie pour le vote de la loi de désaffectation d'une parcelle de terrain dépendante du domaine public, avenue Princesse Alice.

Aujourd'hui, il semblerait que la situation ait changé puisque le coût des travaux atteint désormais 52 M€ et qu'en plus, nous devons rétribuer la S.B.M. pour la cession du tréfonds valorisé par elle à 20 M€. En lui accordant la concession de 90 places de parking, places dont elle n'a pas vraiment besoin puisqu'elle en avait restitué 150 au parking des Boulingrins à l'occasion du transfert des bureaux du Sporting d'Hiver.

Au passage et certains l'ont rappelé, nous avons perdu le cinéma dans la destruction du Sporting d'Hiver.

A l'époque j'avais voté contre et je n'ai pas changé d'avis. Ce que je ne sais plus, aujourd'hui, c'est si nous avons réellement besoin de ces places de parking, alors même que nous posons la question du phasage des chantiers pour en limiter l'impact sur la qualité de vie des résidents et du coup, si l'Etat doit réellement engager cette dépense sous prétexte qu'elle avait été actée.

Je souhaiterais savoir si l'Etat, le Gouvernement, dispose d'une étude permettant de savoir si nous avons réellement besoin de cette volumétrie de parking ou pas, parce qu'*in fine* Monsieur Boisson,

qui s'était posté en surveillance devant le parking des Boulingrins, nous a confirmé qu'il était rarement plein.

Merci.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur ROBINO.

Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Merci.

Je crois que Monsieur ROBINO a dit l'essentiel, je voudrais juste rajouter trois points. Premièrement, il est vrai que c'était un engagement de la S.B.M., en contrepartie. Deuxièmement, il est vrai qu'il y a des arbres centenaires. Troisièmement, il est vrai qu'il faut respecter la circulation tant qu'elle n'est pas alternée, mais je rappelle que ce parking de proximité pourrait donner un poumon au boulevard des Moulins. On ne peut pas stationner au boulevard des Moulins, sauf à déclarer que le boulevard des Moulins est définitivement sinistré et qu'on s'en fiche, on pourrait même le recouvrir cela n'est pas grave, ou alors il faut se demander comment faire venir des clients qui ne pourraient pas stationner. Place des Moulins, c'est complet ; les Boulingrins, c'est complet ! Les commerçants sont très inquiets.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOERI.

Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci.

Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire Monsieur BOERI à l'instant. Les liaisons souterraines, les ronds-points ont bien amélioré la circulation, donc vous voyez que tout n'est pas négatif, bien au contraire. Beaucoup de travail a été fait dans ce sens, et pour que les usagers empruntent les liaisons souterraines, il est impératif de supprimer les passages protégés en surface. Sinon, vous avez l'exemple de la liaison souterraine Ostende/Albert 1<sup>er</sup>/Grimaldi qui n'est jamais empruntée. Pourquoi ? Parce qu'il y a 2 ou 3 passages protégés sur ces artères, et on le sait bien le chaland ou l'utilisateur préfère rester en surface et traverser plutôt que de descendre trois escaliers. C'est dommage !

En ce qui concerne le souterrain de Ste Devote, j'espère qu'il n'y aura plus le passage protégé en surface parce que si les passages protégés en surface continuent d'exister, vous aurez tous les pendulaires à

nouveau en surface et cette belle réalisation que vous venez de faire, elle ne servira à rien.

Sur le deuxième sujet dont vient de parler Monsieur BOERI, concernant le parking des Spélugues, je vous sens mal à l'aise. Vous avez tout fait pour donner satisfaction aux élus qui demandaient à ce que ce parking soit construit le plus rapidement possible, parce que c'était, effectivement, un deal qu'on avait avec cette loi de désaffectation et donc un échange avec la S.B.M..

Aujourd'hui, j'ai été le premier à le dire il faudrait un moratoire. Pourquoi ? Parce que les travaux du Larvotto ont fait qu'on est en négociation avec un architecte de renom pour refaire le Larvotto et pourquoi pas imaginer aussi un parking avec les liaisons verticales, un grand parking à cet endroit-là, mais je ne sais pas si c'est possible. Ce que je voudrais savoir c'est, aujourd'hui, vous connaissant, vous avez fait le maximum pour nous donner crédit et, peut-être que vous avez engagé des dépenses avec un opérateur qui va se charger des travaux, alors je voudrais savoir si l'Etat a engagé des dépenses, auquel cas cela me paraît compliqué maintenant de revenir sur une décision qui avait été prise en son temps et qui, après tout, avait été votée par une grande partie des élus.

Aujourd'hui, encore une fois, moi je souhaiterais un moratoire, ce n'est pas dit que ce parking serait définitivement abandonné mais je préfère qu'on se donne un peu de temps pour voir si d'autres solutions sont acceptables pour les raisons que j'évoquais juste à l'instant.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Pour répondre à la question sur la suppression des passages piétons, lorsqu'il existe des passages enterrés, si ma mémoire est bonne – et peut-être puisqu'il y a des plus anciens que moi de ce côté de la table qui pourront le confirmer – il me semble qu'à l'époque où on avait créé les passages souterrains à la rue Grimaldi, avenue d'Ostende, etc... on avait mis des chaînes et supprimé tous les passages piétons en surface. Les gens enjambaient les chaînes et traversaient quand même, faisaient des traversées sauvages et devant le danger que cela représentait, ces passages piétons, au bout de quelques mois, ont été remis parce que c'était plus sécurisant pour ces piétons de traverser dans les clous. Nous avons donc été obligés de recréer ces passages piétons en surface parce que de toute façon la plupart refusaient de traverser en souterrain.

Ensuite, en ce qui concerne le parking des Spélugues, on avait dit que l'on ferait des études complémentaires pour étudier, d'une part, les liaisons mécaniques que l'on pourrait créer en liaison avec ces parkings d'entrée de ville, notamment, le parking Testimonio, et développer une politique incitative au niveau des tarifs. Nous étudions également la possibilité d'optimiser l'utilisation et la gestion du parking des Boulingrins.

Au niveau des frais avancés, nous avons lancé un appel d'offres, mais nous n'avons pas encore signé avec le moins-disant. Les seuls frais qui ont été engagés jusqu'à présent ce sont des frais de sondage de terrain que le Service des Travaux Publics avait faits en amont, afin de vérifier l'état du terrain. Ce que l'on fait à chaque opération, où l'on va faire des travaux de terrassement, on sonde les terrains et ce sont ces frais qui ont déjà été engagés mais qui serviront pour d'éventuels travaux futurs, un jour... maintenant nous avons une idée plus précise sur l'état de ces terrains.

**M. Philippe CLERISSI.-** Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur FICINI.

**M. Alain FICINI.-** Merci, Monsieur le Président.

J'ai peut-être une réponse à la question de Monsieur ROBINO qui se demandait si on avait besoin de parkings en Principauté.

Dans la liasse de documents que l'on reçoit chaque année, notamment les tableaux, j'ai relevé qu'il y a à ce jour 3 876 demandes de parking jour/nuit en attente et je rajoute à celles-là les demandes des pendulaires qui se chiffrent à 3 500. Je pense que cela est une réponse à votre question.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur FICINI.

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

D'une manière complémentaire, lors d'une séance, je ne sais plus si elle était privée ou publique, j'avais affirmé que le parking des Boulingrins était souvent complet. J'ai vérifié et je reconnais que j'ai constaté qu'il restait un certain nombre de places. Je me suis amusé très souvent pendant très longtemps, à faire des photos – je les ai là – le panneau qui est juste avant

indique le nombre de places restantes. Cela varie toujours entre 100 et 150 places environ mais autour, il n'y a plus rien. IM2S c'est entre une et trois places et je passe, comme le disait M. BOERI, sur les autres.

Je voudrais rappeler juste une chose. Aujourd'hui si vous pouvez vous garer en Principauté, c'est parce qu'il y a 20 ans, une équipe de personnes que je vais citer : M. FAUTRIER, M. TONELLI, M. CELLARIO, M. REALINI, M. BERNARSONI, étaient de la même équipe de la prospective. Ce sont ces Messieurs qui ont dit qu'il fallait « tant de milliers de places » et à ce moment-là cela paraissait bizarre et les élus les ont suivis !

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOISSON.

Avant que je passe la parole à Madame FRESKO-ROLFO, Monsieur ROBINO, vous souhaitez répondre ?

**M. Christophe ROBINO.-** Oui, merci.

Tout d'abord à Monsieur FICINI. Moi j'entends bien qu'un certain nombre d'abonnements soit en attente, mais il faut savoir où, parce que si ce sont des personnes qui travaillent à l'hôpital, si ce sont des personnes qui travaillent à Fontvieille, ce n'est pas forcément des personnes qui seront intéressées par des stationnements et si nous avons autant de places de libre, pourquoi ne les attribue-t-on pas ?

La question que je pose c'est : y a-t-il une étude prospective qui a été faite dans le quartier, laquelle nous dirait réellement si on a besoin de ces 400 places. Et lorsque la S.B.M. aura construit les parkings dans le tréfonds du Sporting d'Hiver, aura gagné un certain nombre de places, ces places plus les places qui sont disponibles aux Boulingrins, ne sont-elles pas suffisantes ? C'est la première chose et je crois que c'est vraiment important parce que cela permet d'avoir des éléments concrets sur faut-il le faire ou pas ?

Le problème des arbres est certainement un problème important, j'en conviens, mais dans la mesure où l'on n'a pas engagé de frais conséquents dans les études ou dans des travaux préparatoires ou autres, je crois que, compte tenu de tous les chantiers qu'il va y avoir autour, compte tenu de la possibilité de créer des stationnements du côté du Larvotto, peut-être, et dans d'autres endroits de la Principauté et au demeurant le parking des Spélugues ne va certainement pas résoudre le problème de stationnement à IM2S.

Alors, moi, je pose la question : est-ce que dans ce quartier oui ou non il y a une véritable évaluation des

besoins ? Si Madame GRAMAGLIA et ses services nous démontrent que nous avons besoin de ces 400 places, dont acte, la discussion sera close, mais si on nous dit que finalement il y a des solutions alternatives et il n'est peut-être pas nécessaire d'engager des travaux où quand même le prix de la place, compte tenu du montant global de l'opération qui n'est pas négligeable, peut-être qu'il y a une meilleure décision à prendre.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROBINO.

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Je partage tout à fait le principe de l'évaluation, mais là il faut remettre le film un an en arrière ! Cela, j'aurais voulu l'entendre il y a un an. Moi, je regrette, depuis que je suis élu, je n'ai jamais vu ce qui vient de se passer. Que le Gouvernement prenne un engagement sur la base d'une position de désaffectation d'une surface en compensation de créer un parking, il y a un engagement et cet engagement est remis en question. Je suis désolé, je peux être très tolérant sur beaucoup de choses mais pas pour cela, cela est un problème institutionnel, je l'ai dit au début, que je désapprouve et que je ne peux pas accepter.

Il y va de l'engagement des élus et du Gouvernement, sinon on peut remettre en question tout et n'importe quoi à tout moment parce qu'un élu se lève et dénonce des problèmes de circulation ! Ce n'est pas sérieux.

**M. le Président.-** Madame FRESKO-ROLFO.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur BOERI, je partage entièrement votre avis, le parking des Spélugues constituerait, en effet, un poumon pour le boulevard des Moulins.

Nos prédécesseurs, et là je crois que c'est M. BOISSON qui l'a dit, qui n'avaient pas validé les parkings en leur temps s'en sont mordu les doigts parce qu'il y a toujours eu des besoins de places et nous avons besoin de parkings.

Alors, à mon avis, les parkings de dissuasion tels que vous les avez imaginés avec des navettes ne rendront pas service à notre commerce qui est une activité économique importante pour Monaco et c'est pour cela que, évidemment, je reste favorable à la construction de ce parking. C'était une contrepartie de mon vote, mais aussi de certains mes collègues,

pour une loi de désaffectation servant à l'essor de la S.B.M.. Il y avait deux contreparties, une parcelle pour la construction du Testimonio II, la S.B.M. a, en effet, donné cette parcelle et la construction d'un parking et je vous saurais gré de ne pas revoir cette copie.

De plus, il me semble que mes collègues, qui à l'époque ont voté contre cette loi de désaffectation, étaient pour la construction d'étages supplémentaires dans le parking. Cela veut dire que vous pensiez à l'époque, que nous avons besoin des places de parkings supplémentaires. Donc, vous voyez, même à l'époque, en désirant des étages supplémentaires, vous avez finalement décidé que nous avons besoin de places de parking.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** J'entends bien ce que vous dites, Madame FRESKO-ROLFO, nous étions, en effet, à l'époque, demandeurs de parkings. Depuis, la situation a changé, un certain nombre de parkings ont été libérés par la S.B.M., la contrepartie était de dire de créer deux étages de parkings pour ne pas rajouter un site supplémentaire dans ce quartier qui comportait déjà un certain nombre de travaux pour un certain temps, ce qui était une demande rationnelle. Nous avons toujours réprouvé l'idée de faire un deuxième parking, même si on regrettait qu'on ne profite pas de l'occasion pour aller plus loin dans l'excavation du tréfonds du Sporting d'Hiver et, aujourd'hui, moi j'entends bien que M. BOISSON trouve anormal que l'on revienne sur une décision actée... si on me démontre que cette décision reste une décision que l'on peut argumenter de façon rationnelle, eh bien nous ferons le parking ; si on nous dit que le besoin de stationnement *in fine*, vu la réévaluation faite dans le quartier, n'est pas avéré, à ce moment-là pourquoi persévérer dans une position qui n'est pas forcément défendable.

Enfin, vous voulez augmenter l'activité des commerces en faisant venir dans cette partie extrêmement centrale de Monte-Carlo davantage de véhicules, très bien, mais je pense que les solutions qui nous étaient proposées par Mme GRAMAGLIA avec ces parkings de dissuasion, couplés à un certain nombre de transports en commun et de modes de déplacements urbains, est une solution alternative qui n'est pas forcément mauvaise pour réduire la circulation dans cette partie de la Principauté.

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Mon collègue, Monsieur BOISSON, a tout à fait résumé mon état d'esprit. Nous avons voté il y a deux ans cette loi de désaffectation avec des contreparties qui étaient au nombre de trois : il y avait ce parking, il y avait le cinéma – parce qu'il n'y avait plus de cinéma – et il y avait bien entendu le terrain devant le Monte-Carlo Bay, qui était un besoin crucial pour l'opération du Testimonio.

Seize élus dans cette enceinte ont voté pour, certains ont voté contre, d'autres se sont abstenus. La majorité s'impose, le Gouvernement était tenu par cet engagement, la Haute Assemblée était tenue par cet engagement. L'accord des volontés s'est instauré sur cette opération. Pendant deux ans, j'ai écrit un certain nombre de courriers qui ont été transmis à l'ensemble des élus sur les végétaux, sur les déplacements des végétaux, sur la stratégie de taupe qui devait être une stratégie qui, par définition, était beaucoup moins nuisible et entraînait beaucoup moins de désordres que la stratégie classique sachant que je ne suis pas ingénieur béton ni dans le végétal. Donc, je considère que l'engagement était pris entre l'Assemblée et le Gouvernement, je ne vois pas pourquoi on revient là-dessus. Aujourd'hui, je ne vois pas pourquoi on nous sort du chapeau une étude supplémentaire, de même que des principes fallacieux pour le déplacement des végétaux qui devait avoir lieu au mois de septembre, c'était prévu depuis un an ou deux – il n'y a qu'à parler à vos services d'ailleurs, ils sont toujours étonnés que cela n'ait pas eu lieu – mais c'est une question de crédibilité, c'est une question de crédibilité Institutionnelle. Certains n'étaient pas d'accord sur le projet et c'est parfaitement leur droit, mais je trouve que vous ne pouvez pas revenir sur des engagements de cette nature. Il y avait une loi de désaffectation, c'est l'article 33 de la Constitution, il y a eu des débats qui ont eu lieu en Séance Publique, qui ont eu lieu après le Budget Rectificatif de l'époque, je ne vois pas pourquoi on nous sort d'un chapeau ces possibilités aujourd'hui, en disant : « on va sortir des études et on va voir concernant les végétaux ».

Quant aux générations qui nous ont précédés ici, qu'il s'agisse des élus ou qu'il s'agisse des membres du Gouvernement, tous ceux et toutes celles qui n'ont pas construit de parkings ou qui ont refusé de construire des parkings s'en mordent les doigts aujourd'hui, on peut en effet remercier les générations avant nous d'avoir construit près de 25 000 places de parkings à Monaco, qui sont pleins, qui nous rapportent 70 M€ chaque année et qui évitent à

Monaco d'étouffer. Donc, ces 400 places de parkings au sein même de Monte-Carlo...

*(Sonnerie).*

... Excusez-moi, si vous me permettez, je continue 30 secondes...

... alors que le projet de la S.B.M., le « One Monte-Carlo » va être inauguré dans un an et demi ou deux ans, cela va être une locomotive incroyable, ça va, je l'espère, donner la possibilité d'ouvrir les commerces le dimanche, tous les week-ends, en saison, toute l'année et vous voulez mégoter sur 300 places de parkings... En plus, sur le plan de la crédibilité de nos Institutions, je suis désolé, mais ce n'est véritablement pas acceptable.

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais être à l'aise parce qu'on le sait, j'ai voté contre. Monsieur NOUVION, vous avez raison, sauf qu'entre ce que la majorité des élus a bien voulu croire et la réalité, il y a une petite différence. La première des différences c'est que le tréfonds n'est plus gratuit, donc l'échange n'est plus le même ! Alors, soyons clairs, on ne peut pas dire que ce que l'on a obtenu c'est une compensation de la désaffectation parce que la loi de désaffectation, elle bénéficie à la S.B.M. et ce n'est pas la S.B.M. qui paie le parking...

**M. Laurent NOUVION.-** ... C'est vrai qu'un postulat a changé, vous avez raison, celui du tréfonds.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** ... Merci, Monsieur NOUVION, merci.

Mais je vais répondre, lorsque vous avez dit, fort justement, que nous étions tous favorable, à l'origine, au fait que l'on creuse deux étages de plus, je remets dans le contexte parce que je pense qu'ici je ne suis quand même pas le seul à avoir un peu de mémoire, dès ce moment-là, dans le premier projet qu'on nous avait présenté, le Gouvernement nous avait dit, étude à l'appui, qu'il n'y avait pas besoin de places de parking, d'où le fait qu'il n'a pas été prévu de creuser plus bas et certains élus, qui ont d'ailleurs emporté l'adhésion de la majorité des élus, ont dit ; « ce n'est pas parce qu'aujourd'hui nous n'en avons pas besoin, qu'il ne faut pas les faire, parce qu'on en aura certainement besoin un jour... ». Je me souviens même avoir pris l'exemple du parking de la Visitation pour lequel on regrette tous les jours de n'avoir pas à

l'époque creusé plus bas ! Et c'est sûr, cet argument qu'on avait demandé quelques étages supplémentaires, argumentant que s'ils n'étaient pas réalisés maintenant, on ne les ferait jamais, parce qu'une fois que c'est construit dessus, c'est fini.

On nous a répondu qu'ils allaient examiner cette proposition or, en réalité, la S.B.M. ne voulait pas prendre trois mois de retard – on ne sait pas pourquoi – et finalement ils en ont quand même pris six ! Soit disant il était impossible de creuser dessus parce que la qualité du sous-sol ne le permettait pas. En réalité on s'aperçoit que le sous-sol est tellement « fantastique » que les mois de retard sont en train d'être rattrapés. Mais, on ne remet pas le dentifrice dans le tube, je suis d'accord avec vous. Sauf que la réalité des faits est celle-là. Contre le refus de la S.B.M., je m'excuse, mais une fois de plus je suis obligé de dire que je ne comprends pas, et je n'accepte pas que le Gouvernement ne joue pas son rôle d'actionnaire majoritaire et principal. Contre le refus de la S.B.M., le Gouvernement a dit – ce qui est quand même schizophrénique – qu'il ne voulait pas les contraindre à faire deux étages de plus, pour ne pas perdre quelques mois, lesquels n'ont pourtant pas été perdus. Votre prédécesseur, Monsieur le Ministre, a sorti de son chapeau, au grand étonnement de tout le monde, et je dirais des membres du Gouvernement au moins autant que nous, un projet sur les Spélugues où certains d'entre nous ont jugé cette proposition, mon Dieu, acceptable plutôt que rien ne soit fait...

*(Sonnerie).*

... si vous me permettez, Monsieur le Président, je vais essayer de conclure rapidement.

... et d'autres ont estimé que rajouter un chantier à un chantier, comme le dit M. ROBINO, et surtout en même temps, alors qu'il n'y a aucune urgence, car le terrain, mes amis, nous l'avons toujours, rien ne nous empêche, si besoin, de réaliser ce projet plus tard.

Moi, ce que je veux savoir aujourd'hui c'est : est-ce que ce que nous avait dit le Gouvernement à l'époque, lorsqu'on demandait les deux étages supplémentaires pour ne pas perdre cette possibilité à jamais, sur le fait que nous n'avions pas besoin de parkings supplémentaires est tout vrai ou pas ?

Maintenant, sur le fait de construire un jour un parking à cet endroit, sachant qu'on en aura sans doute besoin, fort probablement, Monsieur NOUVION, on ne peut pas, en même temps, dire qu'il faut phaser les chantiers, qu'il faut arrêter de faire des travaux, qu'il faut essayer – c'est difficile –. Comme tout est lié et qu'il y a des priorités, il convient de distinguer les chantiers qui entraînent des nuisances mais qui

logeront nos compatriotes aux chantiers de parkings dont on n'a peut-être pas besoin... il y a des priorités, nous sommes d'accord ?

Tout ce que je demande au Gouvernement c'est de nous répondre.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

J'entends les arguments de tous mes collègues et je pense qu'il est vrai que la majorité de ces arguments est indiscutable, que l'on se place d'un côté ou de l'autre des avis de chacun.

En revanche, je sais depuis trois ans que nous sommes élus, un peu plus maintenant, on a toujours attiré l'attention de l'Exécutif sur les prérogatives du législateur que nous sommes. Un peu comme la comparaison que l'on pourrait faire en droit sur le principe de l'autorité de la chose jugée, on interdit de remettre en cause un jugement en dehors des voies de recours prévues à cet effet.

On a voté un texte majoritairement, c'est notre droit et notre devoir de parlementaires de voter un texte de loi émanant d'un projet de loi du Gouvernement. Aujourd'hui, ce texte est voté. Je suis d'accord avec Jean-Michel CUCCHI sur le fait que nous n'avons pas à nous précipiter, peut-être, mais je ne veux pas que l'on remette en cause quelque chose qui a été voté ici majoritairement ! Cela est pour moi inadmissible et incontournable. Cela a été voté ici. Mesdames, Messieurs, vous avez voulu que les prérogatives du législateur soient reconnues, depuis trois ans on se bat pour cela, c'est important pour nos compatriotes, c'est important pour nos successeurs... C'est le Conseil National, les Conseillers Nationaux qui votent les lois ! Dans ce cas précis nous avons voté une loi, en effet, pas à l'unanimité mais à la majorité.

Alors, que l'on décale dans le temps le parking parce qu'on a demandé tous autour de cette table un phasage des travaux, pourquoi pas, mais on ne peut pas revenir sur quelque chose qui a été voté ici majoritairement par les élus que nous sommes.

Dernière chose, par rapport aux besoins, moi je travaille dans ce quartier depuis 25 ans, il y avait un stationnement en surface, tout autour de l'avenue des Spélugues qui était très utile à toutes les personnes qui venaient jouer au Casino, qui venaient manger dans les restaurants de la S.B.M.. Ce stationnement en surface a été supprimé il y a 4 ou 5 ans, cela a vraiment

enlevé beaucoup de possibilités aux personnes qui se garaient là la nuit, la Sûreté Publique était tolérante, elle ne mettait pas de contravention. Donc on a besoin de parkings, même si ce n'est pas le but premier. Les gens du Fairmont ne peuvent pas garer leur voiture au Fairmont, aujourd'hui, ils stationnent dans le parking du Grimaldi Forum, dans le parking Louis II, sous le tunnel du Fairmont. Il y a besoin de parkings, également pour l'attractivité de la Principauté. Ce parking, je vous l'assure, il le faut, nous en avons vraiment besoin à cet endroit précis, dont le but est de faire venir des clients, aussi bien dans les commerces que pour l'activité de nuit. On a enlevé à ce quartier son ADN, il n'y a plus d'activité la nuit, il n'y a plus de restaurant, il n'y a plus de boîte de nuit, il ne reste que les Casinos... J'insiste, il faut laisser la possibilité à ce parking de se faire.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais évoquer le parking des Spélugues.

En tout premier lieu, parce qu'on a tous démarré sur les chapeaux de roue, comme si ce sujet était abordé depuis longtemps, alors qu'on l'a abordé uniquement en séance privée, je crois qu'il est important, en tout cas pour ma part, de saluer la position du Ministre d'Etat qui a posé un regard neuf sur ce dossier, s'affranchissant de toute considération pour tenter de répondre à la question : face aux chantiers permanents et aux nuisances que nous vivons, avons-nous besoin de ce chantier de plus, et maintenant ?

Je pense que le fait de se poser cette question – moi je vous en remercie – cela permet de prendre ce recul nécessaire et justement de réfléchir.

Ma position sur le sujet est claire : un vote a eu lieu par les Conseillers Nationaux, quelle que soit la position de chacun, une décision a été prise. Et je ne pense pas que dans l'hémicycle on remette en cause cette décision. Nous sommes tous en train de monter dans les tours pour chacun parler plus fort que l'autre et, finalement, que dit-on ? On dit qu'on est d'accord de le faire mais peut-être en le différant et regarder à quel moment on va vraiment le faire. Parce que, grâce au travail de Mme GRAMAGLIA qui nous a montré une vue par quartier, on se rend compte aussi que, dans le quartier, d'autres travaux devraient arriver, par exemple à ce qui pourrait se faire au niveau de la Direction du Tourisme et des Congrès. Donc, peut-être qu'à un moment donné il faut se poser la question de l'impact d'un chantier sur un autre ? Peut-être le réaliser ou peut-être pas ?

Pour ma part je pense que rien ne doit nous interdire de nous remettre en question, de remettre en cause une décision si elle n'a pas été prise dans des conditions éclairées, et je crois qu'on l'a dit dans le débat, « éclairées... pas tout à fait » ! Mais oui, Monsieur NOUVION, vous pouvez ricaner, vous l'avez reconnu vous-même, les conditions initiales n'étaient pas celles d'aujourd'hui, vous l'avez aussi reconnu...

**M. Laurent NOUVION.-** ... ont été changées après... (*Inaudible, hors micro*).

**M. Thierry POYET.-** ... Laissez-moi terminer, excusez-moi.

Ce que l'on nous a « vendu » à un moment donné, aujourd'hui, ce n'est plus la même chose !

Alors, effectivement, l'idée n'est pas de dire qu'il faut revenir en arrière, mais il faut remettre les choses dans leur contexte.

Ensuite, comment pouvoir affirmer vouloir lutter contre les nuisances liées aux travaux et au même moment refuser de remettre en cause la moindre idée que l'on puisse faire des travaux supplémentaires. Comment ? J'ai du mal à comprendre !

Ce que moi je demande et je crois que je ne suis pas le seul, c'est de prendre le temps de mesurer les impacts de ces chantiers, des différents chantiers sur la circulation, de voir si d'autres options sont possibles ou pas, et ensuite, la solution va être trouvée. Mais aujourd'hui, nous ne sommes pas en train de dire que nous voulons annuler une décision prise par le Conseil National, nous sommes juste en train de dire qu'il y a une décision qui a été prise dans certaines conditions, et aujourd'hui ces conditions ont changé. Peut-être que le phasage, l'arbitrage de phasage ne doit peut-être pas se faire maintenant. Cela ne veut pas dire qu'il faut dire non ! Il faut juste avouer à un moment donné qu'il faut prendre ce recul pour réfléchir.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur POYET.

Monsieur RIT.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vous écoute tous et, effectivement, c'est carrément surréaliste ce que j'entends.

Alors d'abord, en essayant de classer les arguments, sur le plan Institutionnel, c'est indiscutable, il y a eu un vote, le vote d'une loi de désaffectation. Une des conditions de ce vote et j'entends, c'est vrai, que

maintenant la donne a changé, eh bien ce n'est pas notre vote qui est à remettre en question, c'est l'acceptation des nouvelles conditions, cela me semble une évidence. Je suis peut-être naïf mais cela me semble une évidence. Ou alors, mais je n'ose pas le penser, les fameuses conditions étaient déjà existantes et nous n'en avons pas été informés ! Mais cela serait plus grave donc je ne l'envisage même pas. Bien.

Deuxième chose, sur le plan des besoins en places de parking, les chiffres énoncés par M. FICINI sont parfaitement éloquentes et je crois qu'ils sont tirés d'un document qui nous a été confié par le Gouvernement. Alors là, il y a une confusion à ne pas faire. Il y a les demandes d'abonnements et il y a ces places libres pour le public. Chaque personne qui fréquente les parkings, et vous en êtes tous, sait que lorsqu'un parking est ouvert, au début, il y a quelques places dites « réservées » et beaucoup de places pour le public. Mais combien de fois, vous avez dû vous en rendre compte, au fil des mois et des années, les abonnements augmentent et, naturellement, les places libres pour le public diminuent au point de ne plus en trouver.

Maintenant troisième point, Messieurs et je m'adresse spécialement à Monsieur GRINDA. Je partage totalement avec vous, effectivement, les considérations... non, non ne vous offusquez pas à l'avance, Monsieur GRINDA, vous aurez largement le temps de le faire... donc je m'associe parfaitement à vos préoccupations mais pour moi, parodier une vieille parole de western, une bonne voiture est une voiture parcourue, elle ne pollue pas celle-là. Donc, effectivement, accepter de soustraire un certain nombre de places au pool de places de parkings disponibles n'est pas forcément quelque chose de bon par rapport à vos préoccupations, me semble-t-il.

Enfin, pour répondre à Madame GRAMAGLIA, les parkings d'entrée de ville, oui, bien sûr, ce sera une nécessité, par contre, effectivement, là il s'agit totalement d'un parking de proximité...

*(Sonnerie).*

... J'en ai terminé.

L'extension en mer va se réaliser, on sait qu'il n'y aura pas foule de places pour des raisons de travaux souterrains limités à cet endroit-là. Il y a donc une allée qui est pratiquement un véritable nid de restaurants de nuit, il y a des voituriers, il y a le Fairmont – je crois que c'est M. BARILARO qui vient d'en parler – il y a le Casino lui-même et on s'offusque de savoir que la S.B.M. maintenant a changé d'avis et veut des places, mais je suppose que ce n'est pas pour en faire de la confiture, ils vont bien mettre des

voitures, c'est bien pour des clients, cela répond à une nécessité... c'est pour cela que je serais très franchement navré et je me base largement sur des tas de discussions concernant les parkings datant de plusieurs années, de pas mal d'années, on regrette chaque fois de ne pas les faire ! Et cela est une constatation qui est indubitable.

**M. le Président.-** Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Je m'apprêtais à passer une fin de soirée tranquille et Monsieur RIT me sort de ma torpeur, je vous en remercie, cela me fait toujours plaisir d'échanger avec vous.

Je crois que le parking des Boulingrins, comment dire, est une mauvaise réponse à une question qui ne se posait pas. Je pense que vous m'avez bien compris. C'est le fruit d'un marchandage que vous appelez « négociation » et le Docteur CUCCHI avait raison en disant qu'il valait mieux creuser deux étages de plus parce qu'on y était. Il a ensuite dénoncé le chantier de trop, je partage son avis et si je comprends très bien Monsieur NOUVION et ce que vous avez dit, Monsieur BARILARO, Monsieur RIT et Monsieur BOISSON d'ailleurs, le problème institutionnel que cela pose, et vous n'avez pas tort, je pense également qu'il n'est pas amoral de reconnaître qu'on s'est trompé. Ce n'est pas amoral ! Je pense que les élus, le Gouvernement, sont là aussi pour reconnaître, prendre le pouls d'une situation, se rendre compte de la réalité des choses. Vous avez dit et Docteur CUCCHI l'a rappelé, que les conditions ont changé, Monsieur NOUVION a dit qu'il ne fallait pas qu'elles changent – je ne travestis pas votre pensée, c'est celle-là –. Moi, je constate qu'aujourd'hui Mme GRAMAGLIA et le Gouvernement construisent des parkings aux frontières de Monaco c'est justement pour éviter que l'on y entre... L'époque a changé, Monsieur NOUVION et vous avez raison de dire que les anciens, dont certains sont ici présents ont permis de faire de belles choses – oui c'était vous Monsieur TONELLI, vous êtes un jeune ancien – mais je crois que ça c'était avant que cela aille vraiment très mal, c'était à une époque où la circulation n'était pas impossible en Principauté, c'était à une époque où la pollution n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui, c'était une autre époque. Je pense qu'on peut se rendre compte, aujourd'hui, sans trop se tromper, qu'on est passé au XXI<sup>ème</sup> siècle et que les préoccupations des uns et des autres ne sont plus forcément les mêmes que celles de nos aînés.

Moi je comprends bien vos arguments mais, encore une fois, je crois que c'est faire preuve de modestie et de sagesse que de reconnaître parfois que l'on s'est

trompé.

Merci.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Très rapidement.

Premièrement, nous considérons que nous ne nous sommes pas trompés.

Deuxièmement, je confirme ce que dit M. NOUVION, il y a des « conditions qui ont changé », je ne veux pas savoir ! On a passé un accord. C'est comme si vous passez un contrat dans une affaire et qu'après on dise que les « conditions ont changé » et bien les « conditions qui ont changé » elles restent en dehors. Nous les « conditions qui ont changé », on ne veut pas en entendre parler, c'est le problème du Gouvernement et pas le nôtre. Nous ne nous sommes pas trompés et les conditions pour nous n'ont pas changé. Nous avons voté dans certaines conditions et on demande que ce soit ces conditions-là qui soient respectées.

Merci.

**M. le Président.-** Je voulais juste faire une remarque, cela me rappelle une discussion qui est intervenue en début de la première séance où on reparlait de la Tour Odéon avec des conditions qui ont changé. Je m'étonne que l'on continue à tergiverser sur le bienfondé de ce parking. Comme l'a dit M. GRINDA, on va demander au Gouvernement de faire une étude complémentaire pour voir exactement quels seraient les impacts. Le Gouvernement réalise l'étude complémentaire, voit ce qu'il y a à faire et s'il y a eu une erreur ou une condition changée, cela change complètement le deal puisque de toute façon comme on l'a dit, c'est une négociation. On demandera alors au Gouvernement de prendre ses responsabilités et de proposer quelque chose qui pourra compenser cet échange.

Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Juste sur un point. Nous avons voté la loi, très bien. Il y avait des conditions, très bien. Nous devons avoir 400 places, nous ne les aurons pas. Nous ne devons pas payer 20 M€ à la S.B.M., nous allons les payer... Pour moi les conditions ont changé et elles ont changé de façon unilatérale et ce n'est pas dans ces conditions que le vote de la loi a été fait. C'est tout.

**M. le Président.-** Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** J'aimerais comprendre quelque chose.

Monsieur BOISSON, lorsque vous avez fait votre déclaration, vous avez parlé de « nous ». Donc, « nous » j'imagine que c'est votre groupe ? Aujourd'hui nous sommes dans l'examen du Budget Primitif, nous sommes sur une ligne qui s'appelle « Parking des Spélugues », nous connaissons le détail de la ligne et donc des conditions de cette opération. Je ne vais pas aller du côté de mes collègues de l'U.M. pour aller sur l'amendement budgétaire, mais finalement vous connaissez les conditions du parking des Spélugues, si vous dites que les conditions qui vous sont proposées aujourd'hui ne vous conviennent pas, cela veut dire quoi ? Vous allez voter contre la ligne alors ?

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre 2 ?

Monsieur POYET ?

**M. Thierry POYET.-** J'aimerais faire une intervention, je l'ai dit tout à l'heure, sur la circulation de manière générale.

Je vais essayer de faire simple, Madame GRAMAGLIA, Monsieur le Ministre n'a pas encore l'habitude mais c'est vrai qu'il est tard et c'est l'heure, en général, où on démarre sur la circulation pour y passer le reste de la nuit, mais là je vais essayer de faire plus simple.

Effectivement, je voudrais profiter de cette intervention pour évoquer le sujet de la circulation – je l'ai déjà évoqué sur le chapitre précédent –. Je le disais tout à l'heure, la circulation s'est améliorée grâce à la mise en service du tunnel pour ce qui est de la circulation *intramuros* au Jardin Exotique. Pour autant, nous devons continuer notre effort afin que la circulation soit la plus fluide possible, en tous lieux et à toute heure.

Un groupe de travail au sein du Conseil National a mis en exergue la problématique des séparateurs de voies de circulation au niveau des arrêts d'autobus qui ont un impact très négatif sur la circulation. Si on prend un exemple, l'intersection entre le boulevard du Jardin Exotique et du boulevard de Belgique, il y a un arrêt d'autobus qui est là, dans le sens descendant vers le port et ce « bateau », je crois que c'est le terme utilisé, ce bateau interdit tout véhicule de franchir cette partie-là et donc lorsqu'un autobus s'arrête,

toute la circulation est figée. Alors, par chance la circulation s'est améliorée dans le quartier mais avant, vous imaginez les conséquences. Pour autant, ce problème, pour ma part, est encore à régler.

Concernant la circulation *extra-muros*, vous l'aviez dit lors des réponses du Gouvernement aux questions de la commission concernant le budget, la mise en service du tunnel n'a pas eu d'effet positif sur la circulation pour arriver à Monaco, en tous cas c'est ce que vous nous disiez dans la réponse...

*(Sonnerie).*

... Déjà, ça va vite ! Il faut que j'accélère vraiment.

Les bouchons sur la Moyenne Corniche ou les fermetures du tunnel de l'autoroute sont tout aussi fréquents que dans le passé. Alors certes, Monaco a travaillé en priorité sur son territoire, c'est bien et je vous en remercie, mais le résultat n'est pas totalement satisfaisant si on évoque un plan global de circulation.

Il est aussi essentiel, selon moi, de poursuivre l'effort, je sais que vous le faites et je voudrais appuyer cette démarche afin que vous soyez en relation directe avec les autorités locales voisines, les comités d'agglomération, pour proposer des solutions et pour peser de tout le poids que Monaco peut peser sur la circulation dans les communes limitrophes.

Il y a des infrastructures à réaliser, il a des changements qui sont arrivés au niveau de l'autoroute, l'occasion aussi de remercier le Maire de la Turbie pour son effort par rapport à Escota et par

rapport à la sortie de Beausoleil qui ouvrira bientôt.

J'en ai fini, je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur POYET.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais donc mettre le chapitre 2 – Equipement Routier – aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Quatre abstentions.

Votes pour : Quinze votes pour.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté ;*

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON,  
Marc BURINI, Philippe CLERISSI,  
Thierry CROVETTO, Eric ELENA,  
MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET,  
Jacques RIT, Jean-François ROBILLON,  
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour ;  
M. Christian BARILARO,  
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO  
MM. Alain FICINI et Laurent NOUVION  
s'abstiennent).*

**M. le Secrétaire Général.-**

### Chap. 3 - Equipement Portuaire

703.901 - Bassin Hercule Repar. Ouvr. Exis.....	4.320.000
703.902 - Reconstruction Quai Etats-Unis.....	8.000.000
703.903 - Superstruct. Dignes Nord & Sud.....	500.000
703.904 - Superstruct. Digue Flottante.....	110.000
703.906 - Aménagement Avant Port.....	2.000.000
703.934 - Réaménagement Port Fontvieille.....	1.000.000
703.940 - Ouvrag. Maritimes & Portuaires.....	30.000
703.9405 - Urbanisation en Mer - Etudes.....	2.300.000
703.951 - Aménagement du Larvotto.....	500.000
	<hr/>
Total Chapitre 3	18.760.000

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Sur la dernière ligne, évidemment, celle du Larvotto, le sujet est en marche depuis un certain temps et je dois dire que les services de l'Etat ont travaillé un réaménagement de cette plage, la seule plage de Monaco. Les travaux sont non seulement nécessaires mais impératifs quand on voit la promenade inférieure, le carrelage est imprégné de graisse, c'est dégoûtant... la promenade supérieure pour des raisons diverses, est encombrée par un certain nombre d'édicules qui obèrent le passage des piétons... enfin, bref, tout est à refaire, à revoir.

Aujourd'hui, de ce que je vois, il s'est passé pratiquement un an depuis que la loi de désaffectation a été votée – pas tout à fait – mais il s'est passé en tous cas un an depuis que nous sommes en relation avec cet architecte de renom dont il est question pour se charger des futurs plans de cet ouvrage et je voudrais savoir où nous en sommes. Comptez-vous, dans les mois qui viennent, nous présenter un avant-projet, quelque chose de tangible qui nous permettrait d'espérer à l'horizon des années probablement 2019/2020, avoir un Larvotto complètement refait et enfin digne de la Principauté ?

**M. le Président.-** Madame le Conseiller, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je pense que la loi de désaffectation a été votée au mois de juin, donc nous sommes dans les six mois pas dans les un an. Je crois que Monsieur le Ministre d'Etat vous l'a annoncé dans sa déclaration, dans le premier semestre 2017 nous vous présenterons les études de Renzo PIANO qui ne sont pas encore tout à fait finalisées.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur RIT.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais poser une question au Gouvernement, à Madame GRAMAGLIA en l'occurrence, sur la ligne 703.9405 – Urbanisation en Mer – Etudes. Il est vrai que c'est un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre, qui nous a passionnés dans tous les sens.

Est-il possible, maintenant que les choses sont lancées et que du coup on a peut-être moins d'informations dans cette phase de démarrage, que vous nous fassiez brièvement un point et nous dire où nous en sommes actuellement des travaux

préliminaires de l'extension en mer, à ce stade ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je vous laisse poser une autre question, pendant ce temps je cherche un document précis, et je reviens vers vous.

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Concernant cet aménagement du Larvotto et des projets qui devraient nous être présentés d'ici le mois de juin prochain, je voulais également poser la question au Gouvernement et à vous, Monsieur le Ministre, de savoir si dans le cadre de ce réaménagement de toute cette partie, de tout ce quartier, il avait été également, dans le cadre des discussions préliminaires au vote de la loi de désaffectation, prévu d'inclure une promenade qui partirait du Yacht Club actuel et qui irait jusqu'au Méridien ? Cette promenade passe naturellement devant un petit complexe hôtelier qui s'appelle le Fairmont, le terrain du Fairmont appartient à l'Etat puisqu'il s'agit d'un bail emphytéotique qui a été passé. Il y a les propriétaires de cet hôtel qui sont également au cœur de la discussion et pour les aménagements futurs. Donc la question que je pose est de savoir si ce qui nous sera présenté au mois de juin inclura ou pas la réflexion sur le Fairmont, la promenade devant, une participation peut-être de cet établissement et des propriétaires à l'aménagement urbain et, finalement à l'aménagement global. Voilà l'objet de ma question puisque nous avons parlé du Larvotto sachant que nous avons également abordé, il y a quelques mois cette vision globale et cette promenade globale qui passe naturellement par le Fairmont et par le tunnel. Je rappelle que nous avons voté l'année dernière des subsides importants pour rénover, notamment, les piliers qui soutiennent le Fairmont et je rappelle pour nos téléspectateurs qui sont encore là à cette heure tardive, que le terrain appartient à l'Etat monégasque et que donc, à ce titre, tout ce qui se fera sur ce terrain, même s'il s'agit d'un bail emphytéotique, concerne l'Etat.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Avant de passer la parole à Mme GRAMAGLIA, à votre question la réponse est oui.

**M. Laurent NOUVION.-** La présentation inclura aussi ... merci.

**M. le Président.-** Madame le Conseiller, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipelement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Voilà, tout à fait. Nous vous ferons une présentation globale avec une promenade qui devrait longer le bord de mer, du Larvotto au Port Hercule.

Par rapport à l'avancement des travaux de l'urbanisation en mer, l'éradication de la caulerpe a bien sûr démarré fin octobre ; il y a eu la pose d'un écran anti turbidité côté réserve du Larvotto qui a débuté en novembre et qui est terminée. Vous pouvez d'ailleurs apercevoir la barge en limite de la réserve et des reconnaissances et des prélèvements des zones de posidonies à transplanter ont également été faits.

Après l'éradication de la caulerpe, il y a eu également le déplacement des grandes nacres vers la réserve et là nous avons terminé il y a quelques jours. Ensuite, les installations de chantier de la chambre de rejet du Larvotto vont être mises en place. Nous avons démonté le ponton de skivol, pour lequel nous sommes en train de rechercher une alternative et peut-être y a-t-il une solution du côté du Méridien. Une protection d'enrochement est en train d'être réalisée et les travaux de génie civil de la chambre vont débiter en janvier prochain.

Les prochains travaux seront visibles à partir du mois de janvier. Il s'agit de : la chambre du Larvotto, la pose du mur de protection phonique et le déplacement de la posidonie vers la réserve du Larvotto et vers Fontvieille. En février, l'enlèvement d'enrochement et la pose d'émissaires. En mars, le début des dragages.

Comme je vous le disais, je sais que c'est une de vos préoccupations, nous espérons que le skivol aura la possibilité de refaire son activité puisque nous sommes en train de chercher une solution, dans tous les cas il y aura indemnisation.

**M. Jacques RIT.-** Madame GRAMAGLIA, je vous remercie beaucoup de la précision de ces renseignements.

Puisque ce sont des travaux qui vont s'inscrire dans la durée, pas avec la même fréquence qui existait avec Urbamer, mais est-il envisagé, ne serait-ce qu'une fois l'an, que le Conseil National ait un point de la part du Gouvernement ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipelement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, tout à fait, on peut faire un point régulièrement, soit sous la forme d'échange de courriers, soit une Commission Plénière d'Etude spéciale Urbanisation en mer, si vous le désirez.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Madame.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre 3 ?

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais profiter de l'inscription pour l'aménagement de l'avant-port pour évoquer les établissements qui se trouvent sur le Quai Albert 1<sup>er</sup> et leur devenir lorsque les travaux d'aménagement seront finis.

Il y a encore quelques temps, un restaurant se trouvant sur le boulevard face au Port, pouvait avoir une buvette ou un glacier sur le Quai – c'était une condition impérative. La structure secondaire n'existait qu'à condition que la personne dispose d'une activité principale.

La réglementation a évolué et aujourd'hui, cette activité dite « secondaire », peut devenir une activité autonome, l'exercice est louable, je trouve cela très bien et la question que je me pose aujourd'hui est, comment arriver à donner une priorité nationale là aussi, à nos Monégasques, afin de pouvoir avoir une activité de cette nature même si, il faut bien l'avouer, l'activité est de nature plus mesurée, la capacité d'accueil est limitée, les cuisines ne sont pas du même type qu'une restauration, mais en tout cas cela permet dans une petite équipe simple de pouvoir mener une activité rentable.

Aussi, je ne comprendrais pas pourquoi ces activités ne pourraient pas être dévolues à un Monégasque. Face à ces activités plus simples, pourquoi ne pas laisser nos nationaux s'exprimer ? Il y aurait lieu d'après moi de bien faire la différence entre ces structures saisonnières, qui ne pourraient être exploitées que par des nationaux, et des

établissements de plus grande capacité, ou cette fois, nous sommes certainement en droit de rechercher des compétences et des moyens plus importants.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur POYET.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Peut-être, quelque part, la réponse est dans la question. Si on a un certain nombre d'établissements mais qui est inférieur au nombre des buvettes, quel que soit le nom qu'on leur donne, s'agissant des kiosques qui seraient réaménagés, on pourrait tout à fait penser le fait que le kiosque, partie intégrante d'un établissement qui est exploité de l'autre côté du boulevard ne soit plus une condition obligatoire et qu'il y ait donc des établissements qui eux soient de simples kiosques sur le Quai qui, à ce moment-là, pourraient être attribués à des compatriotes pour y développer une activité.

**M. Thierry POYET.-** Excusez-moi Monsieur CASTELLINI, est-ce que je dois comprendre dans votre réponse qu'en fait, effectivement, les kiosques seront bien réservés à des nationaux ?

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Il y aura des

appels d'offres, mais une fois encore comme c'est le cas lors des appels à candidatures qui peuvent être réalisés que ce soit pour des appartements transformés en bureaux, ou des bureaux, des locaux commerciaux, ainsi de suite, il y aura une priorité aux nationaux et s'il y a des projets qui sont portés par des nationaux, c'est à eux que les kiosques seront attribués.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je mets le chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté ;

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON,  
Marc BURINI, Philippe CLERISSI,  
Thierry CROVETTO, Alain FICINI,  
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO*

*MM. Jean-Louis GRINDA, Laurent NOUVION,  
Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT,  
Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

#### **Chap. 4 - Equipement Urbain**

704.902 - Energie Electr. 3e Poste Source .....	10.000
704.907 - Gal. Entrepos. Déchets Radioact. ....	300.000
704.911 - Boucle Eau de Mer La Condamine.....	500.000
704.912 - Ville Intelligente .....	950.000
704.919 - Eclairage Public-Extens. Modif. ....	1.440.000
704.920 - Egouts.....	2.240.000
704.9201 - Egouts Triennal.....	2.100.000
704.9281 - Heliport Extension (Rénov.).....	3.000.000
704.950 - Signalisation Routière .....	200.000
704.983 - Télésurveillance .....	340.000
704.9831 - Télésurveillance Extension.....	1.071.000
704.985 - Aménagement Jardins .....	562.000
704.9852 - Aménagement Jardins Fontvieille.....	800.000
704.9861 - Station Epuration Eaux Triennal .....	2.100.000

704.991 - Réservoir d'Eau .....	1.000.000
704.993 - UVET .....	850.000
704.994 - Dév. Durable & Energies Renouv. ....	2.848.000
704.9941 - Performance Energétique.....	3.366.000
	Total Chapitre 4
	23.677.000

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

S'agissant de la performance énergétique, on en avait parlé en séance privée, il y a la création du Fonds Vert et je crois qu'il y a presque six articles qui font référence à des dotations budgétaires, quatre dans le document budgétaire et deux dans les Comptes Spéciaux du Trésor. Pour ne rien vous cacher, Monsieur le Conseiller, et Madame VATRICAN ici présente, avec tout le respect que je dois à votre travail, ce n'est pas très lisible pour nous, ce n'est pas très satisfaisant sachant que cela porte sur des sommes relativement importantes. Nous sommes à 10 M€, 11 M€ ou 12 M€ en cumulant l'ensemble, on est en transition énergétique. On sait que nous en avons pour de nombreuses années, moyen et long terme et c'est un engagement qui nous concerne tous pour lequel, sur le fond, nous sommes tout à fait d'accord, mais sur la forme si vous pouviez réfléchir, peut-être pas sur le Budget Rectificatif mais sur le Budget Primitif l'année prochaine, pour que ce soit présenté avec plus de synergie afin que ce soit plus simple pour nous, notamment, pour l'expliquer à un certain nombre de compatriotes et pour expliquer le montant des sommes en jeu, les raisons de ces montants et surtout que ce soit regroupé.

Je sais que ce n'est pas simple, j'imagine, mais si vous pouvez déjà réfléchir à ce processus, c'est une problématique que je vous avais posée en séance privée, ce n'est pas du tout une question piège, je sais que ce n'est pas simple mais c'est important pour nous.

Merci.

**Mme Sophie VATRICAN.-** *Directeur du Budget et du Trésor.* - Ce n'est pas simple mais nous avons essayé de préparer un tableau de synthèse en ce sens et, peut-être que lors de la Commission Plénière d'Etude

spéciale « Fonds Vert », nous aurons l'occasion de vous le présenter.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci beaucoup.

**M. le Président.-** Monsieur BURINI, je vous en prie.

**M. Marc BURINI.-** Merci.

Merci, Monsieur NOUVION, sachant que c'était dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, et vous avez répondu, Madame.

Je voulais demander une précision. Vous dites en répondant au rapport, concernant votre souhait de voir identifier, ensemble, des dépenses de développement durable du Gouvernement qui rejoint une demande formulée dans le cadre de la certification *European energy award*, et je voulais savoir ce qu'était cette certification.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Cette remarque, dans mon intervention liminaire que j'avais faite tenait précisément au fait que, pour faire des comparaisons internationales, nous devons respecter un certain nombre de normes et cela suppose des outils de gestion et un regroupement des lignes budgétaires que nous sommes en train de faire mais que nous n'avons pas encore finalisé.

Donc, votre préoccupation est celle du Gouvernement. Nous avons besoin d'un budget plus lisible mais pas seulement, j'allais dire, sur la question de la transition énergétique. On devrait avoir un budget plus lisible dans tout un tas de domaines, on devrait pouvoir savoir très précisément avec des outils de gestion très fins, ce que nous dépensons dans les grandes masses, l'éducation, la santé. Ce qui a été fait dans le document qu'on vous a transmis sur les politiques publiques va dans ce sens. Par exemple,

vous apprenez dans ce document que nous consacrons 22 % du budget à l'Education Nationale, mais ce n'est pas suffisamment affiné, évidemment ce budget augmente si on construit un Lycée, or ce n'est pas exactement cela l'Education Nationale, ce n'est pas de construire un Lycée. Donc, nous avons besoin d'outils un peu plus précis et les statistiques internationales et les besoins de comparaisons internationales nous obligent à une gestion beaucoup plus fine de notre budget. C'est dans ce sens que l'on va aller.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.*- La précision que vous demandez est un processus pour lequel le Gouvernement en 2012 s'était engagé dans le programme de labellisation de son plan énergie climat à travers ce fameux programme *European energy award*, et c'est une démarche qui a été adoptée par environ 1 000 collectivités en Europe qui récompense les territoires engagés dans un processus de management de qualité de leur plan énergie climat.

C'est une démarche qui est d'ailleurs reconnue par la Commission Européenne et qui fédère huit pays qui sont l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, le Liechtenstein, Monaco et la Suisse auxquels sont associés quatre pays pilotes, la Hongrie, le Maroc, la Roumanie et l'Ukraine.

C'est un label qui récompense pour quatre ans les territoires qui sont engagés dans un processus de management par la qualité appliquée à la mise en œuvre de leur politique énergie climat.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Madame le Conseiller.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention portera sur l'article sur la ligne 704 912 « Villes Intelligentes » ou Smart City. Est-ce un phénomène de mode ou est-ce que cela va présager de l'expérience future d'un résident, d'un travailleur, d'un visiteur ? On touche aussi la qualité de vie ou les services à la personne, bref, c'est un monde en pleine explosion. Mais ce concept est souvent pris, pour ne pas dire monopolisé, par la communication. Les annonces sont nombreuses, les réalisations innovantes assez limitées pour le moment.

Quelle belle opportunité pour Monaco : en terme de communication, le nom « Monaco » est porteur, il

est relativement facile d'associer Monaco à de grands acteurs mondiaux. Ensuite, tester des solutions sur deux kilomètres carrés, pour en faire des applications pour une ville toute entière, pour un pays, on a bien quelque chose d'unique entre nos mains ! Et parce que nous sommes petits, ou de taille modeste si vous préférez, on peut et on doit aller vite et devenir une vitrine, tant l'expérimentation est l'usage du service.

Mais je suis surpris par les sommes qui sont consacrées à ce sujet, non pas en volume ou en chiffres, je serais même favorable pour dépenser beaucoup plus mais à condition qu'il y ait un plan stratégique à la clé, avec une déclinaison dans le temps, avec un phasage et des livrables. Rien de tout cela ! On va consacrer quelques millions d'euros pour mettre en ligne ce que nous avons déjà, en améliorant les infrastructures techniques, certes, mais sans savoir si demain ces briques allaient ou pouvaient être réutilisées.

Ne serait-il pas possible de prendre un peu de recul et de consacrer une partie de ce budget pour mener une étude, afin de pouvoir poser une stratégie pour les Smart Cities pour Monaco ? Il y a des forums avec nombre d'experts, ne serait-il pas cohérent de définir une feuille de route pour ces activités, avec un phasage pour les 3 ou 5 prochaines années ?

Pour autant, au même moment, des acteurs viennent taper à la porte pour proposer leurs services. Je citerai deux sociétés qui sont pour moi emblématiques des opportunités qui se présentent à nous :

Deux résidents, dont un Monégasque, veulent créer une start-up. Leur crédo : faire de l'analyse prédictive, en faisant « parler » les données, en essayant de trouver des corrélations entre l'apparition d'un phénomène et les conséquences de celui-ci dans son environnement. Ils vous ont proposé de construire un modèle pour prévoir les difficultés de circulation, en fonction d'évènements, quelles sont les conséquences d'une manifestation sportive ou un changement des conditions météorologiques sur le flux de circulation ? Et donc, on peut alors construire des scénarios et par exemple, conseiller un itinéraire de délestage ou suggérer aux personnes de modifier leur heure de déplacement ou simplement les informer du temps d'attente habituellement observé...

Autre exemple : de plus en plus de sociétés ou d'institutionnels développent leur propre application sur le web, accessible depuis un Smartphone, permettant de communiquer directement avec leurs membres ou les « fans ». Mais comment se retrouver au milieu de dizaines, voire de centaines

d'applications, spécifiques par établissement, par lieu, par centre d'intérêt ?

*(Sonnerie)/*

... L'idée est justement de ne plus chercher puis télécharger une nouvelle application par activité... Et pour cela, on pousse un portail d'accueil, qui va « accrocher » le visiteur dès la première visite et qui va garder ce lien ouvert avec lui et va ensuite lui proposer les services développés par des tiers, un peu à l'image de ce qui nous arrive quand on entre dans un pays étranger et que notre téléphone nous informe, automatiquement, des conditions tarifaires.

Dans ces deux exemples, que demandent ces sociétés ?

Elles ne demandent pas des millions d'euros, elles ne demandent pas que le Gouvernement prenne part au capital de la Société, elles veulent mettre leurs capacités et leur savoir-faire au service de la puissance publique, elles souhaitent que le Gouvernement puisse leur passer commande si le sujet est jugé intéressant. Et apparemment, il l'est ! Car vous les avez reçus, vos services ont trouvé cela très bien... mais personne n'arrive à décider si oui ou non, il faut y aller, maintenant, plus tard ou jamais...

La commande publique peut avoir plusieurs intérêts : aider au développement économique de la Principauté et de jeunes entrepreneurs, tout en répondant à un besoin de la collectivité. Cela fait un certain temps qu'on réfléchit sur des accompagnements pour ces startups, que ce soit sur

une logique d'accélérateurs ou d'incubateurs mais voilà, ce serait bien que le monde ne s'arrête pas de tourner pendant ce temps.

Alors, ce soir encore, je vous demande d'écouter avec le plus de bienveillance possible ces sociétés et de revenir vers elles pour leur donner votre décision.

Je vous remercie pour cela.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur POYET.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté ;*

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,  
Claude BOISSON, Marc BURINI,  
Jean-Michel CUCCHI, Philippe CLERISSI,  
Thierry CROVETTO, Eric ELENA, Alain FICINI,  
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO  
MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET,  
Jacques RIT, Christophe ROBINO,  
Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

## **M. le Secrétaire Général.-**

### **Chap. 5 - Equipement Sanitaire et Social**

705.904 - Etablissement Enseign. FANB Roqueville .....	17.000.000
705.905 - Operation l'Engelin .....	36.000.000
705.907 - Grand IDA .....	2.000.000
705.908 - Opération Dom. Intermediaires .....	20.000.000
705.909 - Invest. Projet SSR Menton.....	2.646.900
705.913 - Aménagement Stella .....	4.500.000
705.920 - Opération du Devens .....	30.000
705.9307 - CHPG Maintien à Niveau .....	11.000.000
705.9321 - Réhabili./Reconst. Cap Fleuri.....	10.000.000
705.940 - Travaux Domaines.....	6.000.000
705.946 - Opération Testimonio .....	350.000
705.982 - Acquisition Terrains - Immeubles .....	12.000.000
Total Chapitre 5	<u>121.526.900</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Ce chapitre me plaît parce qu'il y a deux sujets qui me tiennent particulièrement à cœur, le premier c'est l'opération Testimonio, bien entendu, nous allons dépenser la somme faramineuse de 350 000 € en 2017, il est évident qu'il doit y avoir une erreur de décimale parce que lorsqu'on passe devant le chantier on se rend bien compte que ce n'est pas, peut-être par jour, 350 000 €, mais sûrement pas dans l'année ! Donc là, encore une fois, je veux mettre en exergue le fait que ce pays dépense des sommes considérables sans qu'elles ne soient consignées au budget, ce qui va de nouveau contre notre article 37 de la Constitution.

Avant de finir avec Testimonio, je voulais aussi vous dire que nous avons soulevé le problème de l'Ecole Internationale qui se situera dans ce bâtiment pour laquelle nous avons demandé, avant votre arrivée, Monsieur le Ministre, de nous indiquer quel serait le loyer qui serait payé par cette Ecole Internationale, sachant que celle-ci est une école commerciale et que j'espère bien que les loyers seront les loyers commerciaux puisque c'est un business, n'est-ce pas ? Et ce n'est pas parce qu'on le fait dans les Domaines qu'il faut leur louer cela pour des « cacahouètes » !

Deuxième point, Acquisition Terrains-Immeubles ligne 705 982, que je voudrais mettre en conjonction avec la ligne 709 996, si vous me le permettez, Monsieur le Président, qui est le rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel puisqu'en fait on parle des mêmes choses. L'Etat ne dépense pas vraiment cet argent ou achète des biens immobiliers ou bien il rachète au Fonds de Réserve Constitutionnel, mais dans les deux cas puisqu'on nous masque évidemment les résultats réels du budget, moi la manière dont je calcule le résultat de notre budget, c'est additionner la ligne « Acquisition » avec la ligne « Rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel » et cela me donne environ le surplus réel de l'année, il faudrait y rajouter une partie de la provision pour l'hôpital, il faudrait évidemment rajouter le surplus officiel, mais enfin cela donne une idée. Donc, l'idée que cela nous donne ici c'est qu'en 2015 la somme de ces deux lignes était presque de 160 M€, somme qui je crois était à peu près le résultat de l'année, en 2016 nous sommes à 91 M€ et en 2017, nous sommes à 20 M€.

Donc encore une fois je voulais vous dire que pour 2016, j'espère que le montant va être plus haut parce que cela voudrait dire quand même qu'il y a une baisse significative du surplus entre et 2015 et 2016. En 2017, clairement, 20 M€ ne correspondent pas à la réalité puisque, en cours d'année, on va de nouveau soit racheter au Fonds de Réserve Constitutionnel soit faire des achats directement sur le marché. Encore une fois, je voudrais vous dire que ce chapitre montre bien que ce que nous votons ici n'a qu'une relation très lointaine avec les réalités des chiffres de ce pays.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur PASQUIER.

Monsieur BURINI.

**M. Marc BURINI.-** Je voulais dire tout d'abord que c'est un chapitre en valeur absolue très important, c'est le plus important en chapitre à plus de 121,5 M€ et, évidemment, il comprend des opérations qui nous tiennent à cœur, tel que le maintien à niveau, bien sûr, du C.H.P.G., le Grand Ida, l'opération l'Engelin, l'opération intermédiaire que nous avons réussi à obtenir, la dernière, que l'on appelle Del Sol II, mais qui je pense, va être achetée par le biais du Fonds de Réserve Constitutionnel et passera – je l'espère, Monsieur PASQUIER – au budget de l'Etat pour pouvoir, dès le Budget Rectificatif 2017, faire la construction.

Je voulais signaler aussi qu'à l'issue du vote du budget, le 15 décembre, nous présenterons aussi au vote des élus une loi de désaffectation de 100,9 m<sup>2</sup> pour désaffecter l'escalier de la rue CROVETTO afin de pouvoir, justement, faire la seconde opération intermédiaire Soleil du Midi.

Donc, c'est un chapitre extrêmement important, peut-être qu'après je reviendrai justement sur Testimonio où, en revanche, pour rassurer M. PASQUIER, il y a 7 M€ au triennal, avec des sommes qui sont un peu étranges, mais j'y reviendrai après.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BURINI.

Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord parce que nous sommes en Séance Publique, je voudrais que le Gouvernement confirme que l'opération l'Engelin se déroule bien dans les délais et que tout est fait pour que nous n'ayons pas

les aléas que connaissent certaines personnes de la Condamine.

Concernant l'opération Très Grand Ida, la confirmation également qu'il n'y a pas de retard pour la réception et l'analyse des études urbanistiques.

Enfin, pour parler des opérations intermédiaires, dire qu'en effet nous avons obtenu deux choses. Tout d'abord, l'extension de l'opération intermédiaire Soleil du Midi avenue CROVETTO qui, par le rachat d'une emprise à côté de l'opération initiale, permet une extension de l'opération qui la rend bien plus intéressante y compris au niveau de la circulation et des parkings, cela est le premier point.

Que nous avançons ensemble, avec le Gouvernement, suivant les engagements pris, et je remercie le Gouvernement pour cela, compte tenu des plans. C'est assez amusant, chacun de notre côté on avait fait notre petit *brainstorming* et nous sommes arrivés à peu près à la même chose, donc les choses se passent bien.

Enfin, la troisième opération où nous avons décidé que, malgré l'impérieux besoin de logement il ne fallait pas donner de signe comme quoi l'Etat était prêt à acheter n'importe quoi à n'importe quel prix, nous étions tous d'accord et Monsieur CASTELLINI, fort habilement a su manier la « carotte et le bâton », je ne sais pas si c'est le bon terme... pour arriver à obtenir une proposition tout à fait acceptable qui nous permet de faire une nouvelle opération. Certes, avec du retard par rapport aux engagements pris en 2015, mais finalement nous aurons les opérations intermédiaires, je pense que cela est important.

Enfin, pour revenir sur ma déclaration liminaire à l'occasion de l'ouverture de ces débats. Je pense que nous vivons une période très difficile en terme de logement, que les choses ne vont pas s'arranger immédiatement. On sait très bien, on en est tous convaincus, qu'il va falloir faire des opérations « tiroirs » et que peut-être les opérations sur l'Annonciade II ne pourront guère être avancées considérant les délais déjà en cours sur Rainier III. Donc, peut-être, et ce sera l'occasion de nos prochains échanges, qu'il faudra voir comment essayer d'accélérer au maximum le côté Ida, parce qu'on a vraiment besoin de rattraper cela sachant, comme je l'ai déjà dit, que la prochaine commission va être catastrophique et je pense que nous le regrettons tous, moi le premier.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CUCCHI.

Madame le Conseiller, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Par rapport à l'Engelin, je peux vous dire qu'à ce jour il n'y a aucun retard pour cette opération. Pour le Grand Ida, je passe ma journée de demain à recevoir les quatre Cabinets d'urbanisme avant de revenir, avec plaisir, passer la soirée avec vous tous chargés des projets.

Ensuite, il y avait une question sur Testimonio. Je rappelle qu'il n'y avait pas de participation de l'Etat pour cette opération au titre de la construction, puisque c'était un concours de promotion/construction avec le financement de l'ensemble des logements domaniaux, plus la crèche, plus les parkings, plus l'Ecole Internationale, par l'octroi de droit à construire sur la partie médiane, sachant que nous avons réservé la partie haute, avec la vue la plus intéressante, pour les logements domaniaux et nous nous sommes également assurés, à côté de ces logements domaniaux, de la création d'un parc avec la possibilité de construire plus tard un autre immeuble domanial si l'on veut.

Les 7 M€ correspondent à des frais d'aménagements extérieurs et des travaux hors promotion des études et d'assistants à la maîtrise d'ouvrage pour, notamment, les sources – je rappelle qu'il y a trois sources importantes qui se situent dans ce quartier – et pour tous les espaces verts. 350 000 € sont inscrits pour le Budget 2017 destinés justement à la transplantation de ces espaces verts, nous allons les enlever pour ensuite les replanter. Donc ces 7 M€ sont dévolus aux assistants maîtres d'ouvrage pour la protection des sources.

Nous allons veiller à ce que les travaux engagés par le groupement respectent en tout point toutes les mesures de protection des sources et de l'environnement, suivant les prescriptions que nous avons imposées... Nous n'avons pas signé un chèque en blanc, on veut être sûr que tout ce qui a été demandé sera fait. C'est un peu le même système que pour l'urbanisation en mer où nous surveillons que les travaux respectent les mesures de protection des fonds marins.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Économie.-* Concernant les opérations intermédiaires, peut-être préciser les intentions qui sont celles du Gouvernement et les possibilités. Je voulais vous rappeler que nous allons déposer demain ou après-demain un projet de loi qui

concerne une opération d'échange dans le quartier de la Condamine qui, là aussi, pourrait nous permettre, outre la réhabilitation, bien sûr, de certains immeubles et certains appartements, l'extension pour obtenir un solde net positif de nouveaux appartements domaniaux, tout en respectant, bien sûr, certaines contraintes d'altimétrie dans le quartier de la Condamine.

Je dois vous dire, un peu comme je l'avais fait l'an dernier où justement j'avais eu la possibilité d'annoncer l'opération Soleil du Midi et puis ensuite on a vu comment l'agrandir, qu'on réfléchit à d'autres opérations intermédiaires. Une fois encore, je l'ai évoqué lors d'autres débats, nous restons volontairement assez discrets là-dessus pour éviter des inflations de prix comme celle que l'on a pu connaître, notamment, sur l'une d'entre elles qui connaît donc une issue heureuse, mais sur d'autres nous avons des possibilités également. Je me souviens que nous avons, d'un commun accord, envisagé de ne pas redévelopper à l'angle de la rue de la Turbie et de la rue Grimaldi, un ensemble que nous avons acquis il y a maintenant un an ou deux mais de la même manière, outre les réhabilitations que nous nous imposons en tant que propriétaires, on pourra le moment venu se pencher sur la question. Peut-être si le jeu en vaut la chandelle et que le nombre d'appartements nets, neufs, peut être significatif, de procéder à une opération également à cet endroit-là.

Ce que je veux dire, c'est que cette idée de continuer des opérations intermédiaires dans l'attente des grandes opérations qui vont rythmer les livraisons des prochaines années, conservent tout son intérêt, pas seulement du point de vue du nombre d'appartements qu'elles peuvent livrer – puisqu'à chaque fois il s'agit peut-être entre 15 et 25 appartements – mais parce que cela permet de ne pas avoir d'opérations de taille trop significative toutes au même endroit avec des livraisons qui se font toutes au même endroit avec justement les difficultés que l'on connaît, schéma de circulation, parking, que sais-je encore... et puis, parce que c'est bien dans le tissu urbain monégasque de réhabiliter, de rénover, d'agrandir, de proposer dans des quartiers d'habitation des solutions de ce type.

Donc, nous allons poursuivre et nous en reparlerons, je l'espère, très rapidement ensemble dans le cadre notamment de ces échanges que vous avez évoqués tout à l'heure.

**M. le Président.-** Merci.

Avant de passer la parole à M. POYET, je voudrais dire, Monsieur le Conseiller, que ces opérations intermédiaires certes, même si ce ne sont pas de grandes quantités d'appartements qui sont offerts à nos compatriotes, permettent néanmoins de réhabiliter les quartiers, de créer un « bien vivre ensemble » suivant l'expression consacrée et de faire renaître une vie de proximité. Je pense que c'est une très bonne idée et je remercie les personnes qui l'ont eu, Monsieur CUCCHI et Monsieur BURINI.

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Certains ont eu la chance de pouvoir avoir plusieurs fois trois minutes sur le même article, moi j'ai deux articles et donc peut-être que j'aurais deux fois trois minutes, mais je vais essayer de faire au plus court.

Concernant la première intervention, sur la réhabilitation et la reconstruction du Cap Fleuri, sur le principe même, est-il nécessaire de le préciser, je suis tout à fait favorable aux travaux qui sont prévus au Cap Fleuri, nous en avons vraiment besoin, il fallait le faire. Cela complète notre dispositif social, pour nos aînés.

Par contre, et M. BURINI a parlé aussi du report de crédits tout à l'heure, comment ne pas s'étonner des dérapages successifs de planning, et donc des reports de crédits année après année... Budget Primitif 2015 14 M€, Budget Rectificatif 9 M€, Budget Primitif 2016 10 M€, on n'arrête pas et je ne crois pas que tout cela soit dû à des difficultés techniques ou du moins pas encore. Alors, on sait qu'il y a un rond-point qui est en jeu, on sait qu'il y a une démolition, on sait qu'il y a du terrassement et on se rend compte qu'il y a beaucoup de travaux qui sont en cours mais, effectivement, tout cela est à mettre « en musique », je dirai, d'une manière plus globale et dans une vision globale.

Deuxième point concernant toujours le même chapitre. Il y a un investissement de plus de 2,5 M€ concernant le SSR de Menton et là je me pose plusieurs questions. Pourquoi investir à Menton ? Combien de lits ? Pour quelle structure ? Ces lits s'adressent à qui, est-ce que c'est une patientèle de Mentonnais, est-ce que ce sont des résidents monégasques, ou autres ? Bref, 2,5 M€ c'est une belle somme, j'espère que cette structure ne sera pas en déficit ou en tout cas qu'on saura la contrôler au plus juste. Je suis favorable à tous ces investissements mais, effectivement, là en plus sortant du territoire de la Principauté, je me pose beaucoup de questions.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* - Nous en avons parlé, Monsieur POYET, en séance privée mais je veux bien, bien sûr, pour la Séance Publique, reprendre ce sujet important.

Vous savez que l'arrivée de la T2A – la nouvelle tarification – qui impacte les remboursements de la Sécurité Sociale française pour les assurés sociaux français qui se font soigner en Principauté et, notamment, au C.H.P.G., est inéluctable. Le Gouvernement monégasque a fait ce qu'il devait pour obtenir un délai de la part des autorités françaises, mais l'accord est acté probablement autour de 2019 ou 2020, selon la rapidité, pour les hôpitaux français de facturer, directement au fil de l'eau, la T2A aux Caisses Primaires d'Assurance Maladie. Cette T2A, imposée par la France, est basée sur des forfaits de remboursement qui nous imposent des délais beaucoup plus courts d'hospitalisation. Pour autant, si nous voulons avoir une qualité de prise en charge des malades – ce qui est, évidemment, pour nous essentiel – nous ne pouvons pas imaginer de renvoyer à la maison, dans des appartements où il n'y a pas de médicalisation du tout, des patients qui auraient encore besoin d'être entourés, dans des services relativement médicalisés. Donc, cela veut dire qu'entre l'hôpital et le domicile, il va falloir trouver des Sas intermédiaires. Ce sas intermédiaire, c'est ce que l'on appelle « les lits de soin de suite et de réadaptation » (S.S.R. en abrégé). Nous en aurons un nombre important dans le futur hôpital Princesse Grace qui est en cours de construction, cela pour les malades de la Principauté de Monaco, et nous avons une opportunité tout à fait unique, et il n'y en aura pas d'autre, pour les malades qui se font soigner au C.H.P.G., mais qui sont du bassin mentonnais, de pouvoir réserver pour eux des lits de S.S.R. dans l'hôpital « la Palmosa », à Menton, qui lui est en train, pour les mêmes raisons que nous, de créer, des lits de suite et de réadaptation. Donc, nous avons avec la Direction du C.H.P.G. calculé la proportion de malades du bassin mentonnais qui se font soigner au C.H.P.G.. Vous savez que l'accord avec la Sécurité Sociale française permet à tous les habitants des Alpes-Maritimes de se faire soigner au C.H.P.G. et, évidemment, beaucoup de nos patients résident dans le bassin mentonnais, entre la frontière italienne et Monaco.

Donc, pour ces malades-là, nous avons effectivement réservé 26 % exactement des futurs lits

de S.S.R. de « la Palmosa », qui correspondent aux besoins, d'après la Direction du C.H.P.G.. En finançant 26 % de ce projet pour 2,6 M€ environ, nous aurons 26 % du potentiel total de journées d'hospitalisation dans cette future structure, c'est en fait l'équivalent de 161 patients par an.

Donc, cela permettra de faire de grandes économies de fonctionnement pour notre hôpital, car ce sont bien des malades du Centre Hospitalier Princesse Grace, mais qui habitent le bassin mentonnais. Ce ne sont pas les résidents de Monaco, puisque pour eux, nous aurons des lits de S.S.R. dans le futur hôpital Princesse Grace à Monaco.

Nous avons calculé qu'en termes de diminution du coût d'exploitation du futur nouvel hôpital, il suffira de quelques années pour retrouver très vite l'investissement réalisé et des économies substantielles seront ainsi réalisées sur le moyen terme grâce à cet investissement.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller. Monsieur RIT, je vous en prie.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

L'intervention porte également sur les lits de S.S.R. donc elle est un peu défraîchie puisque Monsieur POYET d'une part et ensuite Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de la Santé et des Affaires Sociales, d'autre part, nous ont apporté beaucoup plus de détails, mais je ne pouvais pas manquer, quand même, d'exprimer à la fois ma profonde satisfaction et en même temps mon étonnement car ce genre de projet avait été porté depuis fort longtemps. Il faut en effet se rappeler que l'arrivée de la tarification à l'activité, un petit peu comme un orage qui tourne autour de la Principauté, était attendue depuis des années. Donc, par chance et également grâce aux efforts des représentants du Gouvernement, il a été possible de différer ce passage à la T2A. Néanmoins, je pense à de nombreux projets qui, mystérieusement, alors qu'ils étaient générateurs de lits de S.S.R., sauvateurs par rapport au risque d'augmentation du déficit dû à cette T2A, ces projets s'évanouissaient mystérieusement. Alors là, c'est la première fois que quelque chose va se concrétiser – parce que j'espère que cela va se concrétiser – et une ligne budgétaire est déjà un grand espoir...

Je ne pouvais pas manquer de parler à la fois de ces souvenirs étonnés et cette fois-ci, somme toute, de cet apaisement que cette ligne budgétaire crée en moi.

Merci.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.*- Je peux vous rassurer, Monsieur RIT, la convention a été signée par la Direction de l'Hôpital de « la Palmosa » et le Ministre d'Etat pourra la signer à son tour dans les tous prochains jours. Le premier versement est pour janvier 2017. La construction démarre, donc je vous assure que c'est un projet définitif, nous aurons bien ces 161 patients du C.H.P.G., qui pourront chaque année être pris en charge par cette unité. Pour être très clair, pour ceux qui ne connaissent pas bien ces sujets qui sont techniques, les lits de soin de suite et de réadaptation sont beaucoup moins médicalisés donc coûtent beaucoup moins cher en fonctionnement que des lits classiques d'un service d'hospitalisation, mais pour autant ils permettent, effectivement, l'accompagnement nécessaire entre cette lourde hospitalisation initiale après une opération et le retour à la maison où on n'a plus du tout, évidemment, d'accompagnement médical.

Donc, c'est une nécessité à la fois financière et médicale et vous voyez que nous partageons la même opinion que vous. Les projets antérieurs auxquels vous faites allusion, je me les rappelle, mais je siégeais dans l'Assemblée à l'époque et donc c'était bien avant que je prenne mes fonctions au sein du Gouvernement.

**M. Jacques RIT.-** Je vous remercie.

Avec peut-être un petit peu d'espièglerie que me pardonnera Monsieur PASQUIER, je dirai que l'on pourrait pratiquement mettre cette dépense aux recettes. C'est garanti.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur RIT.  
Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je suis content que vous me donniez l'opportunité de m'exprimer à nouveau. Je voulais retourner un petit peu en arrière mais je ne pouvais pas laisser Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre GRAMAGLIA dire aux Monégasques qui nous écoutent ce soir à la télévision que l'Etat ne finance pas le projet Testimonio. Ceci est une contre-vérité comme chacun le sait, l'Etat ne finance pas le projet Testimonio en numéraire mais l'Etat le finance en vendant des mètres carrés à construire, des milliers de mètres carrés...

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.*- ... C'est ce que j'ai dit, Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** ... qui permettent au promoteur de construire des équipements publics, une école internationale, une crèche, des parkings, des appartements domaniaux pour les Monégasques et, bien sûr, des appartements privés dont la vente lui permet de financer l'ensemble. Alors ces mètres carrés, Madame, nous ne les avons plus, nous ne les aurons plus jamais ! Nous les avons vendus. Donc l'Etat finance bien ce projet et je voulais que les Monégasques le comprennent, cela est trop facile de dire que l'Etat ne finance pas ce projet ! L'Etat finance ce projet en vendant des actifs qu'on ne retrouvera jamais.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.*- C'est bien ce que j'ai dit, il me semble, en précisant en plus que la partie privée était située dans la zone médiane sur la voie rapide, au-dessus du boulevard du Larvotto, qu'on ne payait pas en numéraire mais que l'on avait donné des droits à construire en échange des constructions revenant à l'Etat.

**M. Bernard PASQUIER.-** Je vous remercie, je suis content que nous soyons d'accord.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.*- Tout à fait, moi aussi.

**M. le Président.-** Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Monsieur le Président, je suis bien triste parce que je voulais intervenir sur la S.S.R. et expliquer la nécessité absolue de faire ce genre d'investissement pour assurer l'équilibre financier du nouvel hôpital ou de l'hôpital actuel au passage de la T2A, en expliquant comme vous l'avez fait, Monsieur le Conseiller, le poids que représentent les patients assurés français et qui ne pourraient pas rapidement retourner à leur domicile, dans le nouveau système de tarification.

Alors, comme tout a été dit je n'en rajouterai pas.

Par contre, je voulais intervenir sur la ligne 705 930 – 7 sur le C.H.P.G. – Maintien à Niveau.

Le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale l'a bien dit dans son rapport, je cite : « Un hôpital public ne peut pas avoir qu'une logique comptable et le nouveau système de tarification ne devra évidemment pas se faire au détriment de l'offre de soins de grande qualité » fin de citation. Il faisait, bien évidemment, référence à un essai d'augmenter le montant de la subvention d'équilibre lié aux aléas d'activités d'origine multifactorielles, nuisances liées au chantier du nouveau C.H.P.G., fermeture de chambres pour cause de travaux, majoration des dépenses du personnel avec la réalisation des grilles de salaire propre au C.H.P.G., etc... Pour autant, les opérations de maintien à niveau proprement dites sont elles aussi un des facteurs indispensables à prendre en compte pour assurer à la fois la qualité des prestations offertes, des performances médicales mais aussi une transition en douceur vers le futur hôpital. Il est heureux que le Gouvernement, et en particulier le Département des Affaires Sociales et de la Santé, en ait pleinement conscience et donc je souscris sans réserve à ces dépenses d'un réel intérêt public.

Merci.

### M. le Secrétaire Général.-

#### Chap. 6 - Equipement Culturel Divers

706.903 - Extension Musée des Traditions.....	120.000
706.904 - Rénovation du Palais Princier.....	2.000.000
706.905 - Entrée - Ville Jardin Exotique.....	32.000.000
706.908 - Maison Diocesaine.....	1.000.000
706.909 - Société Protectrice Animaux.....	1.000.000
706.937 - Acquisitions d'Oeuvres d'Art .....	320.000
706.970 - Décoration Urbaine.....	60.000
706.975 - Reboisement.....	357.000
706.999 - Ciné d'Eté.....	500.000
	Total Chapitre 6
	37.357.000

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur FICINI, Monsieur NOUVION, Monsieur BARILARO.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur ROBINO.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre le chapitre 5 aux voix

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté ;*

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,*

*MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,*

*Claude BOISSON, Marc BURINI,*

*Jean-Michel CUCCHI, Philippe CLERISSI,*

*Thierry CROVETTO, Eric ELENA, Alain FICINI,*

*Mme Béatrice FRESKO-ROLFO*

*MM. Laurent NOUVION, Thierry POYET,*

*Jacques RIT, Christophe ROBINO,*

*Mmes Valérie ROSSI,*

*Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,*

*MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA*

*votent pour ;*

*MM. Bernard PASQUIER et Jean-Louis GRINDA*

*votent contre).*

**M. Alain FICINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Nous connaissons tous ici la pénurie de logements sociaux pour nos chiens et chats en Principauté. Plus d'une centaine de demandes non satisfaites. Le Gouvernement, sous la pression du Conseil National, a bien voulu, pour y pallier, lancer une opération intermédiaire domaniale et l'a dotée d'une ligne budgétaire de 7 M€.

Je parle sous le contrôle du Président de la Commission du Logement, a-t-on une idée de quand aura lieu la commission d'attribution pour que nos chiens et chats qui n'ont toujours pas de logement puissent rapidement prendre possession de leur nouveau domicile ?

Plus sérieusement, je l'ai évoqué dans mon intervention de politique générale, voilà le type de dépense surréaliste : 7 M€, des anciens vous diraient 4,6 milliards d'anciens francs, pour accueillir 20 chiens et 40 chats, soit 120.000 € par animal !

Je ne connais pas le concept, mais à ce prix, c'est niveau 5\* luxe. A titre de comparaison, un CHC pour un 2 pièces aux Jardins d'Apolline est de 250.000 € !!!

J'espère qu'il s'agit uniquement d'une coquille et qu'il s'agit bien de 700.000 € et non de 7 M€.

Je veux bien admettre que la cause animale est une noble cause, mais là je vous le dis sans détours, c'est non !

Il serait plus opportun que cette somme soit investie et consacrée dans des opérations domaniales intermédiaires pour les Monégasques

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Je voulais poser la question sur l'opération « Entrée de Ville – Jardin Exotique », pour savoir où en était la réflexion. Je vous ai écrit d'ailleurs, j'ai écrit à la Présidence il y a un mois et demi en demandant qu'il y ait une Commission Plénière d'Etude et une réflexion pour une loi de désaffectation sur la parcelle de la route en face du Bel Air, qui est donc une parcelle publique et qui a été incluse dans la réflexion du projet privé de réaménagement de l'entrée Ouest de la ville et qui s'est arrogé les droits, y compris le droit à l'air libre au-dessus de cette voie de circulation qui est publique.

Donc, je voulais savoir d'abord premièrement pourquoi vous n'aviez pas répondu à mon courrier. Deuxièmement pourquoi vous n'aviez pas programmé une Commission Plénière d'Etude sur ce sujet ?

Troisièmement, si le Gouvernement a réfléchi de son côté, pourquoi une loi de désaffectation sur cette parcelle en face du Bel Air ne nous a-t-elle pas été présentée ?

Bref, où en sommes-nous ? Parce que je vous rappelle quand même que cette parcelle en fait va servir et a été utilisée pour faire une passerelle assez haute qui servira de passage public, certes, mais également à améliorer l'ensemble résidentiel qui sera privé.

Je voudrais donc avoir des réponses à ces questions.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION il y a deux courriers qui sont partis le 9 décembre, un à votre attention et l'autre à l'attention du Gouvernement. Donc si vous ne l'avez pas reçu, je suis désolé...

**M. Laurent NOUVION.-** Vous m'avez répondu bien entendu, nous sommes en Séance Publique et nous étudions la section 7 ce soir, donc j'imagine bien que vous m'avez répondu. Je n'ai pas le courrier en main, ce n'est pas tellement mon courrier que d'ailleurs je vous avais demandé de transmettre à l'ensemble des élus – ce que vous avez fait d'ailleurs – mais le principe est de savoir pourquoi sur un sujet qui est important, qui a été soulevé en séance privée, vous n'avez pas jugé utile, étant donné le nombre de réunions que l'on peut avoir, de ne pas le mettre à l'ordre du jour d'une commission, c'est là une de mes questions.

Je crois qu'en plus cette question avait été soulevée par un certain nombre d'élus ici, tous, trans-courants, à savoir, concernant le Gouvernement pourquoi n'avons-nous pas eu de projet loi de désaffectation sur cette parcelle de route qui est un terrain public et qui en plus a une servitude extrêmement importante puisque c'est l'entrée Ouest de la Principauté ?

**M. le Président.-** Parce que nous n'avons pas encore eu le temps, compte tenu du fait que nous sommes en pleine séance budgétaire de faire une Commission Plénière d'Etude à ce sujet... rattrapez votre mâchoire, elle tombe ... et de l'autre côté nous attendons les réponses du Gouvernement ...

**M. Laurent NOUVION.-** ... rattrapez quoi ?

**M. le Président.-** ... votre mâchoire, j'ai dit que votre mâchoire tombait !

**M. Laurent NOUVION.-** ... ma mâchoire, je vous remercie mais elle va très bien...

Alors donc je reprends ma question. Vous dites que vous n'avez pas eu le temps, mais étant donné qu'on a eu nos débats il y a maintenant un mois et demi et que le Conseil National est très rapide lorsqu'il le souhaite, pourquoi est-ce que cela n'a pas fait partie de vos priorités puisque vous saviez que ce soir nous allions étudier la Section 7 et qu'il est prévu, au titre de cette ligne, je le rappelle, 706 905, près de 32 M€ d'argent public et de subsides destinés à l'aménagement de l'entrée Ouest du Jardin Exotique.

Je rappelle que cette opération privée qui se situe au début de l'entrée de la Principauté, en face du Bel Air, ne peut être réalisée qu'une fois que les serres ont été transférées sur l'ancien parcours Vita qui est en cours de réhabilitation et que tout cela se fait grâce à de l'argent public.

Tel était l'objet de ma question.

**M. le Président.-** Bien sûr.

Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais apporter quelques précisions. Il nous a été présenté en Commission Plénière d'Etude Grands Travaux, au moins par deux fois, des projets d'entrée de ville avec, en effet, l'échange de deux terrains, dont l'un accueillant les serres qui devaient être transférées et permettant la réalisation d'une opération privée et l'autre, située un peu plus à l'Est, revenant à l'Etat, sur lequel des projets de parkings publics et de surfaces commerciales, entre autres, sont envisagés.

Sur l'économie globale du projet, je crois que tout le monde était d'accord. Restait un point qui a été une présentation en « pointillés » de ce que je considère aujourd'hui comme une option, qui est la réalisation d'une couverture, d'une terrasse suspendue au droit ou au-dessus de la fameuse opération de promotion privée sur laquelle secondairement, le Gouvernement nous a indiqué avoir réfléchi à profiter de cette couverture pour faire une circulation piétonnière et végétalisée, qui se poursuivrait avec des connections jusqu'au Musée National ainsi qu'au Parc Princesse Antoinette et, évidemment aux serres réimplantées, vous me coupez si je me trompe.

Aujourd'hui, cette partie-là qui d'ailleurs ne nous a été présentée que partiellement, n'a pas reçu l'assentiment de l'Assemblée, c'est le moins que l'on puisse dire, et d'ailleurs la question qui avait été posée

est : « est-ce que si par hasard ce projet devait se faire, devrait-il y avoir une loi de désaffectation ou pas ? » et vous deviez, en particulier nous répondre et nous présenter – je parle de nos rapports avec le Gouvernement, Monsieur NOUVION – votre sentiment là-dessus. Nous en étions restés là.

Pour ma part, j'attends et c'est ce sur quoi il me semblait que nous nous étions entendus, j'attends donc du Gouvernement le retour sur ce point-là et, surtout, une présentation plus complète, parce que j'ai du mal à comprendre, la seule partie que j'ai vue en gros de ce projet version 2, c'est la partie de la terrasse qui est en face de l'immeuble privé. Le reste, c'est quelques traits de fusain...

*(Sonnerie).*

... vous permettez, j'essaie d'expliquer.

... quelques traits de fusain sur un vague plan. On ne connaît pas le surcoût, on ne sait pas réellement les connexions... Je voudrais aussi avoir des visions un peu plus intéressantes de ce projet – en tous les cas à titre personnel, pour me faire une opinion – parce que les seules vues qui avaient été présentées montraient une vue face Ouest où d'un coup on se retrouverait au tunnel descendant et on a l'impression que l'on est face à un canon de fusil à double coups ! Ce n'est pas très engageant.

Maintenant, peut-être, que ce projet est très intéressant, mais aujourd'hui j'estime pour ma part, ne pas avoir été suffisamment informé.

Donc, à mon sens, les inscriptions qui sont prévues correspondent à celles nécessaires à la réalisation du parking et de la partie initiale, je ne vois pas comment cela pourrait correspondre au reste, compte tenu que l'on ne nous a pas présenté l'éventuel surcoût de cette partie-là, ni d'ailleurs, lorsqu'on avait posé la question : « est-ce que si jamais on s'entendait sur la réalisation de cette partie-là, le promoteur privé qui, quand même en retirerait une certaine réjouissance, en paierait une partie ?, etc... ».

Je considère pour ma part, en votant cette ligne, ne donner mon accord que sur le projet initial sans cette partie « promenade » dirons-nous. Il me semble que nous sommes d'accord là-dessus, c'est ce que je vous demande de confirmer.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Tout à fait, je vous le confirme. Les 32 M€ correspondent au relogement des serres sur le parking, le réaménagement de tout le parcours Vita et,

essentiellement, la création d'un parking de 1 820 places en entrée de ville. Sur cette ligne il n'a pas du tout été question de payer une partie de ce pro pylée.

Par contre, sur la deuxième question, le pro pylée répondait à une demande générale d'étude sur l'entrée de ville. L'idée est de rendre l'entrée de ville aux piétons, accessible grâce à une promenade qui partirait du Musée Paloma et qui permettrait de faire tout le tour, en remontant jusqu'à l'entrée de ville de la Principauté de Monaco.

C'est une opération privée, je le rappelle, dans laquelle l'Etat a une participation puisqu'il était propriétaire d'une partie du terrain, ce qui lui a permis de demander la création de ce parking de 1 820 places qui est à cheval entre le domaine public et un terrain privé. Actuellement, le groupement retenu devait prendre entièrement à ses frais la réalisation de ce pro pylée qui, effectivement, apportait un plus à l'immeuble mais qui servait surtout de promenade piétonne d'entrée de ville. Il a été demandé de retravailler cette promenade piétonne pour l'élargir. Cette promenade passerait derrière l'immeuble pour rejoindre plus facilement une sorte de passerelle qui mènerait aux nouvelles serres. Nous n'avons pas encore à ce jour eu de proposition.

Une loi de désaffectation ne sera pas nécessaire, étant donné que ce jardin est entièrement public, même s'il apporte un plus à l'immeuble privé, puisque tout le monde pourra y accéder. Nous avons demandé que le groupement prenne entièrement à sa charge la création de ce pro pylée qui servait de jardin public. La justification que ce soit lui qui le paie était que cela apportait un plus à son immeuble. Nous allons maintenant demander de travailler le projet avec une promenade plus étendue.

On n'a pas fait de loi de désaffectation pour la création du parking de 1 820 places à côté, alors que nous faisons un ouvrage beaucoup plus important.

Maintenant, pour répondre à votre demande, le Ministre d'Etat a demandé à la Direction des Affaires Juridiques puisque nous avons une interprétation différente, d'étudier ce problème de loi de désaffectation. A ce jour, en toute transparence, nous en sommes là.

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Donc vous confirmez bien que, pour l'instant, le visuel que nous avons vu vise bien la partie qui est

devant l'immeuble et que nous n'avons vu aucun visuel quant à l'éventuelle extension de cette terrasse.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Tout à fait.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** ... et que nous en étions restés là et que nous attendons votre retour sur ce sujet...

Donc, moi, pour ma part, pour me prononcer j'attends le retour.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, mais de toute façon cela n'engage pas cette ligne puisque cela n'a aucun rapport... Nous sommes d'accord.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Vous avez répondu parfaitement à ma question.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci.

Ce projet d'entrée de ville a été présenté aux membres du Comité Consultatif pour la Construction il y a environ deux mois. Je rappelle que sur la couverture d'entrée de ville, le Conseil National, le Conseil Communal, les architectes, les Traditions Monégasques se sont prononcés contre, que je sache...

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... Tout à fait !

**M. Philippe CLERISSI.-** ... cela ne met pas en cause la qualité architecturale du projet mais de là à nous faire gober que les Monégasques iraient se promener sur cet espèce de plate-forme en entrée de ville.... Que je sache, tous mes collègues ici présents, à l'époque où on en avait parlé – et je crois que le Président NOUVION était encore en exercice à l'époque – nous nous étions tous prononcés contre la couverture de la route à l'entrée de ville, tout simplement parce qu'il y a une falaise, nous sommes toujours très précautionneux des falaises à Monaco, de la qualité environnementale des projets

architecturaux. Je ne vois pas pourquoi à un endroit stratégique comme une entrée de ville, un promoteur ou un opérateur quel qu'il soit se permette de couvrir une route. Alors, cela vous pouvez toujours essayer de me l'expliquer je ne comprendrai jamais.

Sachez qu'au moment où on aura à voter cette ligne, je ne voterai pas la ligne concernant ce projet d'entrée de ville.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.*- Il n'y a pas de ligne !

**M. Philippe CLERISSI.-** ... Il n'y a pas de ligne, mais le jour où on en discutera je serai contre et je continue d'être contre.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Pour venir en appui de ce que dit Mme GRAMAGLIA, on va vous présenter le projet. J'ai bien noté que vous êtes contre, mais on va vous le présenter quand même.

**M. le Président.-** Monsieur RIT, Monsieur NOUVION, Monsieur BARILARO.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

Un point a retenu toute mon attention, Monsieur CUCCHI, c'est l'impression « premier jet » que vous avez eu en observant justement ce plan. Vous avez parlé, effectivement, d'un canon de fusil à deux coups, c'est bien cela ?

Très franchement pour reprendre un peu votre analogie je pense que, si aux frais de l'Etat, on réalise malgré tout ce proplée qui est une valorisation certaine pour l'opération privée qui est derrière, c'est ce que l'on appelle un très beau coup de fusil, effectivement. Et ce n'est pas sans me rappeler, ce n'est pas si loin après tout, un certain parking qui lui servit de socle, somme toute, à un certain établissement, mais là, tout est bien qui finit bien puisque l'Etat en est maintenant l'heureux propriétaire.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Monsieur le Ministre, vous venez de nous dire, « on va vous présenter le projet ». Vous l'avez déjà présenté le projet, il est fait ! « Et on a compris que vous étiez contre !... » C'est ce que vous avez dit, vous venez de le dire : « on va vous présenter le projet... »

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Ne dites pas ce que je n'ai pas dit, c'est très habile et plutôt sympathique mais...

**M. Laurent NOUVION.-** ... Vous nous avez dit : « on va vous présenter le projet et on a compris que vous étiez contre... » Bien.

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Mais pas du tout. J'ai simplement confirmé ce que Mme GRAMAGLIA vous a expliqué. Nous avons demandé au promoteur d'intégrer dans ce concept de proplée l'idée d'une circulation piétonne pour le public, pour les résidents Monégasques. Monsieur CLERISSI nous a habilement expliqué que les Monégasques n'allaient jamais en haut de la ville...

**M. Laurent NOUVION.-** ... Il a raison !

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Peut-être, je pense quand même que cela a le mérite d'être regardé.

**M. Laurent NOUVION.-** Mais, Monsieur le Ministre, il y a des règles ! L'article 33 de la Constitution est clair ! Comment pouvez-vous imaginer accepter qu'un opérateur privé s'arroge les droits de l'Etat, la jouissance d'une voie de circulation à l'entrée de Monaco ? Cet endroit est notre frontière, c'est notre frontière Ouest. Comment a-t-on pu donner la possibilité à un opérateur privé de s'arroger le droit et les droits de l'Etat et de faire un projet en créant une passerelle où il dispose de l'air libre ? Comment pouvez-vous expliquer qu'on arrive devant la représentation nationale, que le projet est ficelé et que d'ailleurs on doit voter ce soir une ligne de 32 M€ ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.*- ... non mais ça n'a pas de rapport....

**M. Laurent NOUVION.-** ... écoutez Madame, est-ce que je peux terminer, ça a totalement un rapport puisque dans ces 32 M€ il y a un certain nombre de montants destinés au déplacement des serres, y

compris ce qu'il y a dedans, parce qu'il y a des plantes grasses assez extraordinaires et pour pouvoir les déplacer on a déjà dépensé, arrangé et aménagé tout le parcours Vita en amont, on a déplacé les anciens végétaux, on a fait des terrassements et on a refait des serres.

En l'occurrence, ce projet d'aménagement Ouest de la ville est très astucieux, il est très intéressant, il est très intelligent. On en revient à la problématique du Port de Vintimille, on en revient toujours à la même chose ! Sur le fond, c'est astucieux, on est très créatif, mais sur la forme, vous ne pouvez pas donner la possibilité à des opérateurs privés de s'arroger les droits de l'Etat. L'Etat ce n'est pas rien. L'article 33 de la Constitution ce n'est pas rien ! Je ne vois pas comment ces opérateurs ont pu faire un projet en bloquant une voie de circulation et en s'arrogeant l'air libre. C'est cela qu'on vous dit ce soir, on ne vous dit rien d'autre et vous nous dites que vous allez voir, que vous avez compris que nous étions contre... nous ne sommes pas contre *a priori*, nous sommes contre le fait que dans ce projet vous ayez autorisé les opérateurs privés...

(Sonnerie).

... à pondre un projet qui ne respecte pas l'article 33 de la Constitution et le Domaine Public de l'Etat. C'est tout ce qu'on vous dit.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Sans ton sentencieux, Monsieur NOUVION, laissez-nous au moins la possibilité d'y trouver un intérêt général. Ce sur quoi on travaille c'est l'intérêt général, ce n'est évidemment pas la violation de la Constitution.

Donc, je ne sais pas ce que, finalement, ça donnera, mais laissez-vous au moins la possibilité d'être surpris, cela peut peut-être être très bien et notamment très bien pour nos compatriotes, il n'y a pas de raison de s'interdire de penser, c'est quelque chose qui serait surprenant...

**M. Laurent NOUVION.-** ... Pourquoi on ne nous demande pas avant. Pourquoi on nous présente le projet une fois fait et ficelé ? Là est le problème, Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Il n'est pas fait, on vous présente un projet ! On ne vous dit pas qu'il est fait, on vous présentera un projet.

**M. Laurent NOUVION.-** Alors, faut-il une loi de désaffectation ou pas ? C'est ça le fond de l'affaire.

(Hors micro, inaudible).

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Donc, juste pour que cela soit bien clair pour tout le monde. Aujourd'hui ce qui est acté et qui va être réalisé c'est : le transfert des serres, le parking public et un terrain devenu privé et tout ce qui va avec, l'entrée de ville publique, les bureaux, etc... et, évidemment, le promoteur privé qui fait son immeuble tel que présenté la première fois, c'est-à-dire sans couverture de la route. C'est bien cela ? Nous sommes d'accord ? Je vous pose la question, parce que si c'est ça, moi je n'ai pas de souci, cela me va bien. Si c'est avec la couverture et les propylées qui sont au droit de l'immeuble, cela ne me va pas. Je ne voterai pas parce que j'attends qu'on me présente le tout.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Ce qui est acté aujourd'hui et qui est dans cet article, c'est : le transfert des serres, le parcours Vita et le parking. Ce ne sont ni le propylée ni l'immeuble privé. Le groupement devait payer le propylée, donc il n'est pas du tout question de le financer sur cet article.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** On a bien compris.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Donc, aujourd'hui, votre vote positif ou pas, ne concerne que les opérations publiques....

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Nous sommes bien d'accord, tout le cheminement, y compris celui devant l'immeuble mais pas que celui-là, rien n'est encore à autre chose qu'à un stade de projet qui n'est même pas encore finalisé et qui va nous être présenté ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Le propylée était passé dans le cadre d'un projet de permis de construire d'une opération privée examinée au CCC, qui n'était pas du tout financée par l'Etat. Aujourd'hui on a demandé au promoteur de nous

présenter un projet différent, en tout cas en ce qui concerne la promenade piétonne puisqu'elle ne correspondait pas suffisamment au projet d'entrée de ville élaboré par la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité. Nous n'avons par conséquent pas donné notre accord pour ce nouveau proplée, que nous vous présenterons dès que nous aurons un projet plus global.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Ce que vous nous dites, je l'ai tout à fait compris. Ce que je veux dire c'est que, bien évidemment, il est de la responsabilité de l'Exécutif d'accepter un permis de construire ou pas. Mais en tous les cas, sachez que sur ce qui a été présenté en CCC et à nous pour l'instant – après, l'Exécutif prendra ses responsabilités – mais nous, nous ne sommes pas convaincus donc nous attendons la suite.

**M. le Président.-** Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Je vous remercie.

Je n'avais pas l'intention d'intervenir sur cet article, en revanche j'ai ici un document concernant la Commission Mixte des Grands Travaux, document qui nous a été donné par le Gouvernement, article 706 905 celui dont on parle, avec un joli croquis sur lequel on note une passerelle, celle dont on parle et qui apparemment n'est pas comprise dans ces 32 M€. Je veux bien vous croire, Madame le Conseiller, en revanche sur les documents qui sont donnés en Commission Plénière d'Etude cela figure ! Donc, c'était probablement une erreur...

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... Non, pas du tout puisque c'est le projet privé ça !

**M. Christian BARILARO.-** ... mais c'est le même article ! 706 905.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Mais ça, c'est la référence !

**M. Christian BARILARO.-** ... C'est la référence de l'article budgétaire.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, mais dans le détail de la fiche budgétaire, programme de base, relogement des serres... bien sûr, ce n'est pas compris.

**M. Christian BARILARO.-** Donc c'est juste une erreur d'impression, c'est cela ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Non !

**M. Christian BARILARO.-** ... Je ne comprends plus...

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... Non, parce qu'on vous a présenté sur cet article l'intégralité du projet, le projet public et le projet privé, lors de la Commission des Grands Travaux, cela formait un tout. Sur la ligne budgétaire, la partie qui est payée par le Gouvernement, c'est la partie que je viens d'exposer, c'est-à-dire, le parking, les serres, etc... l'intégralité du projet d'entrée de ville comprend cette partie publique plus la partie privée que nous avons présentée en même temps sur le même article. C'est une façon de le présenter en Commission des Grands Travaux, mais cela n'implique aucunement qu'il est financé par le Gouvernement.

**M. Christian BARILARO.-** Vous êtes d'accord que, pour la bonne compréhension de mes collègues, il aurait été plus clair qu'il n'y ait pas de confusion entre la partie privée et la partie publique. Je vous remercie de votre réponse.

Mon intervention concernait la ligne 706 999 « Cinéma d'Eté ».

Je n'ai pas trouvé, ni dans la Commission Mixte des Grands Travaux, ni dans les réponses du Gouvernement, ni dans le programme d'action, ce à quoi correspond la somme de 500 000 € qui est présentée au Budget Primitif pour le Cinéma d'Eté. Est-ce que ce cinéma appartient à l'Etat ? Est-ce que les travaux concernent une réhabilitation ? Parce que 500 000 € c'est quand même beaucoup d'argent et je voulais savoir en quoi consistaient ces travaux, s'il vous plaît ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Il y a un écran rétractable qui avait été mis en place sur une structure métallique lors de la construction du Cinéma d'Été, cette structure métallique, aujourd'hui, est fortement corrodée, il faut donc la changer. De plus, la toile souple ne répond plus, aujourd'hui, aux exigences des projections numériques. Il est donc envisagé de reconstruire un écran en dur camouflé en dehors des projections par une toile reproduisant le rocher attenant et le coût estimé de ces travaux est de 500 000 €.

Ce projet nécessite des études d'abord pour s'assurer que la structure sous-jacente du parking des pêcheurs est apte à supporter la surcharge qui va être générée par un écran en dur et, dans la négative, les renforcements qu'il serait nécessaire d'apporter.

Les études n'ont pas encore débuté, mais les 500 000 € permettent de financer les éventuels renforts de la structure du parking si nécessaire.

**M. Christian BARILARO.-** Cela appartient donc à l'Etat, c'est la dalle qui appartient à l'Etat ? C'est bien ça ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Pourquoi est-ce que vous décidez de le faire en dur cette fois et pas de refaire quelque chose de rétractable ? Pure curiosité.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Parce que la toile souple ne répond pas aujourd'hui aux exigences de la projection numérique, donc, il faut un écran dur... c'est technique, tout à fait.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur ELENA et ensuite, Monsieur BOERI.

**M. Eric ELENA.-** C'était la même question, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** D'accord.

Monsieur BOERI, je vous en prie.

**M. Daniel BOERI.-** Merci.

Ligne 706.937, parler d'art, si tard, c'est un peu difficile.

C'est un sujet récurrent depuis cinq ans. Les acquisitions d'œuvres d'art, 320 000 €. Je rappelle que la vocation d'un Musée Nationale certes c'est de faire et de proposer des expositions, mais c'est aussi de créer des collections, c'est de créer du patrimoine et avec 320 000 € on ne fait pas grand-chose. Je le dis chaque fois, je le répète. C'est tard, plus personne n'entend mais, néanmoins, je crois qu'il faudrait que l'on fasse un effort enfin pour dire que si on a un Musée National il faut investir dans des collections.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci.

Je vais faire la suite de l'intervention de Monsieur FICINI, je vais parler de la Société Protectrice des Animaux moi aussi mais un peu différemment.

On est sur la section 7, celles des Grands Travaux, mais c'est sur un domaine éthique que je vais me placer : avec les moyens dont nous disposons à Monaco, je pense que nous devrions être exemplaires dans notre relation avec les animaux. Or, aujourd'hui, nous sommes face à une vraie urgence pour respecter *a minima* les animaux hébergés par la S.P.A. de Monaco.

Je ne vous demande pas de dépenser sans compter – je peux rejoindre sur certains propos de M. FICINI – mais de bien dépenser, à une juste mesure. Je ne pense pas que les travaux sont faits pour durer une seule année et je ne pense pas que les 40 animaux resteront malheureusement 40. Donc je crois que le ratio n'est pas tout à fait exact, mais je pense qu'il y a une vraie urgence à respecter la dignité des animaux et au moins pour cela je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Monsieur POYET, cela fait quelques décennies que la Principauté cherche, effectivement, un lieu en

France pour reconstruire un abri pour les chiens et les chats abandonnés. Il faut savoir que l'abri actuel se dégrade, qu'il n'est aujourd'hui pas digne de ce que l'on peut souhaiter pour la qualité d'accueil des animaux et pour l'image de la Principauté et je crois qu'il y a aussi beaucoup d'amis des animaux en Principauté, qui sont sensibles à la cause animale.

Les conditions actuelles – il suffit d'essayer d'aller visiter l'abri – ne sont pas acceptables. Il est normal que le Gouvernement, après des décennies où il n'a pas trouvé de solution en France, continue dans les quelques semaines qui viennent, en début d'année, d'essayer d'en trouver mais s'il n'en trouve pas, il va falloir prendre une décision.

Effectivement, un lieu a été trouvé en Principauté. Madame GRAMAGLIA peut en parler mieux que moi, mais si on devait le faire à Monaco, ce serait parce que nous n'avons pas d'autre solution, parce que toutes les communes qui ont été approchées depuis des décennies n'ont jamais accepté d'implanter un abri pour les chiens de la Principauté sur leur territoire. Si on le fait à Monaco, il faudra un abri isolé phoniquement, qui protège le voisinage, qui soit bien sûr de qualité pour les animaux, mais qui soit aussi de « qualité » pour les riverains. On parle de qualité de vie et je crois qu'effectivement il serait souhaitable, si on le fait à Monaco parce que nous n'avons pas d'autre solution, qu'on protège les riverains des nuisances, notamment, sonores que cet abri pourrait créer.

Donc, cela a un coût. Moi, je ne maîtrise pas les appels d'offres, les coûts de construction, mais il ne faut pas que l'on fasse de la démagogie. Si on le fait à Monaco, il faut le faire bien, il faut le faire isolé phoniquement, donc il faut payer un prix pour tout cela. Quel est le juste prix, je ne sais pas. Tant mieux si c'est 1 M€, mais si c'est 7 M€ c'est peut-être une estimation qui a des explications. Nous en reparlerons en 2017 si, malheureusement, la dernière piste ou les dernières pistes que nous pouvons espérer en France, n'aboutissaient pas. Parce que comme vous, on préférerait le faire en France, cela coûterait moins cher et cela serait mieux pour tout le monde, y compris pour les riverains en Principauté.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Je n'ai pas eu le temps tout à l'heure, je voulais revenir une dernière fois sur ce projet d'entrée de ville, pour dire que

Mme GRAMAGLIA nous présente ce projet et nous dit que le promoteur est un altruiste soucieux de la chose publique. Il nous donne un jardin, il fait profiter la population monégasque d'un jardin en entrée de ville. Alors, vous lui direz de notre part, que nous, « on n'en a rien à faire » que nous ne voulons pas de ce jardin... qu'il s'occupe de son projet, mais uniquement du projet d'habitation et que l'entrée de ville, il va la laisser telle qu'elle était.

**M. Laurent NOUVION.-** La Mairie l'a dit d'ailleurs.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Après, je n'interviendrai plus sur ce chapitre, mais je crois que la Mairie, dans le cadre de ses attributions en matière urbaine, dans le cadre de sa réunion publique a dit qu'elle a épinglé ce projet et de même, elle a été effectivement très étonnée que les promoteurs privés aient pris la liberté d'établir ce projet avec une passerelle sur le domaine public, premier point. Deuxième point, sur le plan esthétique, je crois que nos collègues de la Mairie, dans le cadre de leurs attributions, cela ne me regarde pas, ont été, effectivement, choqués du processus.

**M. le Président.-** Je vais à présent mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Huit avis contraires.

Abstentions ? Trois abstentions.

Votes pour : Dix votes pour.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté ;*

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Marc BURINI, Jean-Michel CUCCHI,  
Thierry CROVETTO, Thierry POYET,  
Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA*

*votent pour ;*

*MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON,  
Philippe CLERISSI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,  
MM. Jean-Louis GRINDA, Laurent NOUVION,  
Bernard PASQUIER, et Jacques RIT*

*votent contre ;*

*Daniel BOERI, Eric ELENA, Alain FICINI  
s'abstiennent).*

**M. le Secrétaire Général.-****Chap. 7 - Equipement Sportif**

707.9141 - Stade Louis II.....	654.700
707.9145- Réhabilitation Stade Louis II.....	2.560.000
707.9146- Gros Travaux Stade Louis II.....	4.700.000
707.970 - Stade Nautique Rainier III.....	115.000
707.994 - Extension Quai Albert 1er .....	10.000.000
	Total Chapitre 7
	18.029.700

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur SVARA.

**M. Pierre SVARA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais être assez bref.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous dire à quel stade de la réflexion vous vous trouvez concernant le projet du Stade Louis II ? Dans un moment bien particulier ou le Stade devient vétuste, presque obsolète, où le nombre de Clubs et de Sections Sportives se multiplie, le nombre d'élèves ne cesse de croître et où les besoins réels et conséquents d'équipes professionnelles sont toujours plus nombreux, allez-vous sortir, comme lors de la dernière Commission Plénière d'Etude votre joker, ou donner à l'Assemblée les fruits de vos premières réflexions ?

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Madame AMORATTI-BLANC.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Je vous remercie, Monsieur le Président.

Effectivement, je vais sur le même terrain que M. SVARA concernant le Stade Louis II, comme certains d'entre nous, j'avoue ne plus comprendre, je pensais que des projets concrets étaient en cours avec le concours des principaux clubs de haut niveau qui portent haut cette année les couleurs de Monaco partout en Europe. Lors des séances privées il m'avait semblé comprendre que d'autres options seraient à nouveau à l'étude. On parlait même d'une relocalisation, alors est-ce que c'était des bureaux, du stade, de l'université ?

Donc, Monsieur le Conseiller-Ministre, pourrions-nous avoir un point concret de la situation, pour les élus et aussi pour tous les supporters qui viennent au stade, qui vont voir les matchs de Football, de Basket, pour lequel le Gouvernement s'était engagé avec une importante communication ? Ce stade – M. SVARA l'a rappelé – est vraiment obsolète, vétuste et totalement en inadéquation avec les standards actuels. Donc, que comptez-vous faire ?

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur RIT.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

Au moment où la multiplication des grands chantiers en Principauté et sa conséquence sur la mobilité et la qualité de vie font partie intégrante de tous nos débats, la réponse écrite du Gouvernement à la question numéro 48 de la Commission des Finances et de l'Economiste Nationale ne pouvait que retenir notre attention. Cette question portait sur l'état d'avancée des réflexions du Gouvernement au sujet des projets de restructuration et de modernisation du stade Louis II. La réponse est brève :

Une première phrase évoque l'obsolescence des équipements après 30 ans d'existence de ce complexe sportif. La seconde évoque deux grandes options :

Restructuration *in situ*, ou construction d'un nouveau stade sur un site délocalisé.

J'avoue ne pas avoir un instant anticipé l'hypothèse que constitue cette seconde option. Manque d'imagination ? Peut-être. Mais ce qui me reste d'imagination suffit pourtant à me peindre un tableau assez effrayant de toutes les conséquences que pourrait entraîner la construction d'un nouveau stade,

vraisemblablement sur le dernier espace libre de Fontvieille, associé, je le suppose, à la démolition de l'ancien. Car on concevrait mal, en effet, la cohabitation de deux stades sur nos 2 km<sup>2</sup> de sol *intra-muros*.

Le Stade Louis II a pourtant encore de beaux restes, pour un géant obsolète. Les 120 000 m<sup>3</sup> de béton et 9000 tonnes d'acier de sa structure ont plutôt bien vieilli. C'est sûrement en rapport avec l'entretien rigoureux et permanent dont il fait l'objet. Mais l'intelligence de sa conception, qui a fait appel à des solutions techniques considérées comme encore totalement innovantes à ce jour, n'est pas non plus étrangère à ce constat. Cependant, la plus grande réussite des architectes français et monégasques qui l'ont conçu réside peut-être dans son intégration parfaite au site de Fontvieille. Il constitue en effet une frontière devenue presque naturelle entre Fontvieille village, côté mer, et les bâtiments industriels situés plus en retrait côté montagne. Et, même sur une vue aérienne, ses toits de tuiles dissociées parviennent à faire oublier sa masse imposante. Une démolition et reconstruction mettrait en travaux pratiquement un tiers de la surface totale du terre-plein.

Quelle que soit l'acuité des problèmes de places rencontrés pour le déroulement de multiples activités sportives, les élus du groupe Horizon Monaco demandent au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour qu'une rénovation, fût-elle de grande ampleur, arrive à répondre tant aux besoins des grands clubs sportifs emblématiques qu'à ceux de toutes les activités sportives moins médiatisées. Le stade actuel abrite une foule d'activités commerciales, administratives ou d'enseignement, non liées entre elles, qu'il serait infiniment plus judicieux de délocaliser, libérant ainsi les milliers de mètres carrés nécessaires à l'extension des surfaces dédiées aux sports. Et le tout pour un budget très vraisemblablement beaucoup plus contenu.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur RIT.

Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Je crois qu'il faut savoir raison garder, moi j'ai été je crois l'un des premiers, lors du Budget Rectificatif 2016, à demander à ce qu'une rénovation du stade soit initiée simplement parce qu'aujourd'hui, il faut surfer sur la vague de succès de l'équipe de Football et aussi peut-être celle du Basket, mais il faut parer au plus pressé. Donc, la

rénovation concerne à mon avis uniquement les loges qu'il faut construire, qui permettront au propriétaire d'oublier aujourd'hui de faire le sacrifice de son compte courant chaque année et donc à chaque fois y laisser quelques millions.

Pour le Basket, c'est la même chose, je crois qu'il faut refaire la salle Gaston MEDECIN. En revanche je crois que l'on ne pourra pas tout faire pour des raisons de budget et que pour les petites associations, malheureusement, il faudra encore attendre.

La rénovation, je le disais, pour le stade de Football et pour le Basket, c'est impératif et urgent. Si on se met à réfléchir à une reconstruction du stade *in situ* ou à un autre endroit, cela va prendre encore 6 mois et on oublie de commencer à réfléchir sur des travaux moindres, je pense que dans un an, deux ans ou trois ans, on n'aura pas encore commencé la rénovation du Stade Louis II.

Voilà quelles sont mes réflexions. A mon avis c'est urgent si on veut pérenniser les résultats de l'A.S.M. Football aujourd'hui et ceux du Basket.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur CLERISSI.

Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci, Monsieur le Président.

A cette heure tardive j'abrègerai mon intervention, il devient évident qu'il faut innover ou transformer le Stade Louis II, que ce soient les installations destinées aux sportifs ou celles destinées au public, afin d'être en mesure, notamment, de répondre aux attentes des clubs évoluant à un niveau professionnel, je pense bien sûr à l'A.S.M. Football Club et au Basketball.

Où en sommes-nous des études de faisabilité de ces rénovations ? Quel projet a-t-on ? Et, a-t-on envisagé en parallèle la construction d'une autre installation complémentaire en vue, notamment, d'accueillir les multiples activités sportives, collectives, scolaires, amateurs ou loisirs, que ce soit par exemple sur le stade des Moneghetti ou sur le Devens ?

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur ELENA.

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je m'associe à tout ce qui vient d'être dit mais le terme « obsolète » je trouve qu'il est un peu dur quand même. Je pense « inadapté » aux sports actuels certes, l'évolution du sport a été beaucoup plus vite que le développement du stade.

Maintenant je reviens un peu sur ce que vient de dire M. ROBINO, parce qu'il n'y a pas que le Stade Louis II. Moi, j'aimerais bien savoir à quel moment on va avoir une présentation d'un projet, d'une étude afin d'avoir une perspective, comment allons-nous évoluer parce qu'il est vrai que les associations sont en train d'être asphyxiées et je pense que le problème est grave.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet avant que le Conseiller de Gouvernement nous apporte les éclaircissements demandés ?

S'il n'y en a pas, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, vous avez la parole.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Intérieur.-* Merci.

Effectivement, je crois que le Stade Louis II, qui est un bâtiment qui a été construit de manière assez remarquable il y a plus de trente années, a vieilli mais il a quand même bien vieilli et si, aujourd'hui, il ne répond pas à la totalité des besoins qui s'expriment c'est, d'une part, parce que ceux-ci ont fortement crû depuis le milieu des années 80, parce que les exigences en matière ont évolué, notamment, tout ce qui tourne autour des compétitions, les besoins des médias, les besoins des sponsors, ont généré des besoins de surfaces sensiblement différents que ceux qui avaient été pris comme hypothèse au milieu des années 80. Donc, il est vrai que le bâtiment nécessite une rénovation, mais je crois qu'il est effectivement un peu violent de considérer qu'il est totalement obsolète. La meilleure des preuves, c'est qu'il est utilisé au quotidien par les scolaires et par les sportifs amateurs de la Principauté et il faut le souligner et le souligner, avec force, c'est même la première et principale utilisation des installations du Stade Louis II. Les équipes professionnelles de Basket ou de Football l'utilisant, bien évidemment, pour leurs compétitions mais ceci reste marginal par rapport à l'utilisation de nos scolaires et de nos sportifs. C'est pour cela que le stade avait été construit et je crois qu'il a parfaitement bien rempli sa mission. Alors, certes il a besoin d'une

rénovation et d'une restructuration.

C'est compliqué de pouvoir vous apporter des éléments de réponse parce qu'il faudrait avoir terminé l'étude pour pouvoir vous apporter l'ensemble des éléments. On vous avait indiqué lors des séances privées qu'il fallait encore quelques semaines de travail et que dans le courant du premier semestre 2017 on serait en capacité d'apporter l'ensemble des éléments pour apprécier les problématiques et les choix que le Gouvernement proposerait de mettre en œuvre, tant pour la restructuration du bâtiment et sa rénovation pour qu'il réponde au maximum des besoins des uns et des autres, mais également les aménagements complémentaires d'équipements sportifs parce que la rénovation du stade ne se limite pas, comme je l'avais déjà exposé, à la seule problématique de ce bâtiment, mais de l'ensemble des équipements sportifs de la Principauté puisque c'est d'une manière globale qu'il faut aborder la question.

Vous nous feriez, je pense, à juste titre, le reproche de ne pas explorer la totalité de la problématique en apportant simplement une solution de faire ceci ou cela. Donc, je suis désolé mais encore un peu de patience, laissez-nous terminer les études afin de pouvoir vous apporter des éléments documentés à ce propos.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur CELLARIO.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté ;*

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,  
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,  
Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO,  
Eric ELENA, Alain FICINI,  
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,  
MM. Jean-Louis GRINDA, Laurent NOUVION,  
Bernard PASQUIER, Thierry POYET,  
Christophe ROBINO, Jacques RIT  
Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-****Chap. 8 - Equipement Administratif**

708.904 - Acquisition Matériel Info. ....	391.000
708.9042- Mise en œuvre Système Inform. ....	7.300.000
708.905 - Rés. Radio Numérique de l'Adm. ....	280.000
708.908 - Plan Numérique Scolaire .....	640.000
708.910 - Num. de Fonds Documentaires .....	100.000
708.911 - Poste de Police .....	21.000
708.912 - Assistance Echange Automatique.....	720.600
708.913 - Surélévation Sûreté Publique.....	500.000
708.945 - Acquisition Equipements Pompiers.....	1.312.000
708.946 - Sécurité Numérique.....	850.000
708.979 - Amélior. & Extens. Bâtiments Pub.....	9.860.000
708.9792- Travaux SMBP - Bâiments Publics .....	7.150.000
708.992 - Opération de la Visitation .....	10.000
Total Chapitre 8	<u>29.134.600</u>

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Une petite intervention sur le plan numérique scolaire avec un chargé de mission vie scolaire et numérique, une division informatique interne assurant l'administration des serveurs pédagogiques du réseau informatique, de la maintenance matérielle ainsi que deux formateurs à temps plein. La Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports s'est dotée de moyens pour réussir le déploiement du plan numérique scolaire – je me dépêche parce que ma voisine est perturbée – néanmoins, les pratiques numériques connaissent une évolution permanente du matériel et des outils logiciels, ce qui inclut les réseaux et les accès internet. Il faut donc rester vigilant à l'efficacité des réseaux filaires et sans fil interne des établissements, la qualité des accès internet auxquels ils sont abonnés, ceci sous-entend un vrai partenariat et des offres commerciales optimisées de la part de Monaco Telecom. J'espère que c'est le cas.

Je continuerai donc à voter les crédits nécessaires à la poursuite de ce plan numérique et j'aimerais savoir si l'on dispose d'un premier bilan et de retour sur cette expérience.

**M. le Président.-** Merci.

On fait le tour des questions et ensuite le Gouvernement apportera une réponse globale.

Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Merci.

Je serai très bref, cela fera plaisir à mes collègues. Sur la ligne de mise en œuvre du système d'information, j'y reviendrai demain.

*(Rires et brouhaha).*

**M. le Président.-** Mais on ne sera plus au même chapitre !

Je vous en prie, Monsieur BOERI, allez-y.

**M. Daniel BOERI.-** J'y reviendrai demain parce que ça a une valeur dialectique pas simplement de parler du budget.

**M. le Président.-** Parfait.

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Sur le chapitre 8 concernant la mise en œuvre du nouveau système informatique, j'avais déjà eu

l'occasion de l'évoquer plusieurs fois. Ce sujet est pour ma part, d'une très grande importance mais à une seule condition, qu'on ne fasse pas de la technique informatique mais qu'on s'adresse aux administrés et aux collaborateurs de la Fonction Publique.

En effet, le changement d'outils, imposé par l'évolution des technologies, va permettre de nous recentrer sur la demande des usagers du Service Public, en s'affranchissant des organisations actuelles. C'est aussi une opportunité pour rationaliser les circuits d'information, de validation...

Bref, vous l'aurez compris, il y a là une vraie opportunité de modernisation du fonctionnement de l'Administration, tant dans la qualité d'échange et de travail entre les salariés, que du respect des délais ou de la réflexion sur les pièces à donner, pour constituer un dossier.

Mais passer d'applicatifs développés en interne à des outils achetés dans le commerce, ce n'est pas un changement, c'est une révolution ! Avant, on faisait ce que l'utilisateur voulait avoir, demain c'est mettre en place des bonnes pratiques, inspirées du standard du métier, afin de rationaliser toute la chaîne. Alors oui, il faudra faire face à des années de pratique que parfois, il faudra changer, et peut être aussi parfois, c'est une nouvelle répartition des rôles de chacun, voire même modifier les attributions de certains acteurs...

Nous avons eu l'occasion de l'évoquer au cours de ces débats, la mise en place d'un nouvel outil pour la gestion locative accuse déjà deux années de retard. Demain, dans une logique de refonte de toute l'urbanisation du système d'information, les enjeux seront bien plus importants. Alors je le disais, ce n'est pas simple, c'est certain, mais raison de plus pour être vigilant et dresser tous les dérapages éventuels au plus vite.

Si vous me permettez, Monsieur le Président, j'avais préparé une intervention sur la Sécurité Numérique, toujours au chapitre 8, mais peut-être que d'autres personnes veulent intervenir avant.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions ou bien M. POYET peut-il continuer ?

Je vous en prie, Monsieur POYET, vous pouvez continuer.

**M. Thierry POYET.-** Je continue et j'enchaîne.

Concernant la sécurité numérique, au cours de l'année 2016, nous avons été à même de voter la loi sur la Préservation de la Sécurité Nationale ou sur la

criminalité technologique, appelée aussi cybercriminalité.

Monaco essaie de rattraper son retard dans ce domaine et face à la menace, qu'elle soit physique ou technologique, nous devons nous armer en conséquence, en détectant les failles éventuelles des équipements, en ajoutant des protections pour accroître leur efficacité, en faisant de la veille permanente sur le niveau de sécurité à disposer.

Nous avons aussi la chance d'avoir pu attirer de la compétence au sein de cette Direction, par le recrutement de son Directeur, ce qui va nous permettre, là encore, de rattraper un peu plus vite notre retard : nous ne pouvons pas nous permettre de faire l'économie de mettre nos équipements à niveau et ainsi, de garantir à Monaco le niveau de sécurité numérique équivalent à ce qui existe dans bien d'autres domaines.

Pour cela je vous en remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie Monsieur POYET.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Sur le plan numérique, effectivement, la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a mis en œuvre ce plan grâce aux moyens qui lui ont été attribués. Tous les échos, tous les retours que l'on a sont positifs, particulièrement s'agissant des professeurs. On avait évoqué ici l'importance qu'il y ait une adhésion de la part du corps enseignant à la mise en œuvre de ce plan numérique, donc c'est le cas grâce à des actions de formation importantes qui ont été menées et les retours sont plutôt positifs, très positifs.

Sur la qualité des liaisons et la problématique des réseaux il y a des dialogues avec Monaco Telecom pour que les choses s'améliorent encore par rapport au système existant. Enfin, peut-être sur l'aspect sécurité numérique, merci de votre appréciation sur la montée en puissance de l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique. On a sollicité des crédits sur l'année 2017, justement, pour pouvoir procéder à un certain nombre d'acquisitions et, effectivement, rattraper un petit peu le retard en la matière.

Merci.

**M. le Président.-** Aucune information complémentaire suite à la réponse de Monsieur le Conseiller ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

*(Adopté ;  
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,*

*Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,  
Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO,  
Eric ELENA, Alain FICINI,  
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,  
MM. Jean-Louis GRINDA, Laurent NOUVION,  
Bernard PASQUIER, Thierry POYET,  
Christophe ROBINO, Jacques RIT,  
Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

## M. le Secrétaire Général.-

### Chap. 9 - Investissements

709.991 - Acquisitions.....	5.000.000
709.996 - Rachats au FRC.....	8.000.000
709.997 - Nouveau CHPG.....	50.000.000
Total Chapitre 9	<u>63.000.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas refaire mon laïus parce que j'ai parlé de la ligne sur le Fonds de Réserve Constitutionnel auparavant. De toute évidence, avec un montant de 97 M€ en 2015 et 79 M€ en 2016, la ligne du Budget Primitif de 8 M€ peut être considérée comme une ligne de confort et donc qui ne sera certainement pas celle que l'on aura à la fin de l'année.

Donc, je voterai contre, voilà ce que je voulais dire.

**M. le Président.-** Madame FRESKO-ROLFO.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci, Monsieur le Président.

Cela concerne le chapitre 9 – Investissements.

En décembre 2014 lors des examens du Budget Primitif 2015, je faisais déjà une intervention sur ce sujet. Deux ans se sont écoulés, deux ans perdus car rien n'a évolué !

Nous avons évoqué en 2014 le montant de remise en état, au mètre carré, dans les immeubles domaniaux et je l'avais, à l'époque, tout simplement transposé pour un appartement régi par la loi qui fait aussi l'objet de vos acquisitions. Le montant allait jusqu'à 64 000 € pour 80 mètres carrés. Les frais que doivent donc engager les propriétaires d'appartements sous loi 1.235, pour les remettre aux normes avant une location, sont bien au-delà de ce qui est acceptable si on se réfère au loyer qu'ils peuvent en demander après les travaux.

Malgré des efforts consentis pour rétablir quelque peu des loyers en adéquation avec les prix du marché, il leur est aussi demandé de fournir un certificat payé cher et valable que pour une durée déterminée. Par conséquent, si le locataire quitte le logement, le propriétaire doit repayer sa certification, montant qui n'est pas anodin.

S'il s'avère que le locataire est un Monégasque en attente d'une attribution dans les Domaines, je vous laisse imaginer le turnover.

Comment peut-on demander à un propriétaire de faire abstraction sur un quelconque revenu pendant 4 ou 5 ans car le loyer dont il peut prétendre n'est pas à la hauteur de l'investissement fait ?

Je porte à votre connaissance le fait que certains avaient choisi cette forme d'investissement en lieu et place de placements bancaires et ne trouvent plus de nos jours de rentabilité. Ils sont devenus pourvoyeurs de logements en lieu et place de l'Etat. Ils font du social alors que ce n'est pas dans leurs attributions.

Le Président de la Commission du Logement a convoqué vendredi dernier une commission pour travailler sur la méthodologie pour appréhender cette loi 1 235 et Monsieur CUCCHI vous nous avez indiqué votre désir de reprendre les réunions formatives avec les acteurs de la place concernée, propriétaires et locataires, et bien sûr au minimum un membre de notre groupe politique Horizon Monaco afin que nous puissions participer aux avancées sur ce sujet et revoir cette loi inique pour les propriétaires, je vous en sais gré.

Monsieur le Ministre, c'est un sujet délicat qui doit d'un côté assurer au locataire un environnement sain et sécurisé et, en même temps, garantir au propriétaire un revenu pour ce placement qu'il a fait en bon père de famille en se privant quelque fois et même le plus souvent.

Je souhaite poser une question. Combien d'appartements soumis à la 1 235 et appartenant à l'Etat sont en attente de réhabilitation ? J'aimerais que vous nous confirmiez que cette obligation ne pèse pas sur les appartements s'étant libérés avant 2009 et que l'Etat a en sa possession plusieurs appartements n'étant pas soumis à cette obligation de réhabilitation. C'est hélas un manque pour le logement des Monégasques, mais aussi pour les enfants du pays.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Madame FRESKO-ROLFO.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je ne pense pas qu'il y ait encore beaucoup d'appartements en cours de réhabilitation puisque la majeure partie d'entre eux a déjà fait l'objet d'une procédure d'affichage et d'une attribution au cours de l'année 2015 et depuis le début de cette année.

Donc, nous disposons d'un stock que nous avons décidé, dans un premier temps, de ne pas réhabiliter en donnant la priorité, justement, aux appartements domaniaux et/ou une éventuelle nouvelle construction, et ensuite on s'est dit que cela faisait du

sens du fait de l'existence des recettes budgétaires et de la pénurie des logements, de s'attaquer à ce secteur-là. De mémoire, il y en a peut-être une dizaine ou une quinzaine en cours de réhabilitation encore, tous les autres ayant fait l'objet d'attribution et comme vous le savez, justement, en grande majorité tous ont bénéficié à des compatriotes. Mais je souscris à vos propos comme quoi dans un certain nombre de cas, cela ne peut faire l'objet que d'une attribution d'attente pour ensuite donner aux Monégasques la possibilité d'intégrer le secteur domanial et, notamment, de bénéficier de certains avantages que le domanial procure par rapport aux appartements sous loi, à savoir, notamment, la souscription des Contrats Habitation Capitalisation.

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

En fait, nous avons demandé au Gouvernement d'être exemplaire sur l'application de la loi et donc de faire ce qu'il imposait aux propriétaires privés, c'est-à-dire remettre en état les appartements sous loi afin de les proposer à la location des personnes protégées.

Il me semble que la question de Mme FRESKO-ROLFO, si je l'ai bien comprise, vise certains appartements qui n'étaient pas encore loués et qui ne tombent pas sous le coup de la loi imposant la remise en état. La question qui est posée est, me semble-il, d'une part, celle de savoir si l'Etat possède de tels appartements et, d'autre part, celle de savoir si parmi eux, certains ont été remis en état conformément à la loi.

C'est juste pour savoir si on parle de la même chose.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* A ma connaissance oui. Je procéderai, compte tenu de l'heure tardive, aux vérifications d'usage parce que je n'ai pas le détail en tête, appartement par appartement, de l'antériorité éventuelle par rapport à 2009. Mais je pense que nous avons décidé – je m'en assurerai demain auprès de l'Administration des Domaines – que tous les appartements, quel que soit leur statut ont fait l'objet des rénovations.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Vous nous confirmez, que ce soit pour respecter la loi ou pas, le but du Gouvernement maintenant est de remettre en état les

appartements et de les proposer tous, parce que comme vous l'avez dit fort justement, on s'aperçoit qu'aujourd'hui dans les dernières attributions il y a très majoritairement des nationaux, ce qui est quand même un indice important de la pénurie que nous vivons.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Concernant le Fonds de Réserve Constitutionnel, j'ai toujours traditionnellement ma question, Madame pouvez-vous nous donner la position liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel, si vous avez cela en votre possession ?

On ne va pas lancer un débat ce soir, bien entendu, sur la gestion du Fonds qui s'est considérablement améliorée, Monsieur le Conseiller. Vous vous en êtes occupé sérieusement avec un simili et un début d'équipe dédiée et sur ce sujet, j'aimerais quand même juste vous dire que je suis un peu préoccupé par l'exposition, en matière obligataire, très importante du Fonds, étant donné ce qui se passe sur les marchés. Je crois qu'il faut être très prudent parce qu'il va y avoir des dégagements importants qui ont commencé, notamment, sur les marchés anglo-saxons. Il faut donc être très prudent.

Sans en dire plus, vous connaissez la matière mieux que moi d'ailleurs, mais je crois que vous partagez également mes craintes sur ce sujet.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Le temps que Mme VATRICAN retrouve les chiffres, je vous réponds et je la laisserai conclure.

C'est une des raisons pour lesquelles, justement, nous cherchons à renforcer la part des Fonds spécialisés par rapport aux Fonds historiques diversifiés, parce que le souci que l'on peut avoir sur cette part historique c'est le point important des marchés obligataires. De mémoire, vous le savez comme moi, la part obligataire peut représenter jusqu'à 70 %, voire plus, de ces Fonds dits diversifiés, ce qui limite donc l'exposition aux actions à 30 %. Et c'est vrai que dans les derniers jours, les dernières semaines qu'on a connus sur les marchés, on a vu une envolée des marchés actions, compensés dans certains marchés et, notamment, aux Etats-Unis par une forte

remontée des taux. Alors, Dieu merci – je ne vais pas, à 1 heure 12, entrer dans le détail – mais grâce à M. Nicolas CHIAPPORI qui suit maintenant les investissements du Fonds, et aux outils dont il dispose, on peut voir que l'exposition du Fonds à ces marchés-là, notamment, le marché des obligations américaines, voire également une exposition en dollars et peut-être une exposition en sterlings que notre exposition à ces deux marchés et à ces devises est relativement limitée. Nous sommes essentiellement sur les marchés de la zone euro qui eux n'ont pas encore fait l'objet de la même manière et probablement ne feront pas l'objet de la même manière dans les mois et les années qui viennent de remonter de taux, puisque c'est ce que l'on observe en terme de croissance en Europe, normalement ne doit pas conduire au même phénomène que ce que l'on a observé aux Etats-Unis. Mais, l'idée, c'est véritablement que la part spécialisée dans des investissements des classes d'actifs, parfois investis sur du plus long terme et donc avec un potentiel de rentabilité plus important, que cette part a été renforcée dans les 12, 18 derniers mois et qu'elle devrait encore continuer à l'être. Et c'est vrai que, et c'est là que je vais passer la parole à Mme VATRICAN, lorsqu'on regarde la performance sur l'année, une grande partie de cette performance vient de cette deuxième catégorie de fonds. Donc on a pu voir parce que les marchés ont été assez chahutés jusqu'à ces dernières semaines et que les performances des principaux indices, notamment, en Europe, n'étaient pas très positives, que la performance était positive mais pas extraordinaire, en revanche que toute la partie diversifiée sur les obligations convertibles, sur des stratégies à rentabilité absolue, les stratégies donc dans le domaine de l'investissement écoresponsable, etc... elles ont contribué de manière très positive à la performance en 2016.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci de votre réponse.

**Mme Sophie VATRICAN.-** *Directeur du Budget et du Trésor.-* Au 31 octobre, le montant de la partie liquide était de 2 milliards 360 millions d'euros avec un rendement global de 1,8 %. Cela comprend, bien sûr, les liquidités et les Fonds communs de placements.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Madame.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre 9 ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté ;

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,*  
*MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,*  
*Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,*

*Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO,*  
*Eric ELENA, Alain FICINI*  
*Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,*  
*MM. Laurent NOUVION, Thierry POYET,*  
*Christophe ROBINO, Jacques RIT,*  
*Mmes Valérie ROSSI,*  
*Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,*  
*MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA*  
*votent pour ;*  
*MM. Jean-Louis GRINDA et Bernard PASQUIER*  
*votent contre).*

## M. le Secrétaire Général.-

### Chap. 11 - Equipement Industrie et Commerce

711.966 - Centre Commercial Fontvieille.....	1.000.000
711.984 - Parking du Quai Antoine 1er.....	70.000
711.985 - Construction Dépôt Carros.....	4.000.000
	Total Chapitre 11
	5.070.000

## M. le Président.- Mercis.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame AMORATTI-BLANC.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je vois une inscription de 4 M€ pour la construction d'un dépôt à Carros. Pourriez-vous me renseigner ? 4 € pour un dépôt, il me semble qu'il y en a un qui avait déjà été construit précédemment. Un dépôt pourquoi ? Pour combien de temps ? Qu'est-ce qu'on y fait ?

Je vous remercie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Le programme initial consistait à construire un dépôt à Carros de 3 080 m<sup>2</sup>, en extension d'un bâtiment qui existait déjà dans la zone industrielle de Carros. Le bâtiment était exploité par la Société Monaco Logistique et avait pour but de satisfaire les besoins de stockage de toutes les différentes entreprises de la Principauté.

Le programme aujourd'hui consiste, en plus de cette extension à reconstruire le bâtiment existant qui a été complètement démolé puisque les études

comparatives faites en 2011 avaient conduit à retenir cette solution plutôt que de réaliser des travaux de mise en conformité pour un coût équivalent.

Les études sont terminées, les appels d'offres ont eu lieu, les travaux ont débuté en mars et le coût global est porté de 12 M€ à 13,3 M€ pour prendre en compte l'actualisation de l'estimation.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** 13 M€ au total pour une société ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Ce n'est pas pour une société, c'est un centre de stockage qui est géré par une société au bénéfice de toutes les différentes entreprises installées en Principauté de Monaco.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** On vous paie un loyer je suppose ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Mais oui, bien sûr ! Cela génère des recettes.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Il y a une comptabilité entre les 13 M€ qui ont été dépensés pour faire ces travaux et la comptabilité des loyers ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Madame VATRICAN est en train de chercher. Pendant qu'elle cherche je peux vous dire que l'ensemble des locaux de stockage était absolument insuffisant. Un investissement est fait sur ces locaux de stockage, et effectivement ils sont loués par les entreprises de la Principauté de Monaco donc ont un rendement, et en même temps, cela permet à ces différentes entreprises de se développer et de développer leur activité en Principauté de Monaco.

Donc, il y a d'une part le loyer que nous recevons et, d'autre part, le bénéfice que nous retirons du fait de l'expansion de ces sociétés qui, sans ces entrepôts, ne pourraient pas fonctionner et se développer comme elles le font actuellement.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Considérant les 13 M€ cela représente combien de mètres carrés ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Il y a plus de 3 000 m<sup>2</sup>.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** 3 000 m<sup>2</sup>, 13 M€, cela me paraît quand même exorbitant !

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* En fait au départ il y avait 3 000 m<sup>2</sup> que nous devions faire en plus du bâtiment existant pour le reconstruire avec 3 000 m<sup>2</sup> supplémentaires.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** 13 M€ pour 6 000 m<sup>2</sup>, je trouve quand même que cela est très cher ! On est en France, Carros ce n'est quand même pas Monaco ! Et c'est de la construction d'entrepôt, on est bien d'accord ?

Je trouve que 13 M€ pour 6 000 m<sup>2</sup> d'entrepôt, cela me paraît excessif !

**M. le Secrétaire Général du Gouvernement.-** Ce ne sont pas simplement des entrepôts. Cela se compare si vous voulez au Parc d'activité logistique qui est sur

l'ancien Zigofolie, qui est en bordure de l'autoroute de Nice, en fait c'est une sorte d'usine de dégroupage.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** C'est Carros là ?

**M. le Secrétaire Général du Gouvernement.-** Non...

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Mais là vous ne parlez pas de Carros ?

**M. le Secrétaire Général du Gouvernement.-** Ce que je vous dis, Madame, c'est que la construction de ces entrepôts à Carros peut être comparée à ce qui se fait au Parc d'activité logistique. C'est exactement la même logique, ce sont des usines à dégroupier...

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** ... Oui, mais cela reste une zone industrielle ? Donc, 13 M€ même pour cela !

**M. le Secrétaire Général du Gouvernement.-** ... Si vous me laissez finir !

Ce n'est pas simplement construire un entrepôt et un entrepôt nu, c'est un entrepôt avec à l'intérieur tout un dispositif pour permettre de pouvoir stocker en hauteur, de pouvoir avoir la possibilité de descendre les palettes. Donc c'est quelque chose d'extrêmement sophistiqué, géré par une entreprise qui s'appelle la Société Monégasque de Logistique et qui ensuite apporte un service aux entreprises de la Principauté qui peuvent utiliser ces entrepôts comme des locaux de stockage ponctuel et qui ensuite à la demande, rapatrie sur la Principauté selon les besoins, avec des petits véhicules. Donc, ces structures sont extrêmement importantes pour notre industrie et pour notre commerce.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Je pense oui, mais j'espère que vous leur faites payer un loyer conséquent puisque c'est vous qui avez fait toutes les infrastructures.

**M. le Secrétaire Général du Gouvernement.-** Il y a un loyer, bien entendu, qui est calculé à la fois sur le prix des constructions, mais aussi sur le chiffre d'affaires qui est réalisé par la société. Parce que la société fait payer le service au destinataire final.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Et les loyers apparaissent-ils aux Recettes ?

*(Plusieurs personnes parlent hors micro, inaudible).*

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Lorsqu'un opérateur interviendra pour le Centre Commercial de Fontvieille j'émettrai le souhait que lorsqu'il viendra avec ses équipes, il puisse intégrer dans l'équipe un Monégasque. J'évoque cela parce que voilà un très bon sujet de débouchés pour des jeunes Monégasques. En se rapprochant par exemple de la cellule d'emplois, peut-être que des Monégasques ont ce type de profil, d'autres pourraient être formés. Peut-être même que dans l'avenir, une société monégasque avec des personnes expérimentées pourrait être compétente en matière de gestion de Centres Commerciaux.

C'est une idée pour l'avenir.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur BOISSON.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 11 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

*(Adopté ;*

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Christophe ROBINO, Jacques RIT, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA votent pour).*

Je vais à présent lever la séance en vous rappelant que nous nous retrouverons demain, mardi 13 décembre, à 17 heures, pour poursuivre l'examen de ce projet de Budget Primitif 2017.

Je vous remercie, la séance est levée.

—  
**(La séance est levée à 01 heure 25).**  
—



*imprimé sur papier PEFC*

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

